

UNIVERSITE ASSANE SECK ZIGUINCHOR



**UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines
Département d'Histoire et Civilisations**

Parcours : Histoire des Relations Internationales et Géopolitique (HIRIG)

SUJET : L'intervention de la France dans les politiques de développement au Sénégal et en Côte d'Ivoire (1946-2000)

Mémoire de master en sciences historiques présenté par **Waly dite Mame Diarra GUEYE**

MEMBRES DU JURY

Président du jury :	Grades	Établissements
M. Cheikh Mouhamadou Soumoune DIOP	Professeur assimilé	UASZ
Examineurs :		
M. Mohamed Lamine MANGA	Maître de conférences titulaire	UASZ
M. Ludovic Boris POUNTOUGNIGNI NJUH	Maître de conférences assimilé	UASZ
Directeur de mémoire :		
M. Cheikhna WAGUÉ	Maître de conférences titulaire	UASZ

Année universitaire 2023-2024

**L'intervention de la France dans les politiques de développement
au Sénégal et en Côte d'Ivoire (1946-2000)**

Au nom d'ALLAH Le Tout Miséricordieux Le Très Miséricordieux

DÉDICACES

À la mémoire de ma chère mère Mberry KASSÉ, *Ma Adja*, comme je l'appelais affectueusement, et à celle de ma grande sœur Thiane Thiam partie à la fleur de l'âge. Votre amour, sagesse et paroles sont les piliers de ma vie. Chaque mot de ce mémoire est empreint de votre influence bienveillante.

À mon père, D^r Massamba GUEYE, pour son soutien inconditionnel tout au long de ce parcours, sa présence, sa foi inébranlable en moi et ses encouragements. Cette réussite est aussi la tienne. Merci de m'avoir montré la voie.

À mes sœurs et frères devenus mes enfants.

À tous ce qui ont participé à mon éducation.

À l'autre Moi M.S.P. et mon fils favori M.F.S.

Aux familles Gueye, Kassé, Thiam, Sy, Camara, et à ma famille adoptive Sall.

REMERCIEMENTS

Je remercie Allah Azawajel pour toutes Ses Grâces et Bénédiction, ainsi que la patience, la résilience et le courage qu'Il nous a donnée durant ce chemin tumultueux.

Je tiens à exprimer ma plus sincère gratitude :

- À mon directeur de recherche, D^r Cheikhna Wagué, qui nous a formés dans l'honnêteté scientifique et dont l'expertise, la présence et les précieux conseils, ont mené à l'aboutissement de ce projet.
- À D^r Mohamed Lamine Manga qui, au-delà de l'aspect académique, est une réelle figure paternelle. Merci pour la rigueur constante que vous nous avez inculquée tout au long de notre parcours. J'y joins D^r Ludovic Boris Pountougnigni Njuh avec son aide qui m'a été précieuse pour l'aboutissement de ce travail.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit :

- De tout le corps professoral du département d'Histoire et de Civilisations de l'Université Assane Seck Ziguinchor qui a participé à ma formation. Messieurs D^r Djibril Thiam, D^r Philippe Méguelle, Alain Tendeng, D^r Djidééré Baldé, Marc Noël DIATTA, D^r Amadou FALL, et mesdames Mariama Ba THIAM et Gertrude EHEMBA.
- De D^r CISSÉ Chikouna pour son soutien et son aide inestimable lors de mon séjour en Côte d'Ivoire, ainsi que SERY Patrick Fabien qui fut mon guide durant tout ce mois de recherche.
- De l'ensemble de l'administration de l'UFR LASHu et du CREILHAC.

Mais également je tiens à remercier solennellement :

Babacar Soumaré qui a accepté de relire ce document. Ma famille à Kër Leyti la Maison de l'Oralité et du Patrimoine (Maman Rose, Arona Sagna, Kiki Aka, Fatwa, Meïssa Mara, Sandy, et les enfants). Ma famille du Centre culturel Blaise Senghor de Dakar, qui m'a vu grandir. Mes cousins, ma grand-mère Adama Guissé, Ta Mame, Bellevie. Ahmadou Bamba Gueye, mon grand frère pour tout son soutien.

À ma seconde famille et mes amis: Samba Gueye, Pape Ibrahima Gueye Sané, Ousseynou Sylla Ndong, Mountaga Tall, Formose Pierre Kamaté, Gérard Louis Diop, Tacko Diouf, Daba Dieng, Pape Djiby, Niang Aboubacry, Amsatou Ndiaye, Papa Baïdy Birame Touré, Hassanatou Diallo, Abdou Dieng, Diabaye, Mamina, Astou Mbaye, Khar Thiam, Aminata Cissé, Anna Ba Ndiath, Moussa Sow, Ansoumana Badji, Cheikh Fall, Enoma, Ibrahima Thiam, E.D.N, Jah Blow, Amy Ndiaye (et notre groupe), La Bijou, Aziz Ly, Iso Seck, Bouré Diouf, Iso Kébé, Khadim Fall, Mes Lilou, Monami, Stéphanie Dème, Aziz Diallo, Met Dia, Rokhaya Ndao, Ndioba Kandji, M.D.T, Kouassi Maria Isabelle Ruth Adjo, Djiby Gueye, Ousmane Ndiaye.

Aux personnes qui ont de loin ou de près contribué à l'élaboration de ce travail. Votre pierre à l'édifice a allégé la difficulté de ce parcours universitaire titanesque.

In fine, Al hamdoulilah.

ACRONYMES

AEF : Afrique équatoriale française

AFD : Agence Française de Développement

AMT : Aide militaire technique

ANC : Archives Nationales de la Côte d'Ivoire

ANS : Archives Nationales du Sénégal

ANSD : Agence National de Statistique et de la Démographie

AOF : Afrique occidentale française

APD : Aide publique au développement

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

CCCE : Caisse Centrale de Coopération Économique

CCFL : Caisse Centrale de la France Libre

CCFOM : Caisse Centrale de la France d'Outre-mer

CEMAC : Communauté et Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

CFD : Caisse Française de développement.

CGOT : Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux

DOM-TOM : Départements d'Outre-mer et Territoires d'Outre-mer

FAC : Fonds d'Aide et de Coopération

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FCFA : Franc des Colonies Françaises d'Afrique

FERDES : Fonds d'Équipement Rural et de Développement Économique et social

FF : Franc français.

FIDES : Fond d'Investissement et de Développement Économique et Social

FIDOM : Fonds d'Investissements des Départements d'Outre-mer

FMI : Fonds Monétaire International

FOM : France d'Outre-mer

FOM : France d'Outre-mer

FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance

FSC : Fonds de Solidarité Coloniale

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique noire

IRHO : Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux

ISI : Industrie de Substitution aux Importations

NPA : Nouvelle Politique Agricole

NPI : Nouvelle Politique Industrielle

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

PAS : Politique d'Ajustement Structurel

PIB : Produit Intérieur Brut

PNB : Produit National Brut

TOM : Territoires d'Outre-mer

UASZ : Université Assane Seck Ziguinchor

UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africain.

UFOM : Union française d'Outre-mer

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

USA : United States of America/ États-Unis d'Amérique

INTRODUCTION

Avec la III^e République, naît l'empire colonial français, bâti sur plus d'une cinquantaine d'années entre 1870 et 1940. La France parvient à conquérir une partie du Maghreb et crée un empire en Afrique Noire avec l'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF), mais aussi l'Ouest de l'océan Indien, avec Madagascar. L'AOF est créée par le décret du 16 juin 1895 et placée sous l'autorité d'un Gouverneur Général. L'administration de l'AOF servait à coordonner sous une autorité unique, l'arrivée des Français sur le continent africain. À l'origine, c'est la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal, et le Soudan qui formaient les colonies de l'AOF¹. L'agriculture était au centre de l'économie, avec surtout la culture de l'arachide au Sénégal qui joue un rôle essentiel à partir des années 1920 et profite de cours très élevés durant la Seconde Guerre mondiale. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire (en Côte d'Ivoire, l'accent a été mis sur la culture d'une autre matière première, le cacao), constituent alors des piliers de l'exportation et de la production au sein de l'AOF.

C'est ce qui fait que le présent travail s'intéresse aux territoires du Sénégal et de la Côte d'Ivoire en tant qu'espaces d'interventions françaises dans les stratégies de transformations économiques au courant des trois derniers quarts du XX^e siècle.

De prime abord, le Sénégal est un État d'Afrique de l'Ouest, bordé au Nord par la Mauritanie, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée, à l'Est par le Mali et est baigné à l'ouest par l'océan Atlantique. Cette position confère au Sénégal un caractère de carrefour. La Gambie constitue une enclave de 10.300 km² ouverte sur l'Atlantique dans le Sud du pays. Le 15 novembre 1958, le Sénégal devient une République et le 20 août 1960, le pays accède à l'indépendance sous la direction du Président Léopold Sédar Senghor qui en devient son premier chef d'État. L'économie arachidière du Sénégal constituait en AOF l'un des socles de la production agricole qui représentait 70% des exportations de la colonie en 1895. Dakar était crucial pour la France exsangue et dévastée de l'après-guerre, ce qui laisse penser que « la

¹ C'était un gouvernement général regroupant au sein d'une même fédération huit colonies françaises d'Afrique de l'Ouest entre 1895 et 1958. Constituée en plusieurs étapes, elle réunit à terme la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan français qui sera plus tard le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso), le Togo et le Dahomey (le Bénin actuel). Sa superficie atteignait 4 689 000 kilomètres carrés, soit environ sept fois celle de la France. Elle comptait plus de 10 millions d'habitants à sa création et environ 25 millions à sa dissolution. Son chef-lieu était Saint-Louis jusqu'en 1902, puis Dakar. Cf. l'ouvrage *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*. Dir. BECKER Charles, MBAYE Saliou, THIOUB Ibrahima.

création et l'aménagement d'une base stratégique à Dakar participe de la sauvegarde de l'Union française et donc de la quête de puissance »².

C'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que le Sénégal se meut dans cette atmosphère de décolonisation qui a contribué au réveil des peuples et à la marche progressive vers l'autonomie et l'indépendance des pays. L'empire colonial français cède la place à l'Union française³ en 1946 qui confère au Sénégal un statut de Territoire d'Outre-mer (TOM).

Le Sénégal accède à l'indépendance différemment de ses voisins ouest-africains. Un État fédéral fut créé avec le Soudan voisin nommé la Fédération du Mali⁴, qui, prétendument, s'était soldé par un échec en août 1960. Le Sénégal proclame alors son indépendance le 20 août 1960, dissociant désormais son destin étatique de celui du Soudan. Les autorités sénégalaises choisissent de célébrer l'accession à l'indépendance le 4 avril 1960, date d'anniversaire de la signature des accords aboutissant à la reconnaissance de l'indépendance de la Fédération du Mali. C'est pour cette raison que l'indépendance est célébrée le 4 Avril au Sénégal. Toutefois, les relations avec le pays colonisateur sont restées au beau fixe.

La Côte d'Ivoire, au niveau territorial présente l'aspect d'un quadrilatère, dont le sud offre une façade de 520 km sur l'océan Atlantique, dans la partie occidentale du golfe de Guinée ; elle a une superficie de 322.462 km² pour une population de 22.671.331 habitants en 2014⁵. Yamoussoukro est la capitale politique et administrative et Abidjan en est celle économique⁶. Avant d'être indépendante le 7 Août 1960, la Côte d'Ivoire a d'abord été un protectorat français en 1843 et ensuite une colonie française en 1893. De 1904 à 1958, le pays est inclus dans une fédération ouest africaine française appelée A.O.F et devient l'un des piliers de l'agriculture grâce essentiellement à la production de café et de cacao. C'était une colonie et une TOM pendant la Troisième République. En décembre 1958, la Côte d'Ivoire devient une République autonome par le référendum, qui crée la Communauté française entre la France et

² DRAMÉ P.-P., « La base stratégique de Dakar, de l'aménagement au maintien (1942-1962) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, N° 264, 2016/4, p.111.

³L'Union française est l'organisation politique de la France et de son empire colonial créée par la Constitution de la Quatrième République. Elle associe la métropole et les départements d'outre-mer aux colonies françaises administrées sous la forme de territoires d'outre-mer, territoires et États associés. Cf, l'ouvrage *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*. Dir. BECKER Charles, MBAYE Saliou, THIOUB Ibrahima.

⁴ La Fédération du Mali, constituée par le Sénégal et le Soudan (ancien nom du Mali), était le premier État de la Communauté à avoir réclamé et obtenu du général de Gaulle le droit à l'indépendance au sein de la Communauté coloniale francophone. Elle ne dure que de 1959 à 1960.

⁵ Présidence de la République de Côte-d'Ivoire, *Données sur la Côte-d'Ivoire*, disponible sur en ligne, consulté le 21 Aout 2022.

⁶ *Idem*.

ses anciennes colonies. À la date du 7 août 1960 l'indépendance est effective. Toutefois, la Côte d'Ivoire est demeurée inextricablement liée à la France de par sa monnaie et les investissements faits par la France dans cette ancienne colonie ivoirienne. Cette situation singulière fait qu'il est pertinent dans le cadre de cette étude d'interroger la nature de ces liens, d'où notre intérêt pour ce sujet.

La discipline historique ouvre plusieurs portes de recherches. Toutefois, nous nous intéressons à l'histoire économique. Au-delà du fait que cela nous passionne, les enjeux qui gravitent autour de ce sujet sont d'autant plus importants pour les pays africains au tournant de ce XXI^e siècle où les anciennes relations entre ex puissances coloniales et ex colonies sont en train d'être bousculées par l'arrivée d'autres acteurs sur le marché. L'économie est l'un des piliers de la souveraineté de l'État. L'étude sur la longue durée de l'intervention de la France au Sénégal et en Côte d'Ivoire permettrait de comprendre l'évolution de l'aide française de l'Empire colonial aux lendemains des indépendances. Cette étude est alors importante à la compréhension des enjeux et des objectifs de ces politiques, des projets et des réalisations de 1946 à 2000. En comprenant ainsi ce passé économique, nous pourrions faire une analyse des relations entre la France et chacun des deux pays concernés. Cette étude analytique des relations qu'ont entretenues le Sénégal et la Côte d'Ivoire avec la France aiderait à comprendre aussi la nature des relations qu'entretiennent présentement ces trois pays.

Le choix de cette fourchette chronologique ne doit rien au hasard. Les deux dates constituent des périodes charnières dans l'histoire économique de ces pays africains. Après la Deuxième Guerre mondiale, la France décide de participer au développement de ses colonies. En effet, 1946 correspond en AOF à l'abolition du travail forcé avec la Loi Houphouët Boigny et à la création du Fond d'investissement et de développement économique et social (FIDES) qui organise d'une manière centralisée les dépenses pour le plan⁷ de développement. En Côte d'Ivoire, l'économie de plantation connaît en 1946 les débuts de son hégémonie. La France y met en place les plans décennaux, pour mieux exploiter économiquement la colonie ivoirienne. L'un des objectifs du plan vise des résultats satisfaisants. Il est important de noter que 1946 correspond aussi au Sénégal à la création de l'Union française. Les leaders politiques du Sénégal accordaient un attachement notable au FIDES et à l'Union Française qui, pour eux, n'étaient pas tributaire à l'indépendance effective.

⁷ BERTHELEMEY J.-C., « L'économie de l'Afrique Occidentale française et du Togo », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, Paris, 1946-1960, p.303.

Quant à l'année 2000, ce fut une année d'espoir pour les deux pays. La Deuxième République ivoirienne voit le jour le 1^{er} Août 2000. La même année Laurent Gbagbo gagne les élections présidentielles et le pays adopte une nouvelle constitution. Cette année annonce pourtant une crise politique en Côte d'Ivoire et secoue le Sénégal avec la première alternance. Un nouveau régime implique alors des modifications dans les plans de développement. Des tensions sociopolitiques sont notées, en République ivoirienne, qui conduisent, à une crise politique et militaire en 2002. C'est aussi en Côte d'Ivoire, l'entrée en dépression des Politiques d'ajustement structurelles avec un PIB négatif de -2,3%⁸.

Au Sénégal, la même année est marquée par l'alternance. Il s'agit en effet de la victoire aux élections présidentielles d'Abdoulaye Wade sur Abdou Diouf mettant fin à quarante ans de pouvoir socialiste. Le Sénégal a confiance en une croissance économique dans un contexte d'après dévaluation. Les politiques d'ajustement structurelles adoptées sont nombreuses, et en 2000 la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC)⁹ a été adoptée et va durer deux ans.

Problématique

Nonobstant sa situation exsangue due aux conséquences néfastes de la Seconde Guerre mondiale, la France va néanmoins investir en Afrique par le biais de politiques économiques visant « l'aide au développement »¹⁰. La position géographique du Sénégal et de la Côte d'Ivoire est stratégique d'un point de vue géopolitique, sans faire fi de la richesse minière et de la fertilité de leurs sols respectifs. La position géographique du Sénégal lui confère une ouverture et une accessibilité aisée. La Côte d'Ivoire dispose quant à elle de conditions climatiques favorables et d'importantes ressources humaines. Son sous-sol a un considérable potentiel en hydrocarbures, ressources minières ainsi que des pierres précieuses comme l'or et le diamant. Ces atouts remettent en question les motivations d'aide de la France ainsi que son réel intérêt pour le développement de ses colonies.

Les travaux de l'économiste Philippe Hugon ont beaucoup analysé les relations entre la France et les pays d'Afrique. Il s'est intéressé dans un de ses articles paru dans *Politique*

⁸ La Côte-D'Ivoire en chiffre, 2007, p.35.

⁹ Un plan du Fonds monétaire international qui a pour principal objectif la promotion des politiques qui vivent la croissance économique, le développement et la réduction de la pauvreté dans les pays les moins développés.

¹⁰ HUGON P., « La politique économique de la France en Afrique. La fin des rentes coloniales ? », *Politique africaine*, Paris, Karthala, N°105, 2007, p.54.

africaine à trois volets, précisément les relations commerciales, les liens monétaires et la politique d'aide et de développement. Il conclut en abordant la divergence croissante entre politique économique et intérêt économique français. Il souligne d'ailleurs que: « durant la guerre froide, la politique économique de la France vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne reflétait, dans la tradition gaulliste, l'importance géopolitique que Paris attachait à cette région »¹¹. Les politiques françaises en Afrique n'étaient pas le fruit du hasard. Elles étaient surtout motivées durant l'époque coloniale par la crainte « que les pays africains ne soient attirés par les camps soviétiques et américains »¹², ce qui fait que la France « offrait une aide et un soutien budgétaire importants aux régimes amis francophones »¹³. Pendant la Guerre froide, les « pays du champ »¹⁴ étaient les principaux visés par l'aide française. L'objectif était plus culturel et géostratégique¹⁵ que de leur donner une impulsion développement économique.

L'époque dite postcoloniale prouve que l'accession à l'indépendance ne détache pas pour autant la France de ses anciennes colonies. L'impérialisme paraît à son paroxysme surtout avec le système de Françafrique.

L'expression Françafrique aurait été utilisée pour la première fois par Félix Houphouët-Boigny en 1955, alors ministre du gouvernement français pour montrer son vœu de sceller des liens privilégiés entre la Côte d'Ivoire et la France voire les colonies françaises après l'accession à l'indépendance. Il sera donc question de s'interroger sur ce qui justifie la dépendance économique de la France envers ses colonies. Pourquoi tient-elle autant à participer au « développement » de ces dernières et comment s'y prend-elle ?

La formulation Françafrique serait conceptualisée par François-Xavier Verschave critiquant ainsi les relations inégalitaires entre la France et ses anciennes colonies. Le terme néologique est réutilisé surtout avec son apparition dans l'ouvrage de Verschave, *La Françafrique, le plus long scandale de la République*. L'expression prend alors des allures dénonciatrices et montre l'attitude néocolonialiste de la France.

À partir du tournant des années soixante, un système a été mis en place pour continuer à opprimer les pays africains qui venaient d'accéder à leur indépendance vis-à-vis de la France.

¹¹ HUGON P., *op cit*, p.54.

¹² *Idem*.

¹³ *Ibid*.

¹⁴ Le champ était la zone d'intervention privilégiée de la France en Afrique. Il comptait, vers la fin des années 1980, 34 pays africains dont la plupart étaient soit lusophones soit francophones.

¹⁵ Pétrole et défense de la francophonie.

Ce système est constitué par des réseaux qui ont été développés et entretenus pour continuer comme avant. C'est la suite de la colonisation qui se poursuit sous d'autres modes. Or, le système de la colonisation était quand même bel et bien le système d'appropriation des richesses de l'Afrique par des étrangers¹⁶.

Il s'agit donc dans cette présente étude de monter en quoi la Françafrique constitue une clef stratégique du *soft power*¹⁷ de la politique néocolonialiste française en Afrique ?

Rappelons que des politiques de développement ont été mises en place en 1946 à l'instar du Fond d'Investissement et de Développement Economique et Social (FIDES), qui, plus tard, en 1949, va laisser la place au FERDES Fonds d'Équipement Rural et de Développement Économique et Social (FERDES). Les plans¹⁸ à financer par le FIDES ne concernaient que l'Afrique noire et Madagascar et visaient à moderniser ces territoires¹⁹. Puis sont nés le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) en 1948 qui va perdurer jusqu'à la décolonisation, ensuite le Fonds d'Investissements des Départements d'Outre-mer (FIDOM) en 1982, puis le Fonds européen en développement. En 1962, le FIDES était toujours actif alors que l'indépendance était actée²⁰. Ainsi, cette présente étude s'intéresse aux stratégies de relance de l'économie et du développement de la France à travers les colonies du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Il est alors nécessaire de voir, quelles stratégies politico-économiques la France instaure dans ses colonies sénégalaise et ivoirienne pour sortir de la crise qui éclot à la fin de la Deuxième Guerre mondiale ?

Leur souveraineté acquise, les nouvelles Républiques vont trouver des moyens de mettre en marche à leur tour le processus de développement. Plusieurs politiques ont vu le jour mais n'ont pas atteint leurs objectifs. C'est à ce titre que l'économiste Gilles Duruflé affirme qu'« il est très peu de pays d'Afrique noire qui ne soient ainsi surendettés et engagés dans des programmes d'ajustement dont on ne voit guère le terme »²¹. Il rajoute qu'on note « dans la plupart des pays — dont le Sénégal et la Côte d'Ivoire —, stagnation ou dégradation des services sociaux de base, comme la santé ou l'éducation, et appauvrissement de couches importantes de la population »²². Il s'agit, ainsi, dans cette étude, d'analyser en quoi les

¹⁶ VERSCHAVE F.-X., *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998, p.175.

¹⁷ C'est la capacité d'un pays à obtenir ce qu'il veut à travers l'attraction et la persuasion. C'est le contraire de *hard power*.

¹⁸ Deux plans qui se sont succédé, le 1^{er} de 1948 à 1953 et le second de 1953 à 1959.

¹⁹ Publication Archives nationales d'Outre-mer, Aix en Provence, disponible en ligne, consulté le 20 Aout 2022.

²⁰ *Idem*.

²¹ DURUFLÉ G., *L'Ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala, 2008, p. 5.

²² *Idem*.

politiques d'ajustements structurels sont de réels rouages au développement ? Ce sera également le lieu d'analyser si elles ont atteint ou non leurs objectifs, mais aussi de montrer quels sont les effets politiques, économiques et sociaux qui en ont découlé.

Hypothèses

La perception que nous avons de ce sujet nous permet d'établir un postulat qui tourne autour des hypothèses suivantes.

De prime abord, les fondements des motivations de la France dans le cadre de la mise en œuvre de ses plans de développement, sont d'une part d'ordre historique du fait des relations qu'ils ont eu à entretenir au cours de l'histoire et d'autre part il s'agit de raisons géostratégiques vu les atouts dont regorgent le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Ensuite, pour ce qui est des formes institutionnelles dans ce contexte de relations asymétriques, la France s'est appuyée sur un panel de leviers institutionnels, bilatéraux, et le système de Françafrique accompagnant les acteurs dans les politiques de développement.

À cela s'ajoute le fait qu'il existe, après la deuxième Guerre mondiale, une pluralité des formes et stratégies d'intervention utilisées par la France allant de l'assistance financière, l'assistance technique dans la réalisation des projets en passant par la coopération.

Pour finir, l'intervention de la France étudiée, après les indépendances, entraîne un impact sur les tissus socio-économiques pendant la période étudiée. Ces politiques de développement impactent sur l'évolution des conditions de vie des populations concernées.

Objectifs

Par la présente étude, nous nous sommes fixé un certain nombre d'objectifs. Il s'agit d'abord de comprendre les enjeux politico-économiques et géostratégiques du Sénégal et de la Côte d'Ivoire en AOF. Ensuite, étudier les projets, mais aussi les acteurs concernés entre 1946-1960 et 1960-2000, les moyens mis en œuvre et les réalisations font également partie de ces objectifs. Il est aussi question de faire une analyse de l'aide au développement ainsi que les politiques d'ajustement structurel et leur efficacité en Côte d'Ivoire et au Sénégal. L'étude de la Françafrique et de son impact en Afrique n'est pas en reste. Il s'agit aussi d'examiner les politiques de développement au Sénégal et en Côte d'Ivoire dans le but de dresser le bilan et d'évaluer l'impact des stratégies françaises dans ces deux pays. Enfin, nous souhaitons contribuer à l'enrichissement de la recherche scientifique sur les dynamiques post-coloniales en Afrique de l'Ouest.

Ce travail est scindé en trois parties. Dans la première, on traite le cadre méthodologique et les enjeux géostratégiques du Sénégal et de la Côte d'Ivoire sous l'ère coloniale. Le premier chapitre est consacré aux définitions conceptuelles. Le deuxième chapitre se consacre aux enjeux politico-économiques et géostratégiques du Sénégal et de la Côte d'Ivoire en AOF.

Dans la deuxième partie, l'accent est mis sur les projets de la France aussi bien au Sénégal qu'en Côte d'Ivoire de 1946 à 1960. Il s'agit là d'étudier dans un premier chapitre les contextes et les enjeux de la mise en place des politiques de développement au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Dans le second chapitre de cette partie, sont revus les projets et les réalisations de quelques politiques de développement.

La troisième partie, quant à elle, aborde l'interventionnisme de la France au Sénégal et en Côte d'Ivoire entre 1960 et 2000. Cette partie est également structurée en deux chapitres. Le premier indexe l'interventionnisme français dans ces pays. Dans le second et dernier chapitre, il y est démontré une analyse de l'impact des politiques de développement après les indépendances.

**Première partie : Cadre méthodologique et enjeux géostratégiques du Sénégal et
de la Côte d'ivoire sous l'ère coloniale**

Cette partie est scindée en deux chapitres. Il est question dans le premier chapitre d'aborder un certain nombre de concepts définis d'un point de vue historique, puis de les mettre en adéquation avec notre objet de recherche. Ensuite, nous avons justifié pourquoi nous avons porté notre choix sur la méthodologie de recherche mixte. Il est l'approche la plus adéquate pour les données qualitatives et quantitatives auxquelles nous avons nécessairement eu recours dans le cadre de cette partie. La revue critique de la littérature est réservée à la dernière section de ce chapitre. Nous nous sommes référée aux documents d'archives, aux articles scientifiques, aux rapports annuels, mais aussi aux ouvrages qui ont abordé ce sujet. Ces sources abordent des politiques de développement, des politiques d'ajustements structurels, l'économie et l'histoire économique. En ce qui concerne le deuxième chapitre, il aborde les enjeux politiques, économiques, géographiques et stratégiques du Sénégal et de la Côte d'Ivoire qui ont fait d'eux des espaces importants de l'AOF. En étudiant ainsi la géographie du milieu, nous pourrons analyser les raisons pour lesquelles ces deux pays sont les socles de la production et de l'exportation en AOF.

Chapitre I : Cadre conceptuel et méthodologique

Ce premier chapitre est consacré à l'élucidation et à la discussion des concepts importants pour la compréhension de notre objet de recherche. Nous les présenterons selon les différentes perceptions des auteurs avant d'en donner le sens que nous leur conférons, c'est-à-dire le sens rattaché à notre thématique étudiée. Il s'agit d'essayer de régler le flou sémantique qui règne entre « politique de développement », « aide au développement » et « ajustement structurel ». Il s'agit de définir des concepts comme « coopératisme », « coopérative », « coopération », « bilatérale », « souveraineté », « Françafrique », « interventionnisme » et « mise en dépendance » pour mieux appréhender les enjeux autour des interventions économiques de la France en Afrique, particulièrement au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Nous justifierons par la même occasion le choix que nous avons porté sur la méthode de recherche la plus adéquate avec ce sujet pour permettre l'exploitation optimale des données recueillies lors des enquêtes de terrain. Nous avons établi la revue critique de la littérature selon les documents exploités en tenant compte des thématiques abordées dans le sujet.

1. Définition des concepts

❖ Coopération, Coopérative, Coopération bilatérale et Coopératisme

Une coopération est, dans le cadre général, une « relation de réciprocité équitable entre les partenaires d'un échange dans une perspective de coévolution »²³. Sur le plan économique, il s'agit d'une « méthode d'action par laquelle des personnes ayant des intérêts en commun constituent une entreprise où l'excédent de gestion ou d'exploitation est réparti entre les seuls associés, au prorata de leur activité »²⁴.

Si l'on rattache le concept coopération à notre thématique abordant les accords ou les services, nous pouvons le définir comme étant une « aide apportée par un pays à un autre, pour contribuer à son développement économique et culturel, notamment en mettant à sa disposition des ingénieurs, des médecins, des techniciens »²⁵. Dans le cadre de cette étude, il s'agit en somme d'un engagement entre deux États leur permettant d'établir des relations politico-économiques et culturelles, mais aussi dans d'autres domaines tels que la science et les institutions par exemple.

²³ VANDER BORGHT C., « Coopération : (cooperation – cooperaci3n) », *Dictionnaire de sociologie clinique*, Érès, 2019. p.160.

²⁴ Définition tirée du Petit Larousse illustré, Larousse, Paris, 2017, p.300.

²⁵ CNRTL, disponible en ligne consulté le 12/01/2023.

Dans le cadre juridique, une coopérative est une société « à objet civil ou commercial, selon le cas, qui a été créée dans le but d'éliminer le profit capitaliste, soit par la mise en commun de moyens de production, soit par l'achat ou la vente de biens en dehors des circuits commerciaux »²⁶.

En règle générale, une coopérative est un « groupement d'acheteurs, de commerçants ou de producteurs, faisant une coopération »²⁷. Il s'agit alors d'une « association libre de personnes possédant une entreprise économique qu'elles dirigent et contrôlent démocratiquement pour la mettre à leur service ainsi qu'au service de tout le peuple »²⁸. Selon Charles Gide, qui fut l'un des économistes français, théoriciens de la coopération « une coopérative est un groupement de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux et éducatifs en commun au moyen d'une entreprise commerciale »²⁹.

Ce concept ramené à notre thématique désigne un groupe de personnes ou une association ayant les mêmes aspirations économiques et socioculturelles réunis pour atteindre les objectifs des intérêts qu'ils ont en communs.

Le dictionnaire Larousse définit ce concept comme concernant « les deux côtés d'un objet, d'un organisme, etc., ou intéresse deux parties en présence »³⁰.

Dans le dictionnaire juridique, « les adjectifs "bilatéral" ou "synallagmatiques", ou encore "multilatéral", caractérisent une convention conclue entre deux ou plusieurs personnes. En général, ces personnes s'engagent l'une envers l'autre ou les unes envers les autres à exécuter des prestations réciproques »³¹. L'expression traduit une « assistance mutuelle et complémentaire entre deux états souverains. Elle est régie par un traité qui comporte des accords dans plusieurs domaines : économique, financier, technique et culturel... Généralement, elle se fait entre pays riches et pays pauvres »³². Pour les accords bilatéraux qui concernent notre thématique, il s'agit d'accords passés entre deux pays en vue de faciliter les échanges de biens et services. Au début des années 2000, on note trois cent accords bilatéraux signés en 2006³³.

²⁶ Dictionnaire du droit privé, disponible en ligne, consulté le 12/01/2023.

²⁷ Définition tirée du Petit Larousse illustré, Larousse, Paris, 2017, p.300.

²⁸ Définition de Bilan du siècle de l'Université de Sherbrooke, 2023, en ligne, consulté le 12/01/2023.

²⁹ Mémoire on line, *Le concept coopératif*, disponible sur en ligne, consulté le 12/01/2023.

³⁰ Dictionnaire, *Larousse*, disponible en ligne consulté 20/01/2023.

³¹ Dictionnaire juridique de Serge Braudo, *Définition de Bilatéral*, disponible en ligne, consulté le 19/01/2023.

³² Coopération concept, « Coopération bilatérale », disponible en ligne, consulté le 07/09/2022.

³³ Glossaire, « Accords bilatérales », disponible en ligne, consulté le 07/09/2022.

Le coopératisme est « une théorie qui considère la coopération comme un modèle primordial d'organisation économique et social »³⁴. C'est une « doctrine qui veut résoudre la question sociale par le développement et la généralisation de la coopération, notamment de consommation »³⁵. Le coopératisme s'appuie donc sur des idéaux qui promeuvent un développement solidaire et équitable.

Tel qu'abordé dans le cadre de notre étude, on considère que le coopératisme préconise le développement par la généralisation des associations coopératives³⁶. L'objectif rejoint tout de même les concepts de coopération et coopérative, à savoir appuyer le développement des pays concernés.

❖ Aide publique au développement, Politique de développement

Plusieurs types d'objectifs ont été définis par l'Aide publique au développement (APD) au cours de son histoire qui débute vraiment après la Seconde Guerre mondiale. Ces objectifs ont fini au fil du temps par se muer en des enjeux et objets complexes qu'il est important d'explicitier pour le besoin de cette recherche.

D'un point de vue historique, l'aide au développement est, selon Pierre Jacket, les interventions françaises reflètent des intérêts stratégiques liés à la guerre froide et à la décolonisation dans le contexte d'une naissante hégémonie américaine³⁷.

L'APD est « l'ensemble des financements apportés par les acteurs publics des pays les plus favorisés pour améliorer les conditions de vie dans les pays moins favorisés »³⁸. Cette aide correspond aux ressources fournies par les organismes publics aux pays en développement pour améliorer leurs conditions de vie. L'APD doit être favorable, avec un élément de libéralité d'au moins 25 pour cent (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 pour cent)³⁹.

Dans cette étude, il s'agit de tous les financements de la France, ses réalisations ainsi que les associations de développement, à l'instar de l'Agence française de développement (AFD),

³⁴ Définition tirée du Petit Larousse illustré, Larousse, Paris, 2017, p.300.

³⁵ Dictionnaire, Larousse, disponible en ligne, consulté le 4/2/2023.

³⁶ CNRTL, en ligne, 2012, disponible en ligne, consulté le 7/2/2023.

³⁷ JACKET P., « Les enjeux de l'aide publique au développement », in, *D'hier à demain : penser l'international 1936-2006 : 70 ans*, Politique Etrangère, Institut français des relations internationales, 2006/4 (Hivers), p.941.

³⁸ AFD, en ligne, disponible en ligne, consulté le 7/2/2023.

³⁹ Définition donnée par l'OCDE, en ligne, disponible sur en ligne, consulté le 20/08/2022.

que la France a mis en place pour l'amélioration du niveau de vie, promouvant par la même occasion leur développement.

Selon Jean-François Baré, il se pose une difficulté au niveau des définitions données par rapport à ce concept. Il affirme qu'« une politique de développement se définit par ce qu'en disent les gens qui la font : c'est donc un ensemble d'interactions complexes entre des lieux de réflexion ou de décision macroéconomique, des bureaucraties et des administrations, des groupes ou des acteurs sociaux »⁴⁰. Elle vise à réduire et/ou à éliminer la pauvreté des États. Ces politiques jouent un rôle primordial dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans le cadre de la présente étude, les politiques de développement des États renferment toutes les mesures politiques, économiques et sociales destinées à améliorer durablement les conditions de vie dans les pays en voie de développement. Elles dépendent aussi des politiques agricoles et commerciales. Le fait d'« harmoniser les diverses politiques ayant un impact sur le développement pour en faire un tout cohérent (cohérence) représente d'ailleurs l'un des grands défis de la politique de développement »⁴¹. Les politiques évoquées dans notre analyse désignent alors l'ensemble des plans mis en place par la France au Sénégal et en Côte d'Ivoire visant principalement le développement soutenu de l'ancienne métropole et des États précités. Le concept est abordé aussi durant la période coloniale pour parler des plans tels que les plans quinquennaux et décennaux de la France en AOF.

❖ **Ajustement structurel, Interventionnisme**

L'ajustement structurel est un programme qui renferme l'assainissement de l'économie des pays en développement en mettant en place des réformes économiques. Apparues dans les années 1970, elles ont été adoptées par des pays d'Afrique subsaharienne sollicitant le FMI et la Banque mondiale pour garantir leur développement en échange de conditions libérales strictes⁴².

Elsa Assidon a développé cette assertion, dans son article intitulé « L'ajustement structurel » en expliquant que les PAS additionnent dans leurs objectifs principaux stabilisation

⁴⁰ BARÉ J.-F., « L'anthropologie et les politiques de développement », Quelques orientations, *Terrain*, 28, 1997, p.144.

⁴¹ Coopération concept, *Politique de développement*, disponible en ligne, consulté le 21/08/2022.

⁴² Finance de marché, *Ajustement structurel*, disponible en ligne, consulté le 21/8/2022.

financière et réformes structurelles mises en œuvre dans les années 1980 par la Banque mondiale et le FMI pour répondre aux problèmes économiques persistants⁴³.

Les années 1980 symbolisent l'âge d'or du libéralisme économique comme base des politiques de développement, ce qui, selon Jean-Pierre Cling et François Roubaud, justifie la naissance de l'ajustement structurel dans le contexte de la reconnaissance de l'échec relatif des politiques antérieures. Dans le cadre de notre étude, nous abordons l'ajustement structurel en nous intéressant aux politiques économiques élaborées par les États désormais indépendants. Dans un contexte de redressement économique post colonial, il fut difficile pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire de relever l'économie, parce que l'ajustement structurel leur a été imposé.

L'interventionnisme est une doctrine qui préconise l'intervention politique et économique des pouvoirs publics dans le pays.

Selon Mounir Sebbane, dans son mémoire intitulé « L'interventionnisme étatique et le clivage politique en termes de dépenses publiques au Québec », il s'agit du rôle actif de l'État dans l'économie et la société pour améliorer le bien-être de ses citoyens en les protégeant des conséquences de la pauvreté comme la maladie ou le chômage. Les politiques d'État-providence incarnent ce système⁴⁴.

Dans sa thèse intitulée, « L'interventionnisme économique public. Étude de droit comparé franco-tunisien », Amel Njehi montre que l'Etat agit dans l'économie en régulant, orientant ou protégeant les acteurs et le marché en tant qu'autorité publique extérieure. Il collabore avec les acteurs économiques, ou peut-être fournisseurs de biens et services pour répondre aux besoins publics ou d'intérêt général⁴⁵.

Dans le cadre de notre étude, l'interventionnisme met l'accent sur l'aide que la France apporte à ses anciennes colonies sénégalaise et ivoirienne dans un contexte de redressement économique de ces derniers. En effet, avant les indépendances, la France investissait directement sur ses colonies. Cependant, après ces ex colonies sont devenues de nouveaux États souverains en butte à des difficultés à cause de la lenteur de leur renaissance économique et du

⁴³ ASSIDON E., « L'ajustement structurel », in, *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, « Repères », 2002, p.58.

⁴⁴ SEBBANE M., *L'interventionnisme étatique et le clivage politique en termes de dépenses publiques au Québec*, Mémoire de master, Université du Québec à Montréal, Avril 2017, p.15.

⁴⁵ NJEHI A., « L'interventionnisme économique public. Étude de droit comparé franco-tunisien », Lyon 2, TUNIS EL-MANAR, 2018, p.15.

poids de l'histoire. La France va leur proposer son aide. L'ancienne métropole intervient ainsi dans les affaires économiques et sociales de ses anciennes colonies. C'est dans ce sens qu'on utilise le concept « interventionnisme » dans notre étude.

❖ **Françafrique, Souveraineté, Mise en dépendance**

C'est avec l'avènement d'une cellule aux affaires africaines à l'Élysée que le système de Françafrique a pris forme. Cette cellule fut mise en place par le Général de Gaulle, avec à sa tête Jacques Foccart surnommé à cette époque « Monsieur Afrique ».

Le concept de *Françafrique* prête à la France une attitude néocolonialiste envers ses anciennes colonies devenues pourtant théoriquement indépendantes. Il s'agit de l'ensemble des relations que la France entretient avec ses anciennes colonies de nature opaque et ambiguë et opaque. La Françafrique serait constituée de réseaux d'influence et de lobbies d'acteurs français et africains intervenant dans les domaines économique, politique et militaire en Afrique.

Chez d'autres auteurs comme ceux de l'ouvrage collectif intitulé *L'empire qui ne veut pas mourir- Une histoire de la françafrique*, le terme est étonnant car selon eux il y a une énigme qui entoure la définition et l'origine de la françafrique malgré son usage fréquent. Depuis une vingtaine d'années des commentateurs évoquent son déclin et/ou sa disparition»⁴⁶.

François-Xavier Verschave a beaucoup développé ce concept ainsi que ses principes dans ses ouvrages comme *La Françafrique : le plus long scandale de la République*, *Noir procès : offense à chef d'États*, *Noir silence : qui arrêtera la Françafrique*, mais encore *Complice de Génocide ?* Il explique qu'à partir des années 1960, un système de réseaux a été mis en place afin de perpétuer l'« oppression » des pays africains indépendants, continuant ainsi la colonisation sous de nouvelles formes avec les dirigeants africains proches de la France⁴⁷.

Toutefois, les autorités françaises considèrent que les relations de la France avec l'Afrique constituent un élément de stabilité politique dans les anciennes colonies, tout en ayant pour objectif de défendre les intérêts de la France sur le plan stratégique et économique avec l'accès aux ressources minières. Dans le cadre de notre sujet, nous l'abordons comme étant

⁴⁶ BORREL T., BOUKARI-YABARA A., COLLOMBAT B., DELTOMBE T. (dir), *L'empire qui ne veut pas mourir- Une histoire de la françafrique*, Paris, Seuil, 2021, p.9.

⁴⁷ *Idem*.

l'attachement de la France à ses anciennes puissances coloniales dans le but de maintenir ce qu'on appelle « le néocolonialisme ». Cette relation est plus bénéfique à la France qu'aux États concernés.

La souveraineté, désigne le « caractère d'un État qui n'est soumis à aucun autre État »⁴⁸. Le mot rejoint l'autonomie et l'indépendance. Il s'agit l'autorité suprême d'un État, avec le droit absolu d'exercer des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif sur un territoire, et se manifeste par l'indépendance d'un État-nation vis-à-vis des autres, bien qu'elle puisse être partiellement cédée dans un système fédéral, comme l'a défini Jean Bodin, soulignant son caractère absolu et perpétuel, tandis que Rousseau considère que seul le peuple détient cette souveraineté.

De par ces assertions, la souveraineté est perçue comme la liberté d'un État de gouverner indépendamment de la volonté d'une autre puissance étatique. Il s'applique dans un pays indépendant n'étant soumis à aucun autre État.

La dépendance peut être perçue comme un lien étroit qui lie une chose ou une personne à ce qui la conditionne. En économie, un partenariat long de plusieurs années peut impliquer ce qu'on appelle une dépendance économique. En effet, la majeure partie du capital se concentre sur les partenaires fidèles. Toutefois, pour revenir au concept de dépendance, il « décrit davantage un processus et ses éventuels effets pervers, et conduit à préciser les caractéristiques du dispositif d'ensemble, avec ses différents acteurs et leurs anticipations, telles qu'elles se construisent dans la durée »⁴⁹. On peut trouver une pléthore de définitions pour le concept de dépendance et ses formes varient selon les États. Ramenée dans le cadre de notre thématique, la dépendance résume la nature des relations europeo africaines depuis toujours. Selon Catherine Coquery Vidrovitch, l'idée principale est que la rencontre entre l'Europe et l'Afrique a dès le départ conduit à une dépendance mutuelle, où le choc entre deux systèmes économiques et sociaux incompatibles a créé une crise, d'abord non perçue par les Africains, mais amplifiée par la colonisation, qui a exacerbé une situation de crise persistante dont l'Afrique n'est toujours pas sortie⁵⁰.

⁴⁸ Le Robert, Dico en ligne, consulté le 19/01/2023.

⁴⁹ SINDZINGRE A., « La dépendance vis-à-vis de l'aide en Afrique subsaharienne: éléments d'économie politique », in, *La dépendance (Afrique subsaharienne)*, Centre national de la recherche scientifique, Paris. 2000, p.52.

⁵⁰ VIDROVITCH C.-C., « La mise en dépendance de l'Afrique noire », Essai de périodisation, 1800-1970, in, *Cahiers d'études africaines*, vol. 16, n°61-62, Histoire africaine : constatations, contestations, 1976, p.8.

Selon l'historien Cheikhna Wagué, dans un rapport intitulé : *Mise en dépendance de l'Afrique : marginalisation et pauvreté*, la mise en dépendance de l'Afrique est un processus qui a débuté à la chute des grands empires surtout avec la défaite du Songhaï face à l'armée marocaine en 1591 et s'est progressivement installée en suivant trois étapes. Il s'agit respectivement de la traite atlantique avec « la découverte du Nouveau monde », la colonisation puis la coopération ou « recolonisation »⁵¹. Cette dernière détermine la nouvelle forme de colonisation traduite par l'aide et l'ajustement structurel. L'empreinte laissée par chacune de ces étapes a fait qu'après l'obtention de leurs indépendances, les pays africains ont eu du mal à se défaire de cette dépendance qui a été instaurée d'une manière réfléchie au fur et à mesure de la domination européenne. Cette dépendance aurait, selon l'auteur, deux effets principaux sur le continent africain, à savoir la marginalisation et la pauvreté.

Dans notre travail, nous abordons ce concept dans le même sens. Il s'agit de la dépendance de la France par rapport à ses colonies ainsi que ses intérêts dans ces dernières. L'accent est mis aussi sur la dépendance mutuelle qui s'est instaurée naturellement entre la France, le Sénégal et la Côte d'Ivoire depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale en 1945. Selon nous, la domination a impliqué une interdépendance entre métropole et colonies puis entre États souverains après les indépendances.

⁵¹ WAGUÉ C., *Mise en dépendance de l'Afrique : marginalisation et pauvreté*, Rapport de DEA, UCAD, 1999, p.6.

2. Cadre méthodologique

Cette partie met en exergue la méthodologie choisie pour mener à bien cette activité de recherche. En dépit du caractère laborieux de cette méthode, nous avons jeté notre dévolu sur la méthode mixte. Au regard de notre thématique de recherche, la conception d'étude séquentielle exploratoire paraît convenable. La phase des données qualitatives est suivie de celle des données quantitatives qui vont s'appuyer sur les résultats de la première phase.

Malgré le fait que cette méthode nécessite beaucoup de temps et d'énergie pour la collecte des données, elle est celle qui cadre le mieux avec notre travail. Il s'agit d'explorer notre question avec des méthodes qualitatives. Après cette première exploration, on utilise par la suite les données collectées pour concevoir un instrument quantitatif permettant de préparer une intervention expérimentale, concevoir une typologie ou mesurer les variables de notre étude. Grâce à cet instrument, nous pouvons engager une procédure de collecte et d'analyse de données quantitatives avant d'aboutir à l'interprétation finale. L'objectif demeure non pas de collecter un nombre pléthorique d'informations, mais plutôt d'en avoir de qualités pour pouvoir procéder à une bonne analyse et une objective interprétation des données recueillies.

• La collecte de données

La recherche documentaire nous a permis de concevoir un postulat de base sur le cadre théorique et de dresser une approche analytique. Elle est faite d'abord au niveau de la bibliothèque sectorielle du département d'Histoire et Civilisations de l'Université Assane Seck Ziguinchor, de la bibliothèque de l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire), et celle des Archives Nationales du Sénégal (ANS). Ensuite, il y a l'ANC, le CIRAD, le CIRES, et l'IRD de Côte d'Ivoire.

Après avoir recensé et étudié la littérature grise qui traite de la période 1946-2000, nous sommes entretenue avec des spécialistes de la question en effectuant ce qu'on appelle « une enquête sur le terrain ». Ont été questionnés des historiens spécialistes de l'économie et des économistes.

Les critères de sélection gravitent autour de trois axes que sont les spécialistes (économistes, historiens, sociologues), les acteurs (France, les Organisations, Sénégal et même Côte d'Ivoire). Cette démarche nous a permis d'entasser des connaissances concernant notre sujet de recherche avec les spécialistes qui en ont fait des études diachroniques. Dans un souci

d'objectivité, interroger acteurs permet de différencier notre approche et représenter les différentes parties.

Des revues, ouvrages, articles et bibliothèques numériques ont été également consultés et nous ont donné d'importantes informations. Il s'agit entre autres de :

www.cairn.info/article, php, www.openedition.com, www.erudit.com, www.persee.fr,
www.gallica.fr www.scholarvoxsénégal.sn, www.bib.num.ucad.sn, www.jstor.com
www.persee.com.

- **L'enquête de terrain**

Le travail de terrain a consisté à faire des collectes de données sur l'histoire économique de la France avec le Sénégal ainsi que la Côte d'Ivoire sur la base d'un questionnaire et de guide d'entretien. Cette phase de notre travail nous a permis de prendre en compte les résultats des enquêtes sur les différentes opinions englobant acteurs et spécialistes. Les populations aussi ont été prises en compte pour ne laisser en marge aucune partie de la société et ainsi obtenir une analyse plus juste.

3. La revue critique de la littérature et des sources

Pour cette partie, nous avons porté notre choix sur la littérature grise qui aborde intégralement ou partiellement notre thématique. Les ouvrages consacrés à l'AOF, aux relations entre la France et l'Afrique francophone, à l'économie en général, plus particulièrement des pays concernés par cette présente étude, à l'histoire des relations économiques de ces pays, ont le plus suscité notre curiosité, sans oublier les articles scientifiques. Dans cette optique, nous avons eu recours à des auteurs comme l'économiste Gilles Duruflé et ses travaux à l'instar de son ouvrage *L'Ajustement Structurel en Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar)* dans lequel l'auteur utilise les cas de ces trois pays pour montrer les objectifs non atteints des politiques d'ajustement. Toutefois, François-Xavier Verschave est, quant à lui, très critique sur la nature des relations entre la France et ses anciennes colonies qui se traduit par le fameux vocable Françafrique. Il développe ses idées dans ses œuvres, notamment son ouvrage intitulé *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*. Philippe Hugon, à travers son article « La politique économique de la France en Afrique. La fin des rentes coloniales ? » et son ouvrage *L'économie de l'Afrique*, nous a également été d'un grand apport. Ces travaux traitent des questions de notre problématique et nous permettent d'aborder le sujet sur les différents

volets historiques et économiques. D'autres auteurs aussi ont été lus pour une meilleure appréhension de notre thématique.

Il est important de rappeler que la métropole s'est repliée sur son empire colonial au lendemain de la crise qui jaillit dans les années 1930. Après la Seconde Guerre mondiale, et lors de la Guerre froide, la France faisait partie de cette Europe dévastée et ruinée. L'Empire colonial français devient le moyen par lequel la métropole française compte relancer son relèvement économique, son développement et son hégémonie. L'AOF et l'AEF sont exploitées pour permettre la réalisation de cette reconstruction française. En AOF, le Sénégal et la Côte d'Ivoire font partie des principaux pays producteurs des produits exportés. Ils sont donc les principaux fournisseurs. Les intérêts de la France ne sont alors pas centrés qu'en Europe. Les TOM sont d'un grand atout pour la métropole. Elle tient également à sa puissance océanique qu'elle a grâce à ses colonies afin de protéger l'exportation, vers la métropole, des ressources minières et énergétiques.

Jaques Adda et Marie-Claude Smouts, dans leur ouvrage intitulé *La France face au Sud. Le miroir brisé*, nous font part avec force de détails d'un bilan d'une trentaine d'années des relations franco-africaines qui ne sont pas satisfaisantes. Les auteurs y cernent les blocages de l'aide et du « développement », la dette et son poids écrasant, les faces cachées de la coopération, la superficialité, la voie « néolibérale » qui est impossible. Le contenu rend l'ouvrage digne d'intérêt pour comprendre les rapports Nord-Sud. Ils y affirment qu'en effet la France, en dehors de l'Europe, possède d'importants territoires d'outre-mer qui lui confèrent une vaste zone économique exclusive, faisant d'elle la troisième puissance mondiale en termes de surface maritime. Grâce à ses départements et territoires d'outre-mer, elle est une puissance océanique avec des territoires stratégiquement situés proches de l'Afrique, des Caraïbes, de l'Amérique du Sud et du Pacifique Sud, où elle exerce une souveraineté politique complète sur des îles habitées comme Tahiti et la Nouvelle-Calédonie⁵².

Dans le même ouvrage ils expliquent qu'à l'origine le concept d'aide au développement est né avec la décolonisation. Avant la Seconde Guerre mondiale, l'aide étrangère était rare et utilisée principalement pour obtenir des soutiens politiques. En 1949, le programme « Point 4 » lancé par Harry S. Truman a introduit l'assistance technique comme un objectif majeur de la politique étrangère, marquant un tournant. L'aide au développement est progressivement

⁵² ADDA J. et SMOUTS M.-C., *La France face au Sud. Le miroir brisé*, Paris, Karthala, 1989, p.16.

devenue une norme dans les relations internationales, visant à aider les pays moins développés à accéder aux techniques modernes nécessaires à leur croissance économique⁵³.

Il s'agissait de former la main-d'œuvre capable d'apporter de l'aide au développement des pays sous-développés. Il fallait alors que les pays développés apportent leur soutien, participant ainsi à « l'effort en faveur du développement »⁵⁴. Les pays pauvres étaient considérés comme étant incapables d'assurer leur développement du fait d'une maigre capacité d'épargne rendant ainsi indispensable l'aide au développement.

Durant la même époque, aussi bien en Belgique qu'en France, on a adopté ces politiques de développement pour des raisons coloniales. De ce fait, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la France n'avait pas organisé d'intervention globale outre-mer, bien que des idées de plans de valorisation des terres coloniales aient été envisagées dans les années 1920 sans être mises en œuvre. En 1946, l'« assistance » bilatérale a été institutionnalisée par une loi, marquée par la création d'un fonds d'investissement économique et social (F.I.D.E.S.) et l'élaboration de plans de modernisation pour l'ensemble de l'Union française⁵⁵.

Cette œuvre d'Adda Jacques et Smouts Marie-Claude est très importante pour la compréhension de la nature des relations entre la France et l'Afrique ainsi que les enjeux qui entourent l'aide publique et les coopérations. Toutefois, les auteurs n'ont pas réellement apporté plus de précisions sur l'implication des politiques africaines surtout au plan militaire en abordant par exemple l'armement et sa place dans le budget et la balance commerciale. Enfin, l'ouvrage traitant plus de l'économie, nous trouvons que les auteurs n'ont pas cependant insisté sur la coopération culturelle et scientifique.

L'exploitation des terres qui accompagne cette aide au développement est bien réfléchie. Ces deux colonies ivoirienne et sénégalaise sont dotées d'une inéluctable richesse naturelle. Cheikh Anta Diop, dans son ouvrage intitulé *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire* témoigne de ce potentiel naturel. En effet, son travail aborde, dans sa globalité, des solutions que l'Afrique pourrait utiliser pour prétendre au développement en fonction des potentialités de chaque zone. Aux pages 71 et 73, l'auteur rappelle les atouts géographiques de certains États africains en l'occurrence le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Il affirme que les richesses de la Côte d'Ivoire sont essentiellement agricoles et que ce pays

⁵³ ADDA J. & SMOUTS M.-C, *op cit*, p.28.

⁵⁴ *Idem*.

⁵⁵ *Ibid*, p.29.

dispose d'une forêt dense⁵⁶. Les conditions climatiques de ce pays aussi sont très favorables à l'économie de plantation dont s'est adonnée la France. Le Sénégal aussi fait partie de la zone tropicale réputée être pauvre en énergie. Cependant, le pays dispose d'une dense forêt, surtout en Casamance, y rendant ainsi favorable la production agricole⁵⁷. Ajouter à cela la position géographique du Sénégal avec l'ouverture maritime fait de la colonie la parfaite zone d'exploitation pour la France.

Cependant, dans un contexte de guerre froide, la France va mettre en place des plans visant l'aide au développement des colonies par peur que les colonies se tournent vers les camps adverses. Les travaux de Philippe Hugon informent sur ce sujet. Son article intitulé : « La politique économique de la France en Afrique. La fin des rentes coloniales ? » publié dans la revue *Politique africaine*, montre que la nature des relations entre la France et l'Afrique est justifiée par des facteurs qui résultent de l'évolution économique française et africaine, mais aussi par le passé colonial et postcolonial. Cela laisse voir un découplage entre enjeux économiques et géostratégiques.

Il y est aussi montré le relâchement de la France causé par son retournement vers l'Europe et le reste du monde. Il y a aussi la concurrence des pays asiatiques. Toutefois, la France reste implantée en Afrique de par ses forces militaires qui y sont présentes. Il y affirme en ce sens que Pendant la Guerre froide, la politique économique de la France envers l'Afrique subsaharienne, dans la tradition gaulliste, mettait en avant l'importance géopolitique de cette région. Craignant que les pays africains ne rejoignent les blocs soviétique ou américain, la France offrait une aide substantielle et un soutien budgétaire aux régimes alliés d'Afrique francophone, faisant de l'Afrique un espace clé pour la diplomatie et l'armée françaises, sans lequel elles auraient été condamnées à l'impuissance⁵⁸.

En outre, la France est obligée de tenir ses promesses de 1944, envers ses colonies, à la conférence de Brazzaville. Ce que Jean-Claude Barthélémy affirme, dans son article intitulé « L'économie de l'Afrique occidentale française et du Togo, 1946-1960 » qu'après la Seconde Guerre mondiale, la France doit honorer les engagements pris envers ses colonies lors de la conférence de Brazzaville (1944). Dans ce cadre, la Constitution d'Octobre 1946 attribue aux

⁵⁶ DIOP C.-A., *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique*, Paris, Présence africaine, 2000, p.71.

⁵⁷ *Idem*, p.73.

⁵⁸ HUGON P., « La politique économique de la France en Afrique. La fin des rentes coloniales ? », *Politique africaine*, Paris, Karthala, 2007/1 (N° 105), p.54.

Territoires d'Outre-mer ou sous tutelle des Assemblées territoriales, où les autochtones détiennent la majorité des sièges. De plus, les groupes de territoires (A.O.F et A.E.F.) sont dotés d'un Grand Conseil, composé de membres élus par ces Assemblées⁵⁹.

La France va également plus loin dans sa démarche, en proposant une aide aux colonies, avec une participation au développement des territoires d'AOF et d'AEF sur les plans économique et social, avec des projets et des réalisations. La période qui s'étend de la fin de la Seconde Guerre mondiale aux indépendances apparaît, globalement, comme une période de relative prospérité pour l'ensemble économique constitué par l'AOF et le Togo selon l'avis de Jean-Claude Barthélemy. Cependant, la progression d'ensemble des productions et du niveau de vie a été assez inégale, à de nombreux égards. C'est ce qu'il explique plus loin dans son article en rappelant un fait important. Il affirme à ce sujet que la France décide de contribuer au développement économique et social des territoires de l'Union française en mettant en place un plan décennal de développement. Le FIDES créé en 1946, gèrera de manière centralisée les dépenses de développement prévues par ce plan, dont l'ampleur sera considérable⁶⁰.

Cet article de Jean-Claude Barthélemy est intéressant en ce sens qu'il étudie, à partir d'un rassemblement des sources statistiques disponibles, les facteurs qui ont pu influencer l'activité économique et l'ampleur de leurs effets sur l'évolution économique d'ensemble. Deux facteurs pourraient être retenus selon lui. Il s'agit de la politique économique décidée par la Métropole et de la croissance des exportations. Le rôle décisif joué par la politique économique est tout d'abord mis en évidence. Son instrument principal a été le Plan : dans le cadre du Plan, des transferts d'aide ont été accordés aux Territoires d'Outre-Mer pour des montants assez importants, des investissements publics ont été réalisés, qui ont influencé assez profondément l'économie.

François Pacquement, chargé de mission Histoire et Réflexion Stratégique à l'AFD, revient sur les objectifs du FIDES, dans son article intitulé « Le système d'aide au développement de la France et du Royaume-Uni : points de repère sur cinquante ans d'évolution depuis la décolonisation », en expliquant qu'en 1946, une loi inspirée par Postel-Vinay établit des plans d'équipement et de développement pour les territoires sous le Ministère de la FOM, visant une période de dix ans. Ces plans, axés sur la satisfaction des besoins des

⁵⁹BARTHÉLEMY J.-C., « L'économie de l'Afrique occidentale française et du Togo, 1946-1960 », in, *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, tome 67, n°248-249, 3e et 4e trimestres 1980, p.302.

⁶⁰ *Idem*, p.302.

populations et leur progrès social, créent un Fonds d'Intervention pour le Développement Économique et Social (FIDES) pour financer des dons sur le budget de l'État. La loi prévoit également la création de sociétés d'économie mixte où l'État et les collectivités publiques d'Outre-mer auront une participation majoritaire⁶¹.

Une lecture diagonale des travaux de Barthélémy et Pacquement donne une explication assez détaillée du contexte de naissance du FIDES, Ses objectifs et son mode de financement.

Toutefois, dans le but de financer ces projets, la France avait mis en place une caisse. En effet, cette caisse existait déjà en 1941 sous le nom de Caisse centrale de la France Libre. C'est une institution financière qui est à la fois, selon l'AFD, « un Trésor public, une banque centrale et une banque de développement des territoires ralliés. Très vite, sa zone d'influence s'étend, en Outre-mer comme en Afrique, et son rôle monétaire s'amenuise pour s'orienter vers le financement de projets »⁶². C'est ainsi qu'est mise en place la CCFOM dont les limites sont restreintes aux TOM.

Anciennes puissances coloniales, la France et le Royaume-Uni sont des bailleurs de fonds influents dans la gouvernance globale de l'aide. Cet article décrit de façon très synthétique l'histoire de leur contribution au développement, sous l'angle des institutions, des stratégies et des financements. Les institutions ont connu des évolutions complexes depuis les premiers pas de la mise en valeur coloniale jusqu'aux réformes les plus récentes. Les stratégies sont ambitieuses, ancrées dans une recherche spécifique, et assurent une audience multilatérale par laquelle la question coloniale a été portée au rang de défi global. L'un et l'autre payent une vision plus large de l'aide au développement que la comptabilisation du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Leurs financements, dont le montant n'échappe pas aux aléas politiques, assurent une contribution importante, qui vise à répondre aux multiples besoins du développement. François Pacquement rappelle aussi les objectifs de cette institution. Il souligne que La CCFOM (Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer) détient la part de la puissance publique dans le capital des sociétés d'économie mixte et leur accorde des avances à long terme. Elle crée des sociétés de logement social et des établissements de crédit, fondant ainsi une génération de banques locales de développement. Marqués par l'esprit de la France libre et de

⁶¹ PACQUEMENT F., « Le système d'aide au développement de la France et du Royaume-Uni : points de repère sur cinquante ans d'évolutions depuis la décolonisation », in, *Dossier | Afrique : 50 ans d'indépendance — Bilan / Tendances majeures des politiques de développement*, Revue | Évolutions des politiques de développement, 2010, p.59.

⁶² Agence française de développement, « Notre histoire », disponible en ligne, consulté le 10/02/2023.

la Résistance, ses agents deviennent les premiers cadres de l'aide au développement, agissant en tant que financiers. La CCFOM gère le FIDES, préfigurant les activités futures du Ministère de la Coopération. En 1958, elle devient la CCCE⁶³.

C'est cette institution, la CCCE, qui devient l'AFD en 1998. Nous retiendrons alors que le système de l'aide a effectivement évolué avec le temps. Son financement passe des institutions qui ont changé de noms au fil des années, et l'une d'elle porte actuellement le nom d'AFD (Aide française au développement).

L'indépendance ainsi acquise, les anciennes colonies de l'AOF obtiennent leur souveraineté, projettent vers une coopération et adoptent de nouveaux plans de développement. Ces nouveaux objectifs prennent du temps à se réaliser. La France va y jouer un rôle en proposant son aide à ses anciennes colonies pour leur redressement économique. C'est ce que Mathieu le Hunsec aborde dans son article « De L'Afrique occidentale française (AOF) à la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) » tiré de l'ouvrage *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*. L'article est structuré en partie traitant respectivement du processus qui a mené l'AOF à la CEDEAO, de la multilatéralisation, du rôle de la France dans la sécurité régionale et aussi de l'évolution de l'action française dans le golfe de Guinée. Cet article nous informe alors sur les stratégies de la métropole française pour gérer ses crises après les indépendances. Il souligne qu'en effet, « près d'un demi-siècle après le mouvement de décolonisation qui a transformé le visage de l'Afrique occidentale, la région reste fragmentée. La progression vers la coopération est lente en raison d'une grande diversité linguistique et culturelle, les divergences entre États anglophones et francophones, notamment, demeurant fortes »⁶⁴.

La France, joue alors, selon le Hunsec, un rôle primordial. Il souligne qu'après 1960, les anciennes colonies de l'AOF accèdent à l'indépendance tout en restant sous la protection de la France. Pendant la Guerre froide, la France assure la sécurité de ses anciennes possessions africaines. Cependant, après la chute du mur de Berlin et l'émergence d'un nouvel ordre mondial, la France est confrontée à des critiques de néocolonialisme et à l'incapacité de gérer seule des crises complexes. Elle adopte alors une nouvelle stratégie, visant à maintenir son

⁶³ PACQUEMENT F., *op cit*, p.59.

⁶⁴ LE HUNSEC M., « De l'AOF à la CEDEAO. La France et la sécurité du golfe de Guinée, un essai d'approche globale », in, *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, p.91.

influence en Afrique en soutenant les pays africains dans la gestion de leur propre sécurité, plutôt qu'en intervenant directement⁶⁵.

Les indépendances n'ont donc pas été un frein à l'attachement de la France à ses ex colonies. L'ancienne métropole y reste attachée politiquement, économiquement et militairement. Il a ainsi affirmé en ces termes « les indépendances ne marquent donc pas une profonde rupture dans les liens franco-africains. L'accession au pouvoir de leaders qui, pour la plupart, s'étaient affirmés dans les assemblées parlementaires françaises, tels Léopold Sédar-Senghor et Félix Houphouët-Boigny, respectivement premier président du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, facilite la continuité »⁶⁶.

Cette idée est aussi développée par Philippe Hugon dans son article que nous avons cité *supra*. Selon lui, en effet, cette fidélité française aux anciens TOM est justifiée. La réforme de la politique de coopération française à partir de 1997 visait à réduire la confusion institutionnelle, rééquilibrer les structures de coopération, rompre avec les relations clientélistes de la « France-Afrique », et définir de nouvelles priorités pour le développement. Elle marquait un désenchantement vis-à-vis de l'Afrique, oscillant entre indifférence et ingérence. Cette réforme cherchait à rationaliser la gestion, favoriser la concertation entre acteurs et étendre les zones de coopération, avec la création d'une zone de solidarité prioritaire. Le ministère des Finances et le Trésor ont joué un rôle clé, tandis que l'Agence française de développement est devenue l'acteur principal de cette politique⁶⁷.

Les relations franco-africaines ont bien entendu d'autres allures comme la migration, le domaine militaire. C'est ce qu'Hugon développe quand il explique plus loin que les relations économiques entre la France et l'Afrique incluent des enjeux migratoires, avec les besoins économiques de la France en main-d'œuvre non qualifiée, mais aussi de plus en plus en travailleurs qualifiés et en « cerveaux ». Cette migration est alimentée par une forte pression migratoire, notamment de la Moyenne vallée du Sénégal et d'Afrique centrale. Elle soulève des questions d'intégration en France et les risques de fuite des cerveaux pour les pays africains⁶⁸.

Nous pouvons comprendre, à partir des travaux de Le Hunsec et de Hugon, que France a voulu garder ses relations avec ses anciennes colonies, une façon de faire pour ainsi avoir toujours une main mise sur ces pays. Cela est illustré par les premiers présidents du Sénégal et

⁶⁵ LE HUNSEC M., *op cit*, p. 91.

⁶⁶ *Idem*.

⁶⁷ HUGON P., *op cit*, p.62.

⁶⁸ *Idem*.

de la Côte d'Ivoire, ressortissants des parlements français. Toutefois, pour ne pas donner cette impression néocolonialiste, la France essaye d'équilibrer les rapports avec une démarche et dément le principe péjoratif du concept « Françafrique ».

Malgré toute cette aide française, les pays désormais indépendants que sont le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont quand même connu des périodes de crise économique. Ces crises poussaient les pays à adopter des politiques d'ajustement structurels. L'ouvrage collectif intitulé *La France et l'Afrique*, dirigé par Serge Michailov est une conclusion d'un travail engagé par plusieurs chercheurs sur la question. Cette réflexion essaie d'identifier les raisons profondes de la crise actuelle et montre qu'il serait possible d'engager de nouvelles politiques. La coopération française peut encore contribuer à sortir de l'ornière une Afrique aujourd'hui ballottée entre la revendication démocratique, la restauration autoritaire et les risques de guerre civile. Dans son article « Miser enfin sur le développement humain », tiré de cette œuvre, Sylvie Brunel estime que les États africains sont « largement responsables de leur non développement, de la façon dont ils ont gaspillé leur capital humain, laissé perdre un temps précieux dans l'aptitude d'une société à capitaliser les expériences, former les jeunes à entrer sur le marché du travail, permettre aux entrepreneurs d'innover et d'investir à leur guise dans un contexte stable »⁶⁹.

Nous en déduisons que cette situation entraîne un développement notable chez une partie infime de la population laissant la majorité en marge ainsi que la maintenance au pouvoir de gouvernements incompetents leur permettant de continuer à distribuer la manne qui leur tenait lieu de légitimité politique.

Le découpage frontalier légué par la colonisation a retardé le développement des pays nouvellement indépendants, du fait des réalités politiques et socioculturelles bien présentes en Afrique bien avant l'arrivée du colonisateur. Les États vont alors décider de mettre en place des politiques de développement. Dominique Sène, dans son article intitulé : « Du rôle et de la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal », montre Les États africains ont hérité d'économies dévastées, largement dues à l'exploitation excessive de leurs ressources naturelles par les colons occidentaux, qui ont favorisé leur propre développement au détriment des colonies. Le découpage territorial imposé pendant la colonisation, ignorant les réalités socioculturelles locales, a également engendré des conflits durables, exacerbant la pauvreté et la précarité des pays africains. L'Occident a proposé des

⁶⁹ BRUNEL S., « Miser enfin sur le développement humain », in, *La France et l'Afrique*, Serge Michailov, dir, Paris, Karthala, p.319.

politiques économiques pour lutter contre ce sous-développement, mais ces solutions, notamment les théories développementalistes et les Plans d'Ajustement Structurels (PAS), ont souvent servi des intérêts impérialistes, institutionnalisant le libéralisme économique et ses conséquences sociales négatives⁷⁰.

L'article aborde le rôle et la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal. L'argument majeur qu'il s'efforce de démontrer est que le développement, quel que soit l'attribut que l'on voudra lui coller, nécessite obligatoirement l'implication effective de la puissance publique. Dans sa logique, on ne peut prétendre au développement en excluant la participation de l'État, si minime qu'elle soit. Il le démontre en deux phases : dans la première, il met l'accent sur les théories dites du droit naturel et du contrat social qui considèrent l'État comme seul garant de la liberté de la sécurité et du bien-être de la population. Dans la deuxième phase, il aborde le rôle et la responsabilité de l'État dans le développement socio-économique.

L'article intitulé « Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d'Ivoire » de Marie-France Jarret et François-Régis Mahieu traite du modèle de l'économie dépendante, du plan d'ajustement structurel et de ses conséquences. Ces auteurs considèrent l'argumentation théorique de la Banque, régulièrement mise à jour, trouve ses origines dans les travaux sur l'économie dépendante (Salter, 1959; Swan, 1960), les marchandises composées (Armington, 1969) et les modèles d'Équilibre Général Calculable (EGC) des années 1960. Devarajan et De Melo (1987) ont adapté ce modèle aux économies de la zone franc, en particulier celles du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Ce modèle est également au cœur du cadre conceptuel de la dimension sociale de l'ajustement structurel (DSA, 1990), décrivant l'équilibre d'une « petite économie ouverte » sur le marché international⁷¹.

Dans leur article sur l'« Ajustement structurel et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire », tiré de l'ouvrage *Africa Development / Afrique et Développement*, Echimane Mozou Vincent et Niamkey Amlan Madeleine nous parlent de l'ajustement. Ils nous informent que les programmes d'ajustement structurel conçus par le FMI et la Banque mondiale et mis en œuvre dans les pays en développement ont échoué parce que les principales hypothèses théoriques qui sous-tendent ces programmes sont fausses. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, la notion de déséquilibre

⁷⁰ SÈNE D., « Du rôle et de la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal », in, *Sciences & Actions Sociales*, 2016/3 (N° 5), p.124.

⁷¹ JARRET M.-F. & MAHIEU F.-R., « Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d'Ivoire », in, *Tiers-Monde*, tome 32, n°125, 1991, p.41.

du FMI ne reflète pas la nature de l'offre et de la demande existantes. Les mesures monétaires et budgétaires restrictives prescrites tendent à aggraver la crise. Contrairement aux solutions du FMI, des mesures alternatives peuvent être adoptées pour résoudre le problème de la balance des paiements et du déficit budgétaire. Le désengagement de l'État de l'économie, la privatisation et l'ouverture du marché n'élimineront pas le déséquilibre existant. Au contraire, le rôle économique de l'État doit être renforcé et les réformes entreprises publiques sont devenues une exigence. Le développement économique doit reposer avant tout sur la mobilisation des ressources internes.

La restructuration de l'économie des pays en développement sera de peu d'utilité sans une ouverture et une restructuration favorables concomitantes des pays développés. Selon eux, le concept L'ajustement structurel au niveau international est né des déséquilibres des balances des paiements des pays membres du FMI. Selon Dominique Carreau, les crises monétaires trouvent généralement leur origine dans ces déséquilibres. D'après les statuts du FMI, « lorsqu'un déséquilibre important et fondamental survient dans l'économie d'un pays, se traduisant notamment par un large déficit de sa balance des paiements, il devient nécessaire de recourir au processus d'ajustement ». Des mesures internes et externes doivent alors être mises en place pour éviter l'aggravation et la prolongation de ce déséquilibre⁷².

Le Sénégal et la Côte d'Ivoire font partie de ces États qui, dans un contexte de crise et d'échecs des plans de développement répétés, ont adopté ces PAS. La Côte d'Ivoire, selon Yves-André Faure dans son article intitulé « le quatrième plan d'ajustement structurel de la Côte d'Ivoire : de la technique économique à l'économie politique », se propose de mettre en évidence les contradictions économiques internes aux dispositifs d'ajustement ivoiriens ainsi que les contraintes et dimensions sociales et politiques qui éclairent l'échec de diverses tentatives d'assainissement et de redressement. Il rappelle qu'

Une grave crise économique et financière depuis la fin de la décennie soixante-dix. Les déséquilibres des comptes extérieurs, le déficit des finances publiques. La chute de la croissance de la production intérieure ont eu tendance à s'amplifier, nonobstant une rémission fort passagère au milieu des années quatre-vingts, alors même que plusieurs programmes d'ajustement structurel (PAS) ont été mis en œuvre dans le pays sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale (BIRD) et, à un degré moindre, de la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE-France) depuis maintenant treize ans⁷³.

⁷² ECHIMANE M.-V. & NIAMKEY A.-M., « Ajustement structurel et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire », in *Africa Development / Afrique et Développement*, 1988, Vol. 13, No. 4 (1988), p.46.

⁷³ FAURE Y.-A., « Le quatrième plan d'ajustement structurel de la Côte d'Ivoire : de la technique économique à l'économie politique », in, *Revue canadienne d'études du développement*, Vol. XIII, n°3, 1992, p.412.

Les auteurs Vincent Echimane Mozou, Madeleine Niamkey Amlan ont abordé le cas du Sénégal dans leur article intitulé « Ajustement structurel et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire » en rappelant qu'après son accession à l'indépendance, le Sénégal, comme de nombreux pays africains, a dû faire face à la question du développement économique et social. Économiquement sous-développé et marqué par plus d'un siècle de domination coloniale, le pays a opté pour une « voie africaine du socialisme », cherchant à s'opposer à la fois au capitalisme libéral et au socialisme scientifique. Cependant, faute de définition claire de cette approche communautariste et de son cadre économique, notamment en ce qui concerne le rôle des acteurs économiques nationaux et l'appropriation des moyens de production, le pays a vu ses structures économiques, héritées de la colonisation, rester intégrées au marché mondial, parfois même renforcées⁷⁴.

Dans son article intitulé : « Le Sénégal au-delà de l'ajustement structurel: pour une stratégie de développement fondée sur des forces populaires », Amady Aly DIENG esquisse tout d'abord les grandes lignes du modèle de développement postcolonial appliqué au Sénégal entre 1960 et 1980, ainsi que les bases sociales sur lesquelles reposa le régime de L.S. Senghor. Puis il évalue le programme d'ajustement structurel (PAS) adopté sous le régime de Abdou Diouf entre 1980 et 1992, programme qui, à en croire l'auteur, n'a pas connu de succès. Or, la stratégie de développement à mettre en œuvre au Sénégal devrait reposer prioritairement sur la production des biens dans le domaine agricole et industriel au service des larges couches sociales touchées par la crise. L'auteur décrit les implications d'une telle stratégie dans les domaines économique, financier, social, politique et culturel. Il nous rappelle que

Les racines de la crise économique et politique, voire de la « construction nationale » que connaît le Sénégal ne datent pas des années 1980, c'est à dire de l'accession de l'actuel président au pouvoir. En effet, dès la fin des années 1960 et le début des années 1970, le modèle néocolonial de croissance est épuisé. Au tournant de la décennie 1970 apparaissent des phénomènes économiques inquiétants: essoufflement de la croissance agricole, croissance des importations liées à l'accélération de l'urbanisation, blocage de l'industrie de substitution aux importations (ISI), croissance des charges de l'Etat entraînant des prélèvements toujours plus importants sur l'agriculture et un recours intensif aux emprunts des capitaux sur le «marché libre⁷⁵.

Toutefois, Moustapha Kassé, dans son ouvrage intitulé : *Sénégal : crise économique et ajustement structurel*, Barbès, Editions Nouvelles du Sud, souligne que la crise qui jaillit au

⁷⁴ KASSÉ M., *SENEGAL: Crise économique et ajustement structurel*, Barbès, Editions Nouvelles du Sud, 1990, p.15.

⁷⁵ DIENG A.-A., « Le Sénégal au-delà de l'ajustement structurel: pour une stratégie de développement fondée sur des forces populaires », in, *Africa Development / Afrique et Développement*, Vol. 21, No. 2/3, *The African and Middle East Crisis: An Alternative Une alternative à la crise de l'Afrique et du Moyen Orient*, 1996, p.43.

début des années 1980, « provoquant de très amples déséquilibres financiers et l'instauration d'un vaste programme d'ajustement et de restructuration dans les secteurs décisifs de l'activité productive, demeure encore une crise mal connue et d'une maîtrise mal aisée. Les formulations théoriques en ce qui la concerne sont rarissimes et les recherches concrètes simplement inexistantes »⁷⁶.

Ce qui est intéressant dans cet ouvrage, c'est qu'il nous explique que la profonde crise économique et financière qui affecte sévèrement le Sénégal procède fondamentalement des limites intrinsèques et de l'épuisement du modèle d'accumulation basé sur la rente agricole et minière. Le bilan quasi exhaustif des politiques de développement appliquées depuis 1960 montre clairement qu'en dehors des facteurs exogènes ayant accéléré l'avènement de la crise, le système économique mis en place renfermait les germes profonds et les principaux mécanismes qui ont conduit à la rupture des équilibres économiques et financiers des années 1970. Dans ce contexte, il devenait impératif de remettre en ordre l'économie sénégalaise pour juguler la montée des déséquilibres et promouvoir une croissance saine et durable. Au Plan de Stabilisation à court terme de 1979-1980 ont succédé le Plan de Redressement Économique et Financier entre 1980-1985 et, actuellement, le Programme d'Ajustement à moyen et long terme pour la période 1985-1992. Si l'ajustement est inévitable, il faut néanmoins observer que certaines des orientations et ses méthodologies sont sujettes à controverse.

Nous pouvons retenir, du point de vue de ces auteurs, que le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont tous les deux connu des périodes de crises après l'accession à l'indépendance. Cette situation est compréhensible du fait que ce sont désormais de nouveaux États sortant d'une période où ils n'avaient pas le contrôle du pouvoir. Il n'y avait donc pas une large connaissance du fonctionnement étatique. Cependant, ces pays nouvellement souverains vont faire appel à ces PAS pour soutenir le développement en agissant dans plusieurs structures à l'égard de l'agriculture, de l'élevage, de l'éducation, entre autres.

Par souci d'objectivité, nous avons également séjourné durant un mois en Côte d'Ivoire, du 19 mai au 20 juin 2023. Ce séjour nous a permis d'avoir une vision plus large de la situation en observant par nous-même. Des documents en provenance de l'historien Chikouna Cissé et des centres de recherches ivoiriens nous ont beaucoup servi, notamment le CIRES, CERAP, IRD et les Archives Nationales de la Côte d'Ivoire. L'AFD faisait également partie des institutions ciblées, mais malheureusement l'accès n'a pas été possible à cause de la non

⁷⁶ KASSÉ M., *op cit*, p.7.

réponse à nos différents mails et rappels. Le voyage a été difficile notamment à cause des conditions climatiques, le cadre de vie inhabituel, mais nous nous sommes tant bien que mal adaptée. Il est important de relever que d'importantes informations sur le Françafrique et des données sur le pays ont été trouvés. Toutefois, pour les archives, la consultation a été compliquée à cause de la destruction des certains se trouvant sur le catalogue. Certains, bien qu'ils soient répertoriés, demeurent inexistantes ou à moitié calcinés, ce qui rend leur consultation impossible. La série Q, qui aurait vraiment intéressé notre sujet de recherche, est sinon majoritairement détruit, du moins dans un état piteux. Toutefois, le journal de l'AOF nous a permis d'avoir d'informations importantes et utiles pour notre objet de recherches.

Nous avons aussi interrogé un économiste Sénégalais et Professeur à la FASEG, Pr Moustapha Kassé, l'historien Abdou Karim Tandjigora, dont les travaux respectifs ont été bénéfiques à l'analyse de ce sujet. Enfin, nous avons eu au téléphone un économiste Mr Ibrahima Ngom.

Chapitre II : Enjeux politico-économiques et géostratégiques de Sénégal et de la Côte d'Ivoire en AOF

Il s'agit, dans ce présent chapitre, de faire la présentation géographique de la Côte d'Ivoire et du Sénégal en mettant l'accent sur leurs aspects physiques et humains, mais aussi sur les spécificités de chaque zone par rapport à l'autre. Il y est abordé aussi les positions stratégiques des deux régions, ce qui à terme permettra de comprendre leur importance aussi bien sur les plans politiques, économiques et géostratégiques. Nous finirons cette section par étudier les enjeux des deux régions pour la métropole française.

1. Aspect géostratégique de la Côte d'Ivoire et spécificités par rapport au Sénégal

La géographie physique, humaine, l'hydrographie, le climat, les pays limitrophes, mais aussi les ressources naturelles sont essentiellement étudiées dans cette partie. Comme nous l'avons annoncé plus haut, la Côte d'Ivoire présente géographiquement l'aspect d'un quadrilatère offrant une façade de 520 km sur l'Océan atlantique. L'espace ivoirien s'inscrit « grossièrement dans un carré dont les côtés seraient les coordonnées de 4°30 et 10°30 de latitude nord, 2°30 et 8°30 de longitude ouest, la [...] Côte d'Ivoire est un pays de l'Afrique de l'ouest dont la limite méridionale est constituée par une partie du golfe de Guinée. Elle est entourée à l'est par le Libéria et la Guinée, au nord par le Mali et la Haute-Volta, à l'ouest par le Ghana »⁷⁷. Le Mali et le Burkina Faso sont des pays francophones et sont beaucoup plus à l'intérieur des terres. Le Libéria et le Ghana logent sur le long du littoral et sont des pays anglophones.

⁷⁷ AVENARD J.-M., et alii., *Le milieu naturel de la côte d'ivoire*, Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer (ORSTOM), Paris, 1971, p.11.

La zone n'est pas très montagneuse avec un relief peu élevé formé en grande partie de plateaux et plaines. C'est le Nord-Ouest du pays qui est assez montagneux, mais cela n'est pas très excessif. Sa superficie est de 322 463 km² ⁷⁹. Cette superficie est partagée entre les deux unités physiologiques que sont la forêt et la savane, l'observateur extérieur oublie fréquemment que la savane couvre une superficie de 210 000 km². En réalité, les formations végétales y sont diversifiées et nuancées, allant de la forêt dense humide sempervirente au sud, à la savane soudanaise au nord. Cette diversité se retrouve également dans d'autres aspects du milieu : le climat varie du type équatorial au type tropical, avec une saison des pluies uniques, et les roches sont principalement métamorphiques, bien qu'elles soient aussi volcaniques et sédimentaires⁸⁰.

Le climat de la Côte d'Ivoire est équatorial et humide au Nord et tropical et sec au Sud. Au Sud, le climat se caractérise par deux saisons des pluies : la plus intense et la plus longue se présente au maximum en juin, la plus courte est centrée sur octobre. Elles sont séparées par la petite saison sèche d'août-septembre. La grande saison sèche dure en moyenne de trois à cinq mois, comprenant décembre, janvier et février. Le climat du Nord ne présente qu'une seule saison des pluies ayant un maximum d'intensité en août. L'unique saison sèche dure de 6 à 8 mois et son intensité augmente assez régulièrement avec la latitude entre le 8° et le 11° de latitude N⁸¹.

En ce qui concerne le relief, la Côte d'Ivoire occupe une partie des panneaux méridionaux plongeant vers le Golfe de Guinée. Son relief est celui d'une pénéplaine⁸² dont l'altitude varie de 400 m environ au nord à moins de 50 m au sud, entrecoupée de chaînes de collines orientées SSW-NNE⁸³. Le massif de Man est la seule région montagneuse dont certains sommets dépassent 1000 m⁸⁴. Une vue d'ensemble du pays permet d'en déterminer quatre types : « des hautes terres et un système montagneux dans l'ouest et le nord-ouest, des plateaux pénéplanés descendant en pente douce vers le pays des lagunes, des dômes, buttes et faites de colline, des

⁷⁹ Plan national d'action pour l'environnement (PNAE-CI), *Livre blanc de l'environnement de Côte-d'Ivoire*, Tome 1, Côte-d'Ivoire, 1994, p.14.

⁸⁰ AVENARD J.-M., et alii, *op cit*, p.11.

⁸¹ *Idem*, p.77.

⁸² Région faiblement onduleuse.

⁸³ *South South West- North North East* en anglais, Sud Sud-Ouest- Nord Nord-Est.

⁸⁴ PNAE-CI, *op cit*, p.14.

plaines fluviales et des plaines côtières occasionnées par la faille majeure des lagunes et qui est le domaine de la mangrove, les reliefs isolés⁸⁵.

Le point culminant de la Côte d'Ivoire est le mont Nimba situé à la frontière avec la Guinée. Il s'élève jusqu'à une altitude de 1752. C'est un refuge isolé couvert de forêt de montagne. Ses caractéristiques géomorphologiques et son climat subéquatorial montagnard aux grands contrastes saisonniers et altitudinaux lui confèrent une forte variété climatique. Cette dernière a contribué à une végétation et une faune insolites, ainsi qu'à un écosystème dynamique et varié. En effet, sa position géographique et climatologique unique combinée avec son historique biogéographique font de la chaîne de Nimba, une des plus remarquables diversités de toute la région ouest africaine⁸⁶.

En ce qui concerne l'hydrographie, nous pouvons noter trois fleuves parallèles que sont le Sassandra, le Bandama et le Komoé situés respectivement à l'Ouest, au centre et à l'Est. À l'Ouest se trouve aussi la Cavally qui forme avec les trois autres fleuves les quatre principaux bassins de la Côte d'Ivoire. Les deux premiers fleuves « sont les moins longs avec 700 km (Cavally) et 600 km (Sassandra). Quant au Bandama et au Comoé, ils sont les fleuves les plus longs et mesurent respectivement 1 050 km et 1 160 km »⁸⁷. La Côte d'Ivoire a un réseau hydrographique composé aussi de petits fleuves côtiers : le Tabou, le San Pedro, le Niouniourou, le Boubo, l'Agnéby, la Mé, et la Bia ; des affluents du Niger : le Baoulé, la Bagoé et le Gbanhala. Il y a lieu de mentionner également, pour être complet, le Kouloua, un petit affluent de la Volta Noire⁸⁸. L'hydrographie ivoirienne est composée « de onze bassins versants [...] L'irrégularité de leurs pentes et les seuils rocheux parsèment ces cours d'eau de chutes et de rapides. Il convient de noter un ensemble de lagunes : Ebrié, Aby, Fresco, Crand-Lahou qui, elles, sont navigables »⁸⁹.

Pour ce qui est de la géographie humaine, après la guerre froide, la Côte d'Ivoire a connu une réelle croissance démographique. Cela a augmenté à cette époque la migration faisant ainsi

⁸⁵ PNAE-CI, *op cit*, p.15.

⁸⁶ GADE C.-S., KAMAN K., & ZOUZOU A.-K., *Étude et mission exploratoire sur les causes et dynamiques des conflits dans la Région de la chaîne des Monts Nimba entre la Guinée forestière, l'Ouest ivoirien et le Nord du Liberia*, CERAP & ACORD, Cocody, 2017, p.14.

⁸⁷ SOMBO N., « Caractéristiques du pays et méthodologie de l'enquête », in, *Enquête démographique et de santé. Côte d'Ivoire 1994*, p.2.

⁸⁸ AVENARD J.-M., & alii, *op cit*, p.113.

⁸⁹ PNAE-CI, *op cit*, p.15.

d'Abidjan un important centre financier. Cette croissance démographique a trois principales caractéristiques :

un taux d'accroissement naturel élevé, une immigration massive en provenance des états voisins, une augmentation de la population différenciée suivant les régions et suivant le milieu rural ou urbain. Tandis que les deux dernières sont spécifiques de la Côte d'Ivoire, puisque principalement liées à sa croissance économique, la première de ces caractéristiques est valable pour la plupart des pays de l'ouest africain, et en est une donnée constante depuis le début du XX^e siècle⁹⁰.

Les vagues migratoires vont mettre en place, au XIX^e siècle, environ soixante-dix ethnies migratoires sur le territoire national. Il s'agit des aires ethnoculturelles Mandé, Krou, Gur ou Voltffique et Akan. Les différents royaumes vont opposer une résistance à l'implantation française qui, malgré l'arrivée des missionnaires français à partir de 1687, ne commence officiellement qu'en 1838 avec la signature de traités avec les tribus côtières jusqu'à la création, en 1893, de la Colonie de Côte d'Ivoire. Les conquérants français exerceront une pression sur ces royaumes qu'ils feront disparaître progressivement. La période dite de pacification s'achèvera en 1915. Par la suite, la Côte d'Ivoire passera par des phases d'évolution dont les plus importantes se situent entre 1946 et 1960. En effet, la Côte d'Ivoire devient Territoire d'Outre-Mer et fait partie de la République au sein de l'Union Française en 1946. Un conseil de gouvernement dont les membres sont désignés par l'Assemblée Territoriale est mis en place. En 1958, la Côte d'Ivoire devient une République au sein de la Communauté Française, regroupant les Territoires et les Départements d'Outre-Mer⁹¹.

Toutefois, la Côte d'Ivoire présente une mosaïque ethnique qui peut se grouper en cinq ou six foyers socio-culturels réduits à deux types d'hommes, « les champêtres et les sylvestres ». Au lendemain de son indépendance, elle a fondé son développement sur une politique économique à croissance forte, appuyée sur l'agriculture, notamment, « sur les cultures de rente : café-cacao, (élargies aux cultures de diversification : banane, ananas, huile de palme, coton, canne à sucre, coco, etc.) et sur la production forestière⁹².

À cela s'ajoute la richesse de la Côte d'Ivoire en ressources naturelles. On y trouve du pétrole, du gaz naturel, du cuivre, du fer, du nickel, du diamant, du manganèse, de la bauxite, du coltan mais aussi de l'or. Les prospections du sol ivoirien semblent nous réserver encore des surprises quant à la richesse de ce pays. Néanmoins, N'Cho Sombo souligne que : « les quelques

⁹⁰ BOUTILLIER L., « Croissance démographique et croissance économique en Côte-d'Ivoire », *in, Cahier O.R.S.T.O.M.* sér, Sci hum., vol. VIII, no 1, 1971, p.73.

⁹¹ SOMBO N., *op cit*, pp.1-2.

⁹² PNAE-CI, *op cit*, p.15.

résultats disponibles montrent que les ressources minières sont variées : fer, nickel, bauxite, manganèse, pétrole, etc. De même, des prospections ont révélé qu'il existe un important gisement de gaz naturel dans la région de Jacquville. L'exploitation de ce gaz permettra de produire et d'exporter de l'électricité vers les pays voisins »⁹³. On peut faire un appel à des différents types de sols qui existent en Côte d'Ivoire. Nous avons les « sols ferrallitiques dans la majeure partie du pays ; sols ferrugineux à carapaces et cuirasses latéritiques ; sols bruns eutropes sur roches basiques ; sols hydromorphes dans les zones fluvio-lagunaires. Tous ces sols sont fragiles. Ainsi, on comprend leur érosion rapide et leur appauvrissement dès qu'ils se trouvent exposés à la suite du recul du couvert forestier »⁹⁴.

Nous allons terminer les spécificités de la Côte d'Ivoire par rapport au Sénégal. Tout comme nous l'avons précisé au-dessus, c'est une région dont le sol est très riche avec une meilleure pluviométrie que le Sénégal, ce qui est favorable à la culture du café et du cacao. C'est ce qui justifie le que la métropole française en a fait une économie de plantation basée majoritairement sur la culture de ces deux éléments. Géographiquement, la Côte d'Ivoire est plus grande que le Sénégal, ce qui renforce sa position stratégique. En outre, la Côte d'Ivoire a une plus grande ouverture maritime que le Sénégal. Pour finir, historiquement la Côte d'Ivoire a été, pour la métropole, un protectorat avant de devenir une colonie alors que le Sénégal a très tôt été la capitale de l'AOF.

2. Aspect géostratégique du Sénégal et spécificités par rapport à la Côte d'Ivoire

Nous étudierons également ici la géographie physique, humaine, l'hydrographie, le climat, les pays limitrophes et les ressources naturelles. Le Sénégal est selon l'ANSD : « l'avancée la plus occidentale du continent africain dans l'Océan Atlantique, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques, et à un carrefour de grandes routes maritimes et aériennes. Il est limité au Nord par la Mauritanie; à l'Est par le Mali; au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau; à l'Ouest par la Gambie, et par l'Océan Atlantique sur une façade de 500 km »⁹⁵. Avec une superficie de 196 722 km², il est : « situé dans la zone Soudano-Sahélienne de l'Afrique Occidentale. Il est compris entre les 12° et 16° de latitude Nord et les 11°30 et 17°32'' degrés de longitude Ouest. [...]. La Gambie, située entre les régions de Kaolack et de Ziguinchor,

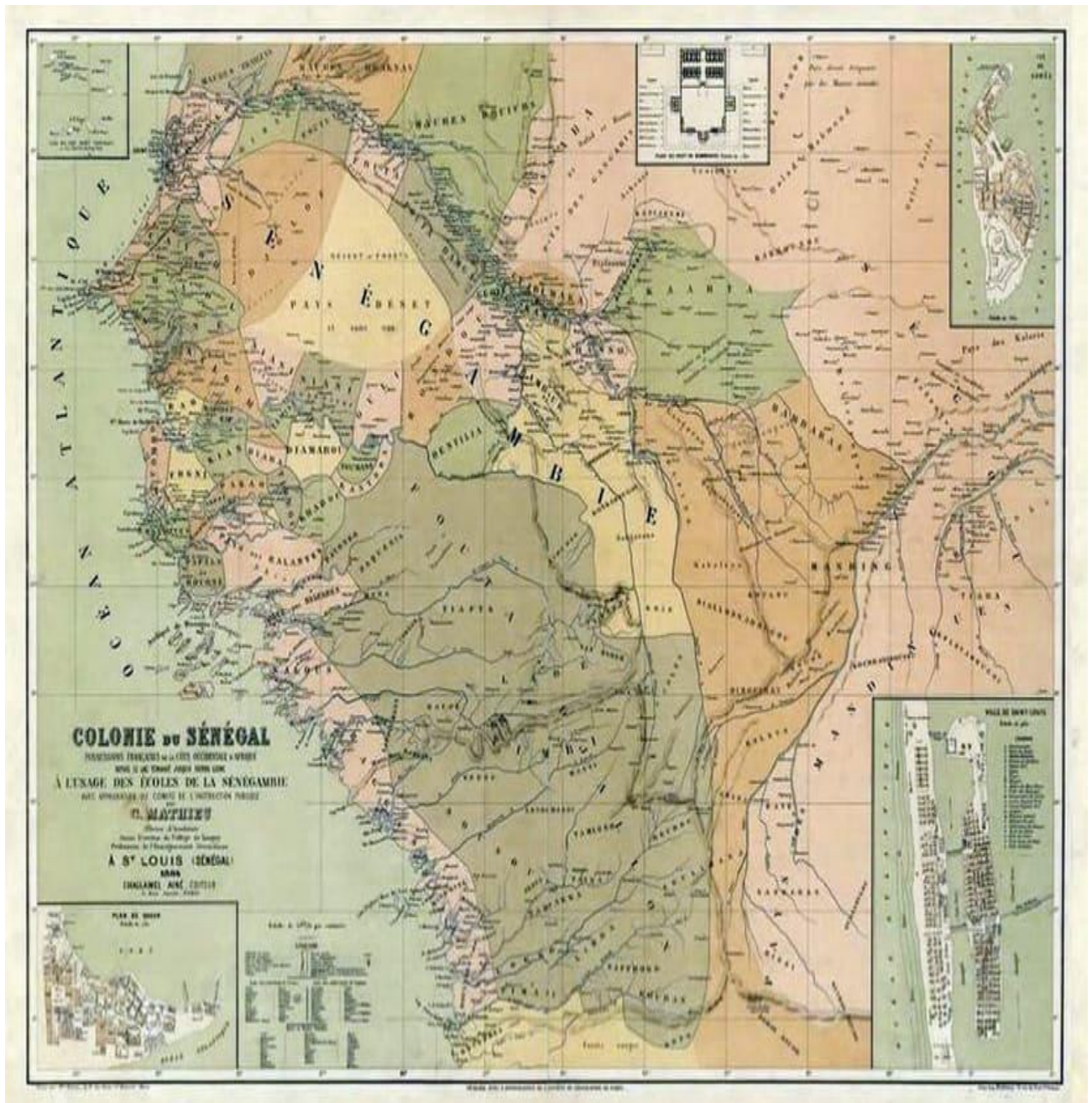
⁹³ SOMBO N, *op cit*, p.4.

⁹⁴ PNAE-CI, *op cit*, pp.14-15.

⁹⁵ ANSD, *Présentation du Sénégal*, disponible en ligne, consulté le 9/11/2023, p.1.

forme une enclave sur le cours inférieur du fleuve du même nom »⁹⁶ sur 300km de long et 20 km de large⁹⁷.

Figure 2 : "Colonie du Sénégal - à l'usage des écoles de la Sénégambie" - fin du XIXème siècle



Source : <https://www.senegal-online.com/photos-cartes-postales-anciennes-et-gravures-du-senegal/cartes-anciennes-senegal/>⁹⁸

⁹⁶ GAYE A., « Présentation du Sénégal et cadre de l'enquête », in, *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (EDS-III)*, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan Direction de la Prévision et de la Statistique Division des Statistiques Démographiques, Dakar, 1997, p.1.

⁹⁷ Centre de suivi écologique (CSE), *Annuaire sur l'Environnement et les Ressources Naturelles du Sénégal*, Sénégal, 2009, p.9.

⁹⁸ Cartes anciennes du Sénégal, site en ligne consulté le 7/11/2023.

En ce qui concerne son relief, c'est un pays : « plat aux sols sablonneux ne dépassant pas 130 m d'altitude sauf à la frontière sud-est vers la Guinée »⁹⁹. Le pays a une altitude inférieure à 50 m sur près de 75 % du territoire¹⁰⁰. Son point le plus culminant est le mont Assirik qui se situe dans l'actuel parc national de Niokolo-Koba au Sud-Est du pays, à Bakel, avec ses 381 mètres¹⁰¹.

Le pays a un climat : « tropical sec caractérisé par deux saisons : une saison sèche de novembre à juin et une saison des pluies de juillet à octobre. »¹⁰². On a trois types de végétation que sont forêt au sud, savane au centre et steppe au Nord¹⁰³. Le maximum de la pluviométrie se situe en août-septembre. Les températures suivent le rythme des saisons. L'élément majeur du climat est « la grande variabilité spatiale des précipitations qui fluctuent en moyenne entre plus de 1000 mm au sud et moins de 300 mm au nord. La répartition spatiale des précipitations permet de diviser le pays en deux grandes régions climatiques de part et d'autre de l'isohyète¹⁰⁴ 500 mm »¹⁰⁵.

Pour ce qui est du potentiel hydrique, « trois fleuves traversent le pays d'est en ouest : le Sénégal (1700 km) au nord, la Gambie (750 km) et la Casamance (300 km) au sud »¹⁰⁶. Cependant, selon Aliou Gaye : « les ressources en eau de surface du Sénégal sont constituées par quatre grands fleuves (les fleuves Sénégal, Casamance, Gambie, Saloum) et leurs affluents auxquels s'ajoutent quelques cours d'eau temporaires »¹⁰⁷. Le pays est stratifié : « sur la base des caractéristiques climatiques, édaphiques et floristiques en six grandes zones éco-géographiques. On distingue : la zone de la vallée du fleuve Sénégal, la zone des Niayes, la zone du Bassin arachidier, la zone sylvo-pastorale, la zone de la Casamance et la zone du Centre-Est et Sud-Est »¹⁰⁸. La vallée du fleuve Sénégal occupe la partie septentrionale du pays et fait partie de l'écosystème aride, avec des précipitations annuelles comprises entre 100 et 400 mm. Elle s'étend sur une superficie de 9 861 km², allant de Bakel à l'embouchure du fleuve, au sud de Saint-Louis. Cette zone dispose d'un potentiel de terres irrigables de 240 000 ha. Toutefois, les

⁹⁹ ANSD, *op cit*, p.1.

¹⁰⁰ CSE, *op cit*, p.9.

¹⁰¹ GAYE A., *op cit*, p.1.

¹⁰² ANSD, *op cit*, p.1.

¹⁰³ *Idem*.

¹⁰⁴ Ligne joignant les points d'égales quantités de précipitations moyennes d'une région sur une période donnée.

¹⁰⁵ CSE, *op cit*, p.9.

¹⁰⁶ ANSD, *op cit*, p.1.

¹⁰⁷ GAYE A., *op cit*, p.1.

¹⁰⁸ CSE, *op cit*, pp.200-201.

vestiges de formations naturelles sont soumis à une pression anthropique, due à l'exploitation pour la production de combustibles domestiques et à l'aménagement de nouveaux périmètres hydro-agricoles¹⁰⁹.

L'histoire du peuplement du Sénégal n'est pas très connue. Toutefois, le peuplement du Sénégal s'est probablement organisé à partir de l'empire du Ghana. Les peuples en migration s'installent dans la vallée du fleuve et progressent ensuite vers les régions du Sud, à cause des razzias des Maures¹¹⁰. Jusqu'à la conquête coloniale, l'histoire du Sénégal est marquée par une succession de royaumes. Entre 1854 et 1864, Faidherbe étend les possessions françaises, non sans se heurter à des résistances féroces. Il met en place une administration coloniale qui aboutit en 1914 à la nomination au parlement français du premier député noir, Blaise Diagne. Après la deuxième Guerre Mondiale, entre 1946 et 1960, l'histoire du Sénégal est marquée par deux dates assez importantes. En 1946, « il devient Territoire d'Outre-Mer et fait partie de la République au sein de l'Union Française. En 1956, l'Assemblée constituante vote la loi cadre et ce fut le début du processus de l'indépendance. Le 4 Avril 1960, l'indépendance du Sénégal sera proclamée »¹¹¹.

La conquête coloniale européenne, à travers la pénétration au XVII^e siècle ainsi que l'implantation coloniale ont agi sur la répartition de la population. Ce commerce a changé la nature des échanges et s'est emparé au cours des siècles d'une partie de la force de travail de cette région « avant que les heurts de la conquête ne provoquent d'importants déplacements. Le début de la période coloniale est marqué par le repeuplement de la rive droite, par l'échec des cultures commerciales, par une stagnation des techniques agricoles et par un relatif maintien de la structure sociale »¹¹².

Le Sénégal est riche en ressources naturelles, notamment les ressources hydriques, les sols, la forêt, la faune, les carrières et mines, mais également les ressources énergétiques. Pour les ressources minières, l'ANSD affirme que le pays dispose de : « Attapulгите, basalte, calcaires, minerai de fer, grès, marbre, or, phosphate, tourbe, pétrole, gaz naturel »¹¹³. Le sous-

¹⁰⁹ CSE, *op cit*, p.201.

¹¹⁰ À ce sujet, on lira avec fruit : KANE O., « Les Maures et le Futa-Toro au XVIII^e siècle », *Cahiers d'Études Africaines*, 54, XIV-2, 1974, pp.237-252. ; *Le Fuuta Tooro des Satigui aux Almami (1512-1807)*, Thèse d'Etat en Histoire, Dakar, Jean DEVISSE (dir.), 1986, 1124 p.; et *La première hégémonie peule. Le Fuuta Tooro de Koli Tenjella à Alamaami Abdul*, Paris, Karthala-Presses Universitaires de Dakar, 2004, 670p.

¹¹¹ GAYE A., *op cit*, p.1.

¹¹² LERICOLLAIS A., « Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal », in, *Cahiers ORSTOM*, sér, Sci. Hum, vol, XII, n°2, Dakar, 1975, p.123.

¹¹³ ANSD, *op cit*, p.4.

sol sénégalais également est riche en platinoïdes, cuivre, chrome, nickel, phosphates, sels, zircon et titane.

En 1946, des études poussées ont été réalisées sur les sols sénégalais, « et des travaux de cartographie de plus en plus nombreux ont permis d'en réaliser un inventaire assez complet. La classification utilisée pour cet inventaire a été celle du Professeur C. AUBERT (1963). Elle est du type pédogénétique, se basant sur le mode et l'évolution des sols. Bien que les conditions climatiques et géologiques soient relativement homogènes, de nombreuses classes sont représentées au Sénégal »¹¹⁴. On distingue les « sols subarides ; sols ferrugineux tropicaux non lessivés ; sols ferrugineux tropicaux lessivés ; les affleurements de cuirasses ; les sols rouges faiblement ferralitiques ; les vertisols et les sols bruns eutrophes ; les sols hydromorphes ; les sols salés ; les sols calcimorphes »¹¹⁵.

Nous allons terminer les spécificités du Sénégal. C'est une région dont le sol est très riche favorable à l'agriculture, notamment de l'arachide. L'économie de plantation de la métropole y était basée majoritairement. Géographiquement, le Sénégal est moins grand avec une pluviométrie moins abondante certes, mais son sol est riche et fertile. Le Sénégal bénéficie d'une bonne position géostratégique et surtout d'une « ouverture sur l'océan Atlantique, d'une situation géographique remarquable. Cette dernière a permis au pays de jouer, très tôt, un rôle de plaque tournante dans les différents échanges entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. D'ailleurs, jusqu'en 1960, Dakar est la capitale de l'Afrique Occidentale française (AOF). Au nord, le fleuve Sénégal, qui a donné son nom au pays est depuis toujours une zone de contact privilégiée avec les autres régions africaines »¹¹⁶. Pour finir, le Sénégal a très tôt été le centre de l'AOF avec Saint-Louis qui fut la première capitale de 1895 à 1902 puis Dakar jusqu'à l'obtention de son indépendance en 1960.

3. Enjeux des deux régions pour la métropole française

La France d'après-guerre a dû faire face à l'ampleur des dégâts. C'est une France dévastée et ruinée qui va être libérée en 1945. À la fin de la Seconde Guerre, elle se lance dans un processus de reconstruction et de redressement politique et économique. L'empire colonial français a été très déterminant dans l'atteinte de ses objectifs. En effet, au sortir de la Deuxième

¹¹⁴ CHARREAU C.-I. & FAUCK R., « Les sols du Sénégal », in, *Études sénégalaises*, Fascicule 3, deuxième partie, ORSTOM, n°29248, Sénégal, Saint-Louis, 1965, p.115.

¹¹⁵ *Idem*, p.115.

¹¹⁶ DUMONT G.-F., KANTE S., « Le Sénégal : une géopolitique exceptionnelle en Afrique », in, *Géostratégiques*, n°25, Sénégal, 2009, p.107.

Guerre, l'Europe confronte une situation dans laquelle son hégémonie d'antan est contestée par les deux superpuissances. Sa pauvreté en matières premières et en ressources énergétiques et l'endommagement de son industrie font qu'elle est déclassée par l'Asie et l'Amérique. Les adeptes du projet d'Eurafric s'inquiètent d'une nouvelle configuration géostratégique menaçant l'avenir de la France, sa position dominante en Afrique, et la paix mondiale. La question de l'exploitation systématique des ressources africaines, en lien avec la défense potentielle de cette zone stratégique pour l'Europe, semble être une condition indispensable pour garantir une Europe forte sur la scène internationale¹¹⁷.

Le débat se posait dès lors sur le poids de la France sans son empire. D'aucuns affirmaient que la métropole française serait perdue sans sa vaste puissance impériale. L'idée selon laquelle elle serait réduite à une petite puissance « si par malheur elle venait à perdre son empire » fleurissait sous toutes les plumes. C'est l'existence même de la France comme grande nation qui est en jeu » avertissait l'Académie des sciences coloniales le 19 juillet 1946. Mais le ministre de la France d'outre-mer, le socialiste Marius Moutet, convenait dès le 23 mars 1946 que la France était « à la croisée des chemins » : la France restera-t-elle une grande puissance mondiale parce qu'elle sera présente dans toutes les parties du monde, qu'elle en tirera un prestige politique, une puissance un rayonnement culturel ? »¹¹⁸.

De Juillet à Aout 1946, les colons d'Afrique ont fait une réunion évoquant cette problématique. En effet, entre le 30 Juillet et le 24 Août, une réunion s'est tenue entre planteurs, commerçants et colons français d'Afrique noire. Elle a eu lieu à Paris et on n'y manqua pas d'affirmer que la petite France, sans ses colonies d'outre-mer, serait une pauvre, vouée à la servitude », ou encore « une métropole sans colonies ne serait plus qu'une pauvre France, réduite au statut d'une petite nation ». Ces colons conservateurs, souvent perçus comme réactionnaires et racistes par les députés autochtones d'outre-mer, ne différaient pourtant guère dans leur discours de celui de nombreux hommes politiques de l'époque. Parce qu'ils considéraient l'empire, ou l'Union française, comme étant en danger, ils sonnaient l'alarme concernant la puissance de la France¹¹⁹.

¹¹⁷ DRAMÉ P. & SAUL S., « Le projet d'Eurafric en France (1946-1960) : quête de puissance ou atavisme colonial ? », in, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, (n° 216), 2004/4, pp.104-105.

¹¹⁸ AGÉRON C.-R., La survivance d'un mythe : la puissance par l'empire colonial (1944-1947), in, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 72, n°269-4^e trimestre, 1985, p.392.

¹¹⁹ *Idem*, pp.392-393.

Pour aller plus loin, « la presse des colonies s'efforçait aussi « de faire comprendre à nos frères de France » l'importance de « l'atout impérial, dernière chance de la France ». Elle disait « ne poursuivre d'autre but que le maintien de la souveraineté française, de la prospérité et de la grandeur de l'empire colonial français ». « Sans l'empire, il n'y aurait bientôt plus de France », répétaient les défenseurs de l'Indochine française : « Quelle que soit la constitution, si la France perdait son empire, elle se perdrait elle-même (...). La France perdrait non seulement sa raison d'être dans le monde, mais elle deviendrait une proie facile pour les puissants impérialismes qui se disputent le globe »¹²⁰. Jamais, la France n'a eu autant besoin de la solidarité des TOM pour éviter une éclipse totale. Elle était sous la pression des vainqueurs de la Deuxième Guerre que sont les États-Unis et l'Union soviétique qui encourageaient la décolonisation des territoires d'Afrique étant toujours sous domination coloniale. En effet, Pendant la Guerre froide, la politique économique de la France envers l'Afrique subsaharienne reflétait, dans la continuité de la tradition gaulliste, l'importance géopolitique que Paris accordait à cette région. Craignant que les pays africains ne basculent dans les sphères d'influence soviétique ou américaine, la France fournissait une aide substantielle et un soutien financier aux régimes alliés d'Afrique francophone. Ainsi, l'Afrique a longtemps constitué un espace essentiel pour la diplomatie et l'armée françaises, sans lequel elles auraient été réduites à l'impuissance¹²¹.

En AOF, la fin de l'empire paraissait inéluctable, le processus de colonisation lancé, la France s'interroge sur le sort des fonctionnaires coloniaux résidant en Afrique francophone, surtout en Guinée, mais aussi sur la révision de sa politique dans lesdites régions. En effet, un an après la loi-cadre Defferre, qui autonomise les possessions françaises d'outre-mer à défaut d'évoquer l'indépendance, l'échec de l'empire français paraît indubitable. Après la guerre d'Algérie, la IV^e République disparaît favorisant la marche vers l'indépendance des colonies. Philippe Hugon affirme dans cette lancée que deux problèmes étroitement liés se posent alors aux dirigeants de la Ve République, désireux de marquer une rupture et une nouveauté : d'une part, le sort des milliers de fonctionnaires coloniaux qui administraient ces territoires, dont le rôle semble destiné à disparaître rapidement ; d'autre part, la création possible d'un dispositif institutionnel séparé du ministère des Affaires étrangères, sans pour autant recréer la défunte « France d'outre-mer ». La question soulevée par le gouverneur de Guinée mérite attention, car

¹²⁰ AGÉRON C.-R., *op cit*, p.393.

¹²¹ HUGON P., « La politique économique de la France en Afrique : La fin des rentes coloniales ? » *in*, *Politique africaine*, (N°105), Éditions Karthala, 2007/1, p.54.

elle met en lumière les enjeux concrets de ce dilemme : maintenir en poste des fonctionnaires français issus du système colonial tout en revendiquant une « nouvelle politique » de coopération pour le développement avec les pays d'Afrique francophone¹²².

Le système d'aide a permis à la France de faire des colonies des zones où elle peut étendre son influence et assurer avec notamment avec la monnaie et l'économie de plantation mise en avant. En Afrique francophone, en tant que principal vecteur de cette influence, l'accent mis sur la coopération culturelle et la création de la zone franc confèrent à l'ensemble formé par la France et ses anciennes colonies une caractéristique unique : celle d'une zone intégrée sur les plans linguistique et monétaire. Pour la plupart des responsables politiques, cette double intégration constitue un atout indiscutable sur la scène internationale. Le poids et la singularité de la France dans les relations Nord-Sud en sont renforcés et accentués¹²³.

En ce qui concerne l'aide au Sénégal et en Côte d'Ivoire, elle peut être justifiée par la position géographique stratégique des deux zones et la fertilité de leurs sols. La France a donc misé sur l'économie de plantation dans ces deux régions.

En Côte d'Ivoire, il s'agissait de la production concentrée essentiellement sur le café et le cacao. Il convient de comprendre l'importance des deux éléments dans la zone. En effet, dans les diverses interprétations de la Côte d'Ivoire les plantations de café et de cacao constituent à la fois le modèle économique des pays sous-développés et un élément central de la société ivoirienne. C'est un parangon de l'extraversion, perçu comme le résultat de l'introduction autoritaire de cultures d'exportation par la colonisation, puis encadré par le dispositif d'intégration au marché mondial. Cependant, elle constitue également un élément central de la société ivoirienne, comme le révèlent les thèses divergentes mentionnées précédemment. Elle permet, selon les perspectives, de mettre en avant sa diversité ethnique, sa croissance, ou au contraire de souligner son manque d'autonomie, voire son inconsistance¹²⁴.

Pour comprendre l'économie de plantation ivoirienne, il faut savoir qu'elle « se présente tout d'abord sous un aspect éminemment local. Intéressant directement la zone forestière ivoirienne, les activités socio-économiques liées à la production des cultures arbustives jouent depuis le début du siècle un rôle moteur dans la transformation des sociétés ou des ethnies qui

¹²² MEIMON J., « L'invention de l'aide française au développement. Discours, instruments et pratiques d'une dynamique hégémonique », Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, N° 21, 2007, p.3.

¹²³ ADDA J. et SMOUTS M.-C., *La France face au Sud. Le miroir brisé*, Paris, Karthala, 1989, p.27.

¹²⁴ CHAUVEAU J.- P. & DOZON J.-P., « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », Centre ORSTOM de Petit Bassam, sdr. Sci. Hum., vol. XXI, n°1, 1986, p.65.

occupent cette zone ; selon des modalités tantôt particulières à ces formations, tantôt générales »¹²⁵.

Nous pouvons approfondir en notant que l'économie de plantation ne se focalise pas sur la zone forestière, ou que son développement n'est pas indépendant de la manière dont se sont organisées économiquement les régions de savane du nord ivoirien et des colonies voisines. Ainsi, pour reprendre une terminologie établie, l'économie de plantation a organisé l'espace ivoirien selon un modèle « Centre-Périphérie ». Tandis que le sud était destiné à l'essor des cultures d'exportation, le nord stagnait, voire se sous-développait, en comparaison avec les activités socio-économiques qu'il avait avant la colonisation. Cependant, l'économie de plantation ne peut être pleinement comprise sans prendre en compte le rôle des populations du nord. Non seulement elles ont participé, et continuent de participer, à son expansion, mais elles ont également « créé », à travers leurs migrations, un rapport particulier entre le nord et le sud, entre les zones d'origine et les zones d'accueil, marquées par un développement inégal¹²⁶.

Il est important de noter que la métropole française a trouvé en Côte d'Ivoire cette économie de plantation du café et du cacao qui existait chez les Tabou depuis les années 1890¹²⁷. Cependant, la colonisation a non seulement obligé la culture du cacao mais a aussi chamboulé son système d'échanges internes et externes. Elle a modifié la structure hiérarchique qui déterminait le procès de valorisation des produits. Le caoutchouc a

représenté dans les années 1890 un essai de reconversion « spontanée » tant que le contrôle colonial n'était pas encore effectif, puis de plus en plus contrainte au fur et à mesure que la colonisation progressait et que la production asiatique pénétrait sur le marché mondial. La noix de kola a été une autre production de substitution se développant comme le caoutchouc dans des zones de l'est ivoirien où elle n'était guère commercialisée avant la colonisation¹²⁸.

Enfin, l'agriculture du café et du cacao a connu un développement sous l'ère coloniale et « connaît un nouveau départ avec l'utilisation de cette main-d'œuvre et un terrain d'opération élargi avec la colonisation de plantation spontanée de l'ouest. En définitive, à cette époque, l'économie de plantation a déjà modelé de façon irréversible l'ensemble du territoire de la colonie et son arrière-pays voltaïque »¹²⁹. La Côte d'Ivoire produisait et exportait pour le compte de la métropole. Ainsi, « café et cacao ont. Définitivement supplanté dans le commerce extérieur de la Côte d'ivoire les produits anciens dits de cueillette (caoutchouc, huile de palme,

¹²⁵ CHAUVÉAU J.- P. & DOZON J.-P., *op cit*, p.65.

¹²⁶ *Idem*, p.66.

¹²⁷ *Ibid*, p.70.

¹²⁸ *Ibidem*.

¹²⁹ *Idem*.

palmistes) et même le secteur forestier européen ; 80% des exportations sont fournies par la zone forestière; la partie méridionale de la Haute-Volta, considérée comme un réservoir de force de travail pour la zone forestière, est rattachée à la Côte-d'Ivoire »¹³⁰. La Côte d'Ivoire représente ainsi le centre de la production agricole de l'AOF. Cela est d'autant plus vrai que même après son accession à l'indépendance, l'essentiel de son économie reste fondé sur l'agriculture. Elle adoptera des politiques d'ajustement structurels avec toujours l'interventionnisme français.

Au Sénégal, « l'immédiat après-guerre constitue ainsi un moment, relativement unique [...], de mise en visibilité et de politisation du phénomène d'épuisement des sols induit par le développement de la monoculture arachidière »¹³¹. Dès 1945, l'idée a été émise de faire de Dakar une base stratégique et de favoriser l'aménagement de la presqu'île du Cap-Vert.

¹³⁰ CHAUVEAU J.- P. & DOZON J.-P., *op cit*, p.73.

¹³¹ PESSIS C., « Les sols sénégalais malades de l'arachide, 1944-1952 » *in, Monde(s)*, vol. 4, no. 2, 2013, p.128.

Figure 3: Plan de la ville de Dakar par le cartographe Edouard Martonne (1925).



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Source : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53064951c>¹³²

¹³² Gallica, consulté le 13/12/2023.

En effet, la démarche gouvernementale précoce est justifiée par des motivations d'ordre politico-stratégiques importantes. Ruinée par la guerre qui s'achève, la France est hostile à son redressement et à son renouveau dans le nouveau réseau mondial. L'aménagement débuté entre la période de 1942 à 1952 s'inscrit dans un double dynamique, selon le Comité de la Défense nationale. Premièrement il s'agit garantir à la France la liberté des communications maritimes et aériennes en Afrique de l'Ouest et dans l'Atlantique Sud (pour la défense de l'Empire) et en second lieu offrir aux grandes puissances étrangères intéressées, notamment l'Amérique et la Grande-Bretagne, l'assurance que Dakar ne tomberait pas sous le contrôle d'un éventuel adversaire¹³³.

Le 13 février 1945, « une « Délégation générale de l'aménagement du Cap-Vert » est mise sur pied. Cet organisme est chargé de coordonner les études et les travaux incombant aux divers départements intéressés et à la fédération de l'Afrique Occidentale Française (AOF) »¹³⁴. Il a été mis en place un port militaire et son arsenal, capables de ravitailler les convois les plus importants et de déployer les forces navales nécessaires à la protection des lignes de communication maritimes françaises. Le port commercial serait aménagé et équipé pour gérer un trafic au moins deux fois supérieur à celui d'avant-guerre. Une base aérienne intercontinentale serait installée, prête à gérer un trafic très intense. Des infrastructures de télécommunications seraient mises en place, ainsi qu'une amélioration de la distribution d'eau potable et une augmentation de l'approvisionnement en énergie électrique. Enfin, des défenses terrestres et anti-aériennes seraient renforcées pour assurer la protection de l'ensemble¹³⁵.

Des installations qui seront façonnées « de manière de ne pas gêner le développement du port de commerce et de la ville de Dakar, capitale de la fédération de l'AOF »¹³⁶.

Pour la France, qui est meurtrie, prostrée et exsangue au sortir de la guerre, faire de Dakar une base participe à sauvegarder l'Union française, parallèlement à la quête de pouvoir. Le développement d'une base stratégique de Dakar répond à deux préoccupations majeures : assurer aux forces françaises et alliées, la liberté des communications maritimes et aériennes en Atlantique, mais aussi de la volonté de peser devant Londres et Washington. Le réaménagement de Dakar répondrait donc au souci de renforcer l'indépendance et la puissance française dans les nouveaux rapports internationaux marqués par la guerre froide¹³⁷. Le projet de construction

¹³³ DRAMÉ P.-P., « La base stratégique de Dakar, de l'aménagement au maintien (1942-1962) », in, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°4, vol 264, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, p.115.

¹³⁴ *Idem*, p.116.

¹³⁵ *Ibid*, p.117.

¹³⁶ *Ibidem*, p.117.

¹³⁷ *Idem*, pp.111-112.

d'un bloc européen-africain est relancé en 1946. Ce projet s'inscrit également dans le contexte de renforcer et restaurer la métropole française¹³⁸.

Avec tous les avantages qu'il y a, la France avait du mal à accepter l'indépendance du Sénégal en 1960. De ce fait, elle avait accepté de coopérer avec le Sénégal. En effet, l'accord de défense franco-sénégalais a conféré à Dakar un rôle clé en tant que facteur d'influence majeur de l'ancienne puissance coloniale dans l'Afrique postcoloniale. Bien que la France ait officiellement accordé l'indépendance au Sénégal en 1960, l'accord de coopération signé simultanément garantissait le maintien de sa présence militaire et de son influence politique. En réalité, bien que la décolonisation et l'indépendance du Sénégal aient entraîné une réduction de l'espace géographique occupé par la base, sa fonction stratégique en tant que point d'appui en faisait un outil essentiel de la politique et de la stratégie militaire française en Afrique¹³⁹.

Tout comme en Côte d'Ivoire, au Sénégal, la France a également misé sur l'économie de plantation, mais cette fois-ci, arachidière. En effet, le service agricole était soutenu par le gouverneur du Sénégal. Il demande le respect de l'équilibre des terres cultivées (arachide, mil) et la maintenance des jachères une fois tous les trois ans. La culture du *niébé*¹⁴⁰, qui occupe « une place importante dans l'alimentation paysanne, notamment sérère, du fait de leur haute valeur nutritive, vise également à assurer une couverture du sol en saison sèche. Le service agricole encourage également la généralisation des pratiques sérères de maintien des arbres, de fertilisation et de couverture du sol par les tiges de mil »¹⁴¹.

Enfin, la France, pour le développement de la production agricole et « pour assurer l'industrialisation du pays, augmenter le bien-être de ses habitants la France a fourni à l'AOF, de 1947 à 1956 plus de 280 milliards de francs. Cette somme est supérieure au total des prêts de la Banque Internationale pour tous les Pays sous-développés »¹⁴².

Dans l'optique d'une meilleure étude de notre thématique, nous avons tenu à parler de la géographie du milieu étudié. La position géographique du Sénégal et de la Côte d'Ivoire est très avantageuse pour la France métropolitaine et postcoloniale. De par son climat, la richesse de ses sols, ces régions sont propices à l'agriculture, mais aussi à l'exportation du fait des

¹³⁸ DRAMÉ P.-P., *op cit*, pp. 111-112.

¹³⁹ *Idem*, p.112.

¹⁴⁰ Du wolof. Signifie haricots.

¹⁴¹ PESSIS C., *op cit*, p.132.

¹⁴² Haut-commissariat en A.O.F., *Le développement économique et social de l'Afrique Occidentale française*, La documentation française, Paris, 1958, p.4.

kilomètres de façade océanique dont dispose ces deux pays. Elles ont donc beaucoup contribué à la reconstruction de la France d'après-guerre. Dans ce chapitre, nous avons traité des enjeux des terres sénégal-ivoiriennes pour la France. Deux zones dont la géopolitique est stratégique, avec des économies de plantations du café-cacao et de l'arachide, respectivement en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Cependant, de peur que ses colonies soient sous l'influence des États-Unis et de l'Union soviétique, la France va proposer son aide avec des plans de développement durant la période coloniale et la coopération au lendemain des indépendances.

Ainsi, la géographie n'est pas simplement un cadre passif mais un élément central dans la manière dont la France a organisé et géré ces colonies, en maximisant l'accès aux ressources et en consolidant leur domination.

**Deuxième partie : Politiques de développement dans les colonies du
Sénégal et de la Côte d'Ivoire (1946-1960)**

Cette partie est structurée en deux chapitres. Dans le premier chapitre, il est question d'étudier le contexte et les enjeux de la mise en place des politiques de développement au Sénégal et en Côte d'Ivoire entre 1946 et 1960. Successivement, sont étudiés l'état de la France à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la colonie du Sénégal comme moyen de redressement économique et la Côte d'Ivoire en tant que colonie productrice-exportatrice. Le deuxième chapitre s'articule autour des projets et réalisations des politiques de développement entre 1946 et 1960, c'est-à-dire durant la période coloniale. Y sont alors étudiés respectivement quelques politiques de développement mises en place par la métropole française, puis les projets des politiques de développement et enfin les accomplissements dans les colonies ivoirienne et sénégalaise entre 1946 et 1960.

Chapitre III : Contexte et enjeux de la mise en place des politiques de développement au Sénégal et en Côte d'Ivoire (1946-1960)

Ce présent chapitre présente et analyse la France de l'après Seconde Guerre mondiale et ensuite étudie le Sénégal comme alternative à la renaissance hégémonique française avant de se terminer sur l'analyse de la colonie ivoirienne en tant que grande productrice et exportatrice.

1. L'état de la France au sortir de la Seconde Guerre mondiale

La France, héritière de la Seconde Guerre mondiale¹⁴³, d'un pays anéanti et profondément touché par les ravages du conflit. Les destructions matérielles s'illustrent avec des villes dévastées et des infrastructures endommagées, ce qui implique une économie en ruine¹⁴⁴ qui était déjà affectée par la crise des années 1930. Les combats de 1944 et les bombardements pour préparer le débarquement ont détruit près de la moitié des voies ferrées et la totalité des infrastructures portuaires. De ce fait, « les réseaux ferroviaires et routiers sont détruits aux deux tiers »¹⁴⁵, avec des villes portuaires très touchées à l'image de Havre et de Marseille.

Figure 4: La France d'après Seconde Guerre mondiale 1. « En 1944. Les Américains dans la rue principale, près de la cathédrale après les bombardements alliés. (Photo : US Army) » Ouest-France.



Source : <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2015-11-23/les-images-des-villes-detruites-avant-et-apres-0b03eef9-618c-49ab-839f-beedcba87196>, consulté le 06/04/2024.

¹⁴³ Cette guerre a duré de 1939 à 1945.

¹⁴⁴ Chute de la production industrielle, perturbation de l'agriculture, épuisement des réserves d'or utilisées pour payer les fournitures militaires.

¹⁴⁵ DREYFUS F.-G., « Chapitre VI - Les conséquences de la seconde guerre mondiale : la guerre froide et la division de l'Europe », in, *Histoire générale de l'Europe (3). L'Europe de 1789 à nos jours* Georges Livet éd., Presses Universitaires de France, 1980, p.4111.

Parmi les pays ayant essuyé de considérables pertes humaines de cette guerre, la France est l'un des moins touchés. Comparée à la Chine, la Pologne, l'Allemagne et la Russie, qui comptent des millions de morts¹⁴⁶, la France, quant à elle, a dénombré « 600.000 tués, a subi des pertes beaucoup moins élevées qu'en 1914-1918 ; elles se sont réparties d'une manière à peu près égale entre pertes militaires et pertes civiles »¹⁴⁷.

Sur le plan politique, la France établit la IV^e République en 1946, essayant de rétablir sa souveraineté et sa démocratie après des années d'occupation et de conflits. Elle confronte également les mouvements de décolonisation avec des tensions croissantes dans les colonies françaises. Ces mouvements découlent de la démythification et la démystification de l'Homme Blanc issues de la participation à cette guerre. Autrement dit, le mythe de l'invincibilité de l'Homme Blanc vola désormais en éclats dans les colonies.

Malgré cela, la France se montre résiliente et entame une procédure de reconstruction et de renouveau culturel¹⁴⁸. La reconstruction passe, selon nous, par les Français eux-mêmes, le plan Marshall et l'empire colonial français.

Après la Deuxième Guerre mondiale, reconstruire la France est devenu une priorité. Deux stratégies étaient possibles : « agir immédiatement en faveur des villes détruites, grâce à la création du nouveau ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme ; donner la priorité aux secteurs productifs : infrastructures de transport et d'énergie, industries de base »¹⁴⁹. Le choix s'est porté sur la deuxième méthode. Reconstruire et moderniser les infrastructures étaient l'objectif après le lourd bilan de la guerre aggravé par le vieillissement du matériel et la faiblesse des revenus économiques¹⁵⁰. En effet, l'effondrement de l'indice de la production industrielle témoigne éloquemment de cette situation. De l'indice « 100 en 1938, année pourtant déjà médiocre, il était passé à 38 en 1944 et à 50 en 1945. La reconstruction de la France ne pouvait donc qu'aller de pair avec la modernisation de ses structures économiques »¹⁵¹. Le

¹⁴⁶ Soldats comme civils.

¹⁴⁷ LANNES X. and ADLER-BRESSE M., "Les conséquences démographiques: de la seconde guerre mondiale en Europe", in, *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 5e Année, N°19, Les relations anglo-allemandes (1938-1939), (Juillet 1955), p.3.

¹⁴⁸ Malgré les difficultés de l'époque, la France a connu après la guerre des événements qui ont contribué à sa renaissance culturelle. On peut noter l'apparition de mouvements culturels comme l'existentialisme, le domaine de la cinématographie en expansion ainsi qu'une forte vague de littérature engagée.

¹⁴⁹ BARJOT D., « Reconstruire la France après la Seconde Guerre mondiale : les débuts d'Électricité de France (1946-1953) », in, *Entreprises et histoire*, vol. 70, no. 1, 2013, p.54.

¹⁵⁰ FEIERTAG O., Le nerf de l'après-guerre : le financement de la reconstruction entre l'Etat et le marché (1944-1947), in, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, Lendemain de libération. Lendemain de guerre, n°39-40, 1995, p.47.

¹⁵¹ *Idem*, p. 47.

gouvernement vichyssois¹⁵² va mettre en place dès lors une politique publique et des institutions dans un but urbanistique dès 1944. Les ouvriers (y compris les architectes et autres) et la population ont eu un rôle majeur dans le processus qui vise à bâtir la France.

Figure 5: La France d'après Seconde Guerre mondiale 2. « Lorient, 04/06/ 1945. ©ECPAD/Tourand Jean-Jacques ».



Source : <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/la-liberation-reconstruire-un-pays-en-ruines>, consulté le 06/04/2024.

De plus, en mars 1944, un programme intègre la libération et la reconstruction fondé sur le modèle de l'État providence. Ce programme envisage également des réformes sociales pour protéger les populations. C'est dans cet élan qu'est créée la Sécurité sociale en Octobre 1945 différente de l'assistance sociale. En effet, « la Sécurité sociale se construit par opposition à l'assistance sociale, dans l'esprit comme dans la forme »¹⁵³. Les réformes ont aussi touché le volet économique avec notamment la nationalisation des secteurs clés de l'économie comme l'énergie, l'assurance, les banques et les transports. Les entreprises conservent tout de même une certaine autonomie financière et leur moralité¹⁵⁴.

Le 5 Juin 1947, dans un discours prononcé au sein de l'université de Harvard, le Secrétaire d'État, Georges MARSHALL, annonce un vaste programme d'aide à l'Europe ruinée par la guerre. Face à une Amérique rétive, il lui a fallu faire campagne sur l'impact de l'extension de la misère sur le vieux continent avant que l'aide ne soit adoptée par le Congrès un an plus tard.

¹⁵² Régime de Vichy. Régime qui a incarné le gouvernement français durant la Seconde Guerre mondiale entre 1940 et 1944.

¹⁵³ PALIER B., « 2. La Sécurité sociale de 1945 : l'empreinte originelle », in, *Gouverner la sécurité sociale. Les réformes du système français de protection sociale depuis 1945*, sous la direction de Palier Bruno, Presses Universitaires de France, 2005, p.63.

¹⁵⁴ BLANCHETON B., « 28. Nationalisations et privatisations en France », in, *Histoire des faits économiques. De la Révolution industrielle à nos jours*, sous la direction de Blancheton Bertrand, Dunod, 2020, p.92.

Les tensions Est-Ouest ont été accrues par les rivalités entre l'URSS et les USA, mais aussi par l'échec de la concertation sur l'avenir de l'Allemagne. Cela a conduit à la formulation de la politique d'endiguement du communisme par le gouvernement Truman. Toutefois, le programme de reconstruction de l'Europe est motivé par les menaces sur la stabilité européenne et la crainte d'une contagion de la crise à l'économie américaine. Certains États comme l'URSS ont refusé le plan et dénoncent l'impérialisme américain. Au final, les seize pays d'Europe de l'Ouest ont accepté le plan et ont bénéficié de la distribution de l'aide américaine. Parmi eux, la France.

Ce phénomène de l'aide américaine est peut-être marginalisé ou oublié, en particulier l'aide Marshall entre 1948 et 1951¹⁵⁵. La crise jaillit à tous les niveaux, les pénuries alimentaires, logement, misère, stress post traumatique, et les pancartes qui réclamaient *du pain* à juste titre. Toutefois, la France a pris un élan pour sortir de cette crise avec déjà le plan Monnet¹⁵⁶. En effet, « avec le plan Monnet, les responsables avaient conscience de créer les bases d'une renaissance qui dépasserait le domaine économique et serait politique. Les élites populaires issues de la Résistance s'approprièrent et popularisèrent la modernisation »¹⁵⁷.

Après la Seconde Guerre mondiale, Jean Monnet a instauré, en 1946, le Plan Monnet, qui a joué un rôle crucial dans la reconstruction économique de la France. Ses efforts se sont concentrés sur la modernisation des industries principales telles que l'acier et le charbon, en instaurant un contrôle étatique sur la production et les investissements afin de stabiliser les prix et de relancer l'économie après la guerre. Elle a aussi permis de poser les fondements de la coopération économique européenne, préfigurant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et l'Union européenne.

Cependant, ce fut la désillusion totale avec un déficit économique causé par le plan en question. En effet, « le plan Monnet nécessitait, pendant quatre ans, des importations considérables de matières premières et de machines que l'économie française en reconstruction ne pouvait pas payer par des exportations »¹⁵⁸. Il devenait alors urgent de sortir la France de la crise à laquelle elle faisait face, « elle avait besoin que l'administration américaine proposa au Congrès le vote d'une loi d'Aide intérimaire, en décembre 1947 »¹⁵⁹. L'aide américaine a eu trois volets. D'abord, la France reçut à titre de dons les 312 millions de dollars de l'Aide

¹⁵⁵ BOSSUAT G., « L'aide américaine à la France après la seconde guerre mondiale », in, *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, n°9, janvier-mars 1986, p.17.

¹⁵⁶ *Idem*, p.18.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ *Ibidem*, p.19.

¹⁵⁹ *Idem*.

intérimaire. Ensuite, à partir d'avril 1948, la loi de Coopération économique votée par le Congrès des pays concernés mit à la disposition de la France, jusqu'au 30 juin 1951, une somme de 2,5 milliards de dollars¹⁶⁰. Enfin, une nouvelle loi appelée loi de Sécurité mutuelle, votée par le Congrès à l'été 1951, inaugurait une nouvelle forme d'aide axée sur le soutien à la défense. Elle fournit à la France, de 1951 à 1955, 2,7 milliards de dollars. Ce qui fait pour la France, un total de 7,8 milliards de dollar entre décembre 1945 et juin 1955 sans compter l'aide militaire qui fut gratuite¹⁶¹. Cette prospérité économique de la période de reconstruction dite des Trente glorieuses¹⁶², « aurait permis des réalisations spectaculaires, du moins en ce qui concerne certains domaines »¹⁶³, dans plusieurs pays industrialisés.

Enfin, quant à l'empire colonial français, la France a utilisé ses colonies, notamment celles d'AOF dans sa renaissance. Étant donné qu'elles doivent servir avant tout à la métropole, les colonies françaises étaient considérées comme « source de développement économique à partir d'arguments qui vont de la simple spoliation de richesses à la création d'une dynamique en termes de marché et de concurrence »¹⁶⁴. Cela s'est manifesté par le biais de l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles, l'utilisation de la main-d'œuvre africaine en France et des politiques économiques. Au début du XVIII^e siècle, certains mercantilistes ont connu un excédent de la balance commerciale qui était un signe d'une bonne vitalité économique. Ce qui ne rend « pas étonnant que le commerce colonial puisse apparaître comme un des moyens les plus efficaces pour enrichir la nation »¹⁶⁵. La France avait donc un système colonial intégré favorisant le fournissement de matières premières bon marché. La métropole française a par moment intensifié ce système en incitant, voire en forçant les colonies à plus produire pour soutenir sa reconstruction.

Les politiques économiques et fiscales y ont beaucoup contribué en favorisant l'exportation des ressources naturelles et des produits manufacturés à bon prix. Les politiques fiscales auxquelles étaient soumises les colonies favorisaient également l'économie française. C'est dans ce cadre qu'a été instauré le FIDES « dont le but allait être de systématiser l'orientation

¹⁶⁰ C'est le plan Marshall proprement dit.

¹⁶¹ BOSSUAT G., *op cit*, pp.19-20.

¹⁶² Pendant les "Trente Glorieuses" (1945-1975), période exceptionnelle de croissance qui profite à quasiment tous les pays industrialisés, la France a connu une croissance économique, une hausse du niveau de vie, une expansion de la classe moyenne, des progrès sociaux (sécurité sociale, droits des travailleurs), une croissance industrielle, des créations d'emplois, et des avancées culturelles (littérature, musique, cinéma, architecture).

¹⁶³ DRAMÉ P. & SAUL S., « Le projet d'Eurafrique en France (1946-1960) : quête de puissance ou atavisme colonial ? », in, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 216, no. 4, 2004, p.106.

¹⁶⁴ CLÉMENT A., « "Du bon et du mauvais usage des colonies" : politique coloniale et pensée économique française au XVIII^e siècle », in, *Cahiers d'économie Politique*, vol. 56, no. 1, 2009, p.102.

¹⁶⁵ *Idem*.

nouvelle d'une politique d'exploitation coloniale »¹⁶⁶, même ce n'est pas ce qui est officiellement exposé. En effet, « les seuls buts du FIDES étaient la restauration de la force économique de la métropole secouée par la guerre et la reconstitution de l'ensemble de l'économie du bloc baptisé Afrique Occidentale Française (AOF) »¹⁶⁷.

Dévastée mais victorieuse de la Seconde Guerre mondiale la France entreprend des nouvelles politiques dans ses colonies. Les réflexions qu'a suscité cette guerre, aboutissent à une prise de conscience française de la fragilité de l'économie métropolitaine et de l'insuffisance du développement des colonies, ce qui leur a valu d'entreprendre des réformes d'après-guerre¹⁶⁸. Il paraissait clair que les déficiences économiques de la métropole ne pouvaient être compensées par l'apport de l'économie coloniale insuffisamment équipée. Il fallait y remédier, et diverses dispositions ont été prises. Ainsi, « un Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) et une Caisse centrale de la France d'outre-mer furent créés en 1946. En 1949, furent mis en place des programmes annuels d'exécution pour les équipements d'outre-mer »¹⁶⁹.

2. La colonie du Sénégal comme moyen de redressement économique

Plusieurs facteurs concourent à expliquer la mise en valeur urgente des colonies après la Deuxième Grande guerre. Différents moyens ont aidé la métropole à exploiter de manière bénéfique les colonies. Il semble que ces trois procédés sont les plus essentiels. C'est pourquoi nous les étudierons pour le cas du Sénégal. Il s'agit de l'extraction et l'exploitation des ressources humaines et naturelles, de la construction de voies de communication et, parallèlement, des routes commerciales et enfin la fiscalité qui est un moyen de soustraction d'argent et de biens lorsque l'impôt paraît sous forme de devise.

De prime abord, nous avons l'extraction et l'exploitation des ressources. Les hommes et les ressources naturelles et minières ont toujours servi la métropole. Lors de la guerre, l'on assiste aux enrôlements et à l'effort de guerre obligatoire. « L'exploitation systématique des ressources africaines, corrélativement à la défense éventuelle de cette zone de repli stratégique européen, apparaît comme une condition *sine qua non* du maintien d'une Europe forte sur la

¹⁶⁶ X. X. X., « Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer », in, *Présence Africaine*, Présence Africaine Editions, Nouvelle série, No. 11 (décembre 1956-janvier 1957), p.48.

¹⁶⁷ MBAYE F., *Les politiques de développement au Sénégal : du FIDES à la dévaluation du franc CFA (1946-1994)*, Mémoire de master II, U.A.S.Z., UFR Lettres Arts et Sciences Humaines, Département d'Histoire, p.18.

¹⁶⁸ GASTELLU J.-M., « Politique coloniale et organisation économique des pays serer, Sénégal, 1910-1950 », in, *AOF : réalités et héritages Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Tome 2, sous la direction de Charles Becker, Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub, Dakar, Direction des Archives du Sénégal, p.564.

¹⁶⁹ *Idem*, p.566.

scène internationale »¹⁷⁰. C'est donc cette politique d'exploitation des colonies qui avait permis à l'Europe qui, pauvre en ressources naturelles et énergétiques, de combler le vide et de rattraper son retard. Le contexte de l'époque sous-tend que « coloniser c'est, en effet mettre en valeur les richesses naturelles, [...], et créer l'outillage économique nécessaire »¹⁷¹. L'approvisionnement en oléagineux et la demande croissante d'huile en métropole fait croître la production agricole au Sénégal, notamment l'arachide. Le développement « de la culture de l'arachide à travers le territoire sénégalais est le fait que la graine oléagineuse a trouvé au Sénégal des conditions naturelles, techniques et historiques autorisant son insertion dans les systèmes de production »¹⁷². Les pénuries d'huile végétales affectent l'économie mondiale. En France, l'obtention des oléagineux est un point phare de l'économie coloniale qui se met en place lors du régime Vichy dans l'immédiat d'après-guerre. Cela a impliqué « en février 1947, la création d'une commission des Corps gras au Commissariat général au Plan (CGP) »¹⁷³.

La CGP, avait pour mission de surveiller, réguler et planifier le secteur des huiles végétales. Son rôle était d'assurer la stabilité de l'approvisionnement, la qualité des produits et le soutien à l'industrie nationale des corps gras, contribuant ainsi aux politiques économiques et industrielles visant à stimuler la croissance et le développement de l'économie française.

L'accent est mis sur l'arachide, une culture habituelle, annuelle et plus, rapidement productive, pour ainsi faire face à l'urgence¹⁷⁴. En effet, « on escompte au Sénégal un doublement de la production en dix ans, via un recours intensif à la mécanisation »¹⁷⁵. La mécanisation permettrait d'augmenter l'efficacité et la quantité de la récolte, réduisant ainsi les coûts de production et augmentant les revenus des agriculteurs.

Toutefois, cette situation a ses effets néfastes sur l'environnement. En Novembre 1950, un agronome nommé René Dumont¹⁷⁶ est envoyé au Sénégal pour vérifier l'avancée et les réalisations du plan. Rentré à la métropole, il affirme être « effrayé de voir se bâtir une capitale de l'importance de Dakar sur un arrière-pays, donc un substratum économique aussi restreint

¹⁷⁰ DRAMÉ P. & SAUL S., « Le projet d'Eurafrique en France (1946-1960) : quête de puissance ou atavisme colonial ? », in, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 216, no. 4, 2004, pp.104-105.

¹⁷¹ GIRAULT A., *Les colonies françaises avant et après 1815, notions historiques, administratives, juridiques, économiques et financières*, 6e édition, Paris, Sirey, 1943, p.23.

¹⁷² MBAYE F., *op cit*, p.29.

¹⁷³ PESSIS C., « Les sols sénégalais malades de l'arachide, 1944-1952 », in, *Monde(s). Histoire, Espaces, Relations*, 2013, p.128.

¹⁷⁴ *Idem*.

¹⁷⁵ *Ibid*.

¹⁷⁶ 1904-2001, Homme politique français, Conseiller du Plan et des institutions de recherches métropolitaines.

(monoculture de l'arachide) et fragile (destruction accélérée des sols) »¹⁷⁷. En effet, la monoculture intensive de l'arachide peut avoir des effets dévastateurs sur les sols, la biodiversité et les risques d'érosion la dégradation des sols et la déforestation réduisent par la même occasion la capacité de l'environnement à soutenir la vie végétale et animale, ce qui peut avoir des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire et les écosystèmes locaux. Dumont propose une réduction drastique de la monoculture arachidière qui dégrade les sols ne laissant derrière elle qu'un espace désertique. Le contexte d'après-guerre est donc pour le Sénégal une période marquée par la mise en visibilité et la « politisation du phénomène d'épuisement des sols induit par le développement de la monoculture arachidière »¹⁷⁸.

Il est important de terminer en rappelant que les autres ressources minières et naturelles sont également exploitées pour le compte de la métropole française. En ce qui concerne les ressources humaines, elles servent l'armée française, les usines, les champs, travailler pour fournir l'effort de guerre et constituent une main-d'œuvre bon marché tout comme les produits exportés. Plusieurs Sénégalais ont servi la France à l'instar des « tirailleurs Sénégalais »¹⁷⁹.

À cela s'ajoute la construction des routes commerciales et voies de communication. La France a entrepris la construction d'infrastructures de transport, de communication et économiques dans ses colonies pour soutenir l'économie coloniale, faciliter le commerce et maintenir le contrôle politique. Cela s'explique par le fait que les USA faisaient pression sur la France pour qu'elle rende la liberté à ses colonies. Ces investissements sont faits sous forme de reconnaissance envers les colonies, une occasion de redorer l'image métropolitaine. En effet, « La France envisage ainsi de doter ses colonies en infrastructures économiques et sociales avec le lancement du FIDES (Fonds d'investissement développement économique et social) qui cristallise les espoirs des colonies »¹⁸⁰. Il s'agit de « relier l'intérieur du territoire à la côte pour assurer le bon déroulement de la production arachidière »¹⁸¹.

¹⁷⁷ PESSIS C., *op cit*, p.128.

¹⁷⁸ *Idem*, p.128.

¹⁷⁹ Les tirailleurs sénégalais étaient un corps de soldats de l'Empire colonial français formé en 1857, faisant partie de la « Force noire » ou de l'« Armée noire », et dissous au début des années 1960. Après la défaite de l'armée française au printemps 1940, ils furent emprisonnés pendant les années de guerre. Sur ordre des autorités coloniales françaises, ces soldats furent tragiquement assassinés, à Thiaroye, le 1^{er} décembre 1944, pour avoir simplement demandé leur dû (pécule et autres primes de démobilisation). Cf BEYE B.D. & DIOP B.B., *Thiaroye 44. Scénario inédit*, L'Harmattan, 2018.

¹⁸⁰ TANDJIGORA A.-K., L'évolution économique et sociale comparée de deux régions sénégalaises dans le processus de colonisation, décolonisation et développement : le Boundou et le Gadiaga, 1885-1980, thèse de doctorat, Université Montesquieu, 2012, 487 p.

¹⁸¹ MBAYE F., *op cit*, p.31.

Les infrastructures étaient considérées comme des outils fonctionnels du développement économique colonial, car tous les programmes de développement économique des colonies ont pour principe commun de développer des plans qui privilégient principalement la construction ou l'amélioration des moyens de communication, ce qui justifie le fait que « les chantiers prioritaires du FIDES concernent les voies et les moyens de communication (chemin de fer, routes, ports, aéroports, télécommunications) et les travaux d'aménagement urbain (voirie, électrification, adduction d'eau...) »¹⁸².

« En fonction de l'importance des dépenses de l'année 1946, on peut également évoquer le secteur de la production (industrielle, agricole, minière et énergétique) et le volet social (enseignement, santé...). Une seconde hiérarchisation concerne les moyens accordés aux différents secteurs, tandis qu'une troisième établit une différence entre les investissements de type urbain et les investissements de type rural »¹⁸³.

L'investissement de la France dans la construction de routes et d'autoroutes pour relier les régions coloniales entre elles allait faciliter le transport et la circulation des hommes et des biens. Ces routes étaient souvent conçues pour relier les zones rurales de production aux centres urbains et aux ports. Cette mobilité est également la cause d'un flux migratoire important de la zone rurale vers celle urbaine. Il s'agit de l'exode rural. Les colonies ont également bénéficié de la construction de chemins de fer pour faciliter le transport des matières premières vers les ports. Au Sénégal, le chemin de fer Dakar-Niger a été étendu pour relier Dakar à Bamako au Mali, voire au-delà. Les ports ont été modernisés et agrandis pour faciliter le commerce maritime. Des quais, entrepôts et installations portuaires ont été construits pour gérer les importations et les exportations.

Le secteur de la santé était également priorisé. C'est pour cela que le FIDES peut être considéré comme un second¹⁸⁴ Plan Sarraut¹⁸⁵. En effet, « la situation sociale qui prévalait durant cette période se résumait à des soins médicaux pour assurer la force de travail »¹⁸⁶. Bien que le plan paraissait avantageux dans la forme et dans les textes officiels, il était plutôt taillé sur mesure pour l'intérêt la France. Le domaine de la médecine assurait la bonne santé, et la force de la main-d'œuvre, garant de la vitalité de la production.

¹⁸² TANDJIGORA A.-K., *op cit*, p.489.

¹⁸³ *Idem*.

¹⁸⁴ *Ibid*.

¹⁸⁵ Le Plan Sarraut a été un plan de développement économique et social de l'Indochine française dans les années 1920. Il visait à moderniser l'économie et les infrastructures, stimuler l'industrie et l'agriculture, et améliorer les services sociaux et éducatifs. Le plan a eu ses impacts en Indochine.

¹⁸⁶ MBAYE F., *op cit*, p.31.

La répartition des fonds dans le domaine de l'infrastructure est inégale jusqu'en 1950. Dans le volet social, le taux est de 20% aussi bien en 1946 qu'en 1953¹⁸⁷. La politique infrastructurelle attire beaucoup plus de capitaux comme dans toutes les politiques de mise en valeur coloniale¹⁸⁸. Dans la colonie du Sénégal, les dépenses les plus importantes étaient prioritairement allouées à la région du Cap-Vert, avec un focus sur les travaux liés à la liaison ferroviaire Dakar-Thiès, au port de commerce et à l'approvisionnement en eau de Dakar. Au-delà des disparités dans les ressources allouées aux différents secteurs du programme de développement, les investissements du FIDES dans le domaine de la production ont été concentrés sur des régions spécifiques. À l'instar du Plan Sarraut, il s'agissait d'un effort visant à améliorer la productivité des grandes exploitations agricoles¹⁸⁹.

Enfin, la fiscalité est un pan important dans le processus de « mise en valeur » de la colonie sénégalaise. En effet, la réforme fiscale est l'une des plus importantes de l'économie et de la politique de l'administration coloniale. Deux domaines sont essentiels à la fiscalité coloniale : il s'agit de l'impôt de capitation (ou impôt personnel) et des prestations¹⁹⁰. Il existe des classifications de l'impôt. L'on distingue les impôts sur le revenu, les droits d'enregistrement, de timbre, etc., les impôts sur les transactions, les impôts sur la consommation et les droits de sortie¹⁹¹.

Figure 6: Impôt personnel au Sénégal période 1945-1952.

Impôts personnels.

Années	Kaolack (en kg. d'arachides)	Dola (en kg. de coton)
—	—	—
1945	28,0	24,4
1946	28,5	22,0
1947	23,3	18,7
1948	20,0	12,0
1949	17,9	10,4
1950	17,9	11,7
1951	10,4	17,5
1952	27,0	17,8

Source : SANNER P., « Budgets et fiscalité des territoires d'outre-mer », in, *Revue d'économie politique*, Vol. 62, No. 5, L'économie de l'union française d'outre-mer (1952), 1952, p. 917.

¹⁸⁷ 1946 : année de la première partie du FIDES. 1953 : année du lancement de la seconde partie.

¹⁸⁸ TANDJIGORA A.-K., *op cit*, p.490.

¹⁸⁹ *Idem*.

¹⁹⁰ *Ibid*, p.213.

¹⁹¹ SANNER P., « Budgets et fiscalité des territoires d'outre-mer », in, *Revue d'économie politique*, Vol. 62, No. 5, L'économie de l'union française d'outre-mer (1952), 1952, p.914.

Dans le tableau ci-dessus, il est exprimé en kilogramme d'arachide et de coton, le taux de l'impôt personnel des contribuables du Sénégal et du Tchad, respectivement dans les subdivisions de Kaolack et Doba. En effet, les deux produits choisis procuraient à la masse des habitants de ces régions l'essentiel de leur revenu monétaire¹⁹². L'impôt personnel permettait d'accroître, à coup sûr, les recettes budgétaires et d'inciter la population à s'investir davantage dans « les circuits de l'économie dite moderne, souvent, à leur détriment : cultures commerciales pour se procurer de l'argent permettant d'acquitter l'impôt et de se ravitailler sur le marché »¹⁹³.

L'impôt a tout de même été source de conflits entre l'administration coloniale et les administrés. En effet, « dans les sociétés coloniales, les difficultés économiques sont apparues aussi comme des menaces contre l'équilibre et la stabilité, comme des fabriques potentielles de tensions sociales entre les paysans et les autres groupes de la société coloniale »¹⁹⁴. Les populations ont donc l'impression que leurs difficultés financières sont ignorées ou insignifiantes pour l'administration coloniale. L'année 1950 a vu la participation des contribuables s'accroître considérablement, à cause d'une « forte pression fiscale » qui s'est exercée sur elles, ce qui a soulevé des inquiétudes dans certaines zones¹⁹⁵.

Nous retiendrons que la fiscalité était un élément central de l'économie coloniale française. Elle visait à générer des revenus pour la métropole, à contrôler l'économie locale et à financer le développement des infrastructures. Cependant, elle a été considérée comme une injustice par la population, car entraînant des difficultés financières et des tensions. Toutefois, une partie de ces revenus fiscaux a contribué au développement des infrastructures et des services publics dans la région, quand bien même lesdites infrastructures serviraient prioritairement les ambitions de la métropole. Les populations concernées, mises d'ailleurs à contribution dans la construction de ces infrastructures, passent en second lieu. Force est donc de souligner pour passer qu'elles sont mises en place pour surtout servir les intérêts de la métropole.

3. La Côte d'Ivoire, une colonie productrice-exportatrice

Tout comme la culture arachidière a été généralisée dans l'espace sénégalais, la Côte d'Ivoire a été utilisée principalement comme une économie de plantation. C'est dans la décennie des années 1920 qu'a commencé cette économie de plantation ivoirienne. En effet,

¹⁹² SANNER P., *op cit*, p.917.

¹⁹³ TOURÉ A., *Fiscalité indigène et dépenses sociales dans le budget colonial du Sénégal. 1905-1946.*, Paris, Harmattan, 2015, p.77.

¹⁹⁴ TANDJIGORA A.-K., *op cit*, p.422.

¹⁹⁵ *Idem*, p.503.

d'une légère exploitation paysanne, cette économie de plantation s'est accélérée lors de la mise en valeur de l'entre-deux-guerres avec une participation contrainte ou volontaire. Enfin cela s'est accentué avec l'incertitude de la gestion des terres entre autochtones et allochtones¹⁹⁶. Après la Seconde Guerre mondiale, avec l'amélioration du système d'évacuation des marchandises -notamment facilitée par le FIDES-, l'économie de plantation se diffuse en quelque sorte « mécaniquement soit par l'émigration dans l'ouest de colons dynamiques originaires des cercles du nord et de l'est, soit par l'adoption de l'économie de plantation par les populations de l'ouest enfin sorties de leur torpeur traditionnelle »¹⁹⁷. L'abolition du travail forcé¹⁹⁸ et du code de l'indigénat¹⁹⁹ est consécutive au « boom » de l'économie de plantation après la guerre, amplifiée par la hausse des prix. En effet, « cette mesure, décidée contre l'opinion européenne locale par le gouvernement de l'immédiat après-guerre, va permettre à l'économie de plantation ivoirienne d'accoucher de toutes ses potentialités »²⁰⁰. Cette politique d'exploitation agricole va impliquer le phénomène migratoire dans la colonie. Avec l'abolition du travail forcé²⁰¹, le gouvernement colonial ivoirien fait face à une grande pénurie de main-d'œuvre. Il crée, en 1952, le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre (SIAMO), qui a pour rôle de pourvoir de la main-d'œuvre voltaïque au gouvernement. La même année, « le SIAMO recrute 39 000 voltaïques pour les colons de Côte-d'Ivoire. De 1953 à 1959, ils seront en moyenne 20 000 par an »²⁰².

De ce fait, « l'ordre colonial a délibérément créé un processus de migration forcée pour pourvoir en main-d'œuvre les régions forestières, avec pour objectif principal de faire coïncider concentration de population et activité économique »²⁰³. Cette stratégie est suivie par une importante installation de populations étrangères, lesquelles vont avoir un rôle capital dans l'économie coloniale ivoirienne. En effet, « en 1950, par exemple, la population étrangère installée en Côte-d'Ivoire était de 100 000 habitants, soit moins de 5 % d'une population totale

¹⁹⁶ BONNECASE V., « L'État, les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire sous la colonisation : la construction d'une autochtonie à échelle variable », in, *Enjeux identitaires en mutation*, Tolan J., El Annabi H., Lebdaï B. et alii (dir.), Paris, Peter Lang, 2014, p.66.

¹⁹⁷ CHAVEAU J.-P., « Mise en valeur coloniale et développement : perspective historique sur deux exemples ouest-africains », in, *Paysans, experts et chercheurs en AFRIQUE NOIRE. Sciences sociales et développement rural*, BOIRAL P., LANTERI J.-F., DE SARDAN J.- P. (dir.), Paris, Karthala, 1985, p.147.

¹⁹⁸ 1946.

¹⁹⁹ 1947.

²⁰⁰ CHAVEAU J.-P., *op cit*, p.152.

²⁰¹ Obtenue grâce à Houphouët Boigny pour l'atténuation du travail de la main-d'œuvre ivoirienne qui a été largement exploitée dans les plantations. Les travailleurs étaient souvent soumis à des conditions difficiles, avec de longues heures de travail et des salaires bas.

²⁰² BROU K. & CHARBIT Y., « La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire », in, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, n°3, CERPA CERPOD ORSTOM – Migrations africaines, 1994, p.36.

²⁰³ *Idem*.

estimée à 2 775 000 habitants. En 1958, elle est passée à 520 000 habitants, soit près du quart des 3 865 000 habitants de la Côte-d'Ivoire »²⁰⁴.

En outre, l'exploitation des ressources naturelles était matérialisée par la production agricole essentiellement basée sur les cultures de rentes et l'exploitation forestière. En effet, vers 1930, la caféiculture offrait à la France un surplus de produits qu'elle ne pouvait consommer. Le surplus est importé vers d'autres zones monétaires, ce qui fait que « la culture du café était encouragée au moyen de primes et de prix préférentiels »²⁰⁵. Autrement dit, la culture du cacao était légèrement délaissée, alors que ceux qui cultivaient le café étaient récompensés par une prime ou par un paiement supplémentaire.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la production du café dépasse celle du cacao et connaît une forte croissance. En effet, « à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la production de café dépassait celle de cacao et elle continua de croître rapidement. Non seulement l'administration coloniale a financé l'amélioration des transports ; surtout, il a assumé une grande part de la responsabilité du recrutement de la main-d'œuvre »²⁰⁶.

Avec une récolte approximative à 100.000 tonnes et une exportation qui environne 88 292 en 1954, la Côte d'Ivoire devient le premier pays producteur de café de l'Union française²⁰⁷. La production est liée aux conditions naturelles locales et favorisée par ces dernières.

²⁰⁴ BROU K. & CHARBIT Y., *op cit*, p.36.

²⁰⁵ De l'anglais. VO : « *coffee growing was encouraged by means of premiums and preferential prices* ». CAMPBELL B., « Ivory Coast », in, *West african states: failure and promise. A study in comparative politics*, by, Cambridge University Press, Edited by John DUNN, Cambridge, 1978, p.69.

²⁰⁶ Traduit de l'anglais. VO : « *at the end of the Second World War the production of coffee exceeded that of cocoa and it continued to expand rapidly. Not only did the colonial administration finance improvements in transport; above all it assumed much of the responsibility for labour recruitment* ». CAMPBELL B., *op cit*, p.69.

²⁰⁷ TRICART J., « Le café en Côte d'Ivoire », in, *Cahiers d'outre-mer*, N° 39 - 10e année, Juillet-septembre 1957, p.209.

Figure 7: Les implantations de café en Côte d'Ivoire.

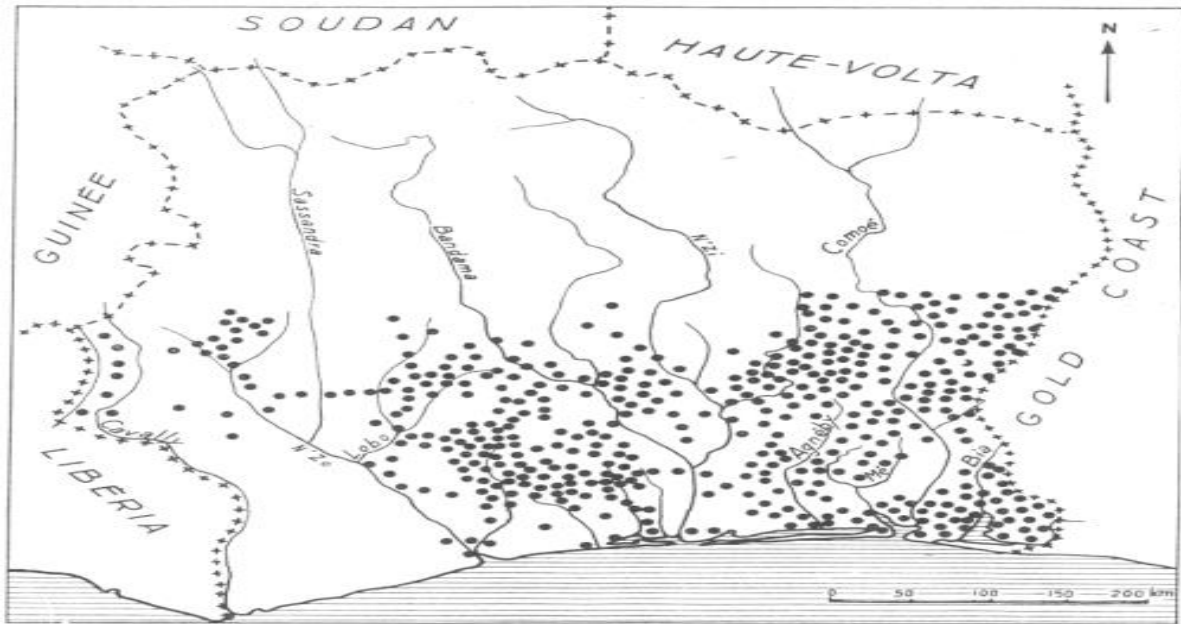


Fig. 1. — Les plantations de café en Côte d'Ivoire.
Chaque point noir représente 500 hectares de caféiers.

Source : TRICART J., « Le café en Côte d'Ivoire », in, *Cahiers d'outre-mer*, N° 39 - 10e année, Juillet-septembre 1957, p. 215.

Pour ce qui est du cacao, c'est en 1880 que la basse Côte d'Ivoire voit apparaître les premiers cacaoyers sous l'influence des missionnaires qui encourageaient la production. Jusqu'au début des années 1900, les exportations du cacao ne dépassaient pas les deux tonnes²⁰⁸. Après une propagande administrative de l'extension des plantations cacaoyères, ces dernières se développent rapidement et constituent les 2/5^e de la production de la colonie. L'essor évolue et « en 1939, les exportations atteignaient 55.713 tonnes »²⁰⁹.

L'implication des colonisateurs dans l'introduction et l'amplification de l'économie de plantation est indubitable.

« Ils ont importé un certain nombre de variétés de café et de cacao, ils ont fait construire par le travail forcé des routes, un chemin de fer pour l'écoulement des produits, ils ont encouragé l'installation de planteurs européens, ils se sont appuyés sur une chefferie autochtone (« traditionnelle » ou créée de toute pièce) afin qu'elle s'adonne aux cultures arbustives et serve éventuellement de modèle, ils ont créé des stations agricoles et des formes d'encadrement, et encouragé les migrations de travail, notamment! celles du nord, etc. »²¹⁰.

Dans l'ensemble, l'exploitation des ressources naturelles en Côte d'Ivoire a été une composante essentielle de son économie coloniale. Le café et le cacao en étaient les productions

²⁰⁸ PLANHOL X., « Le cacao en Côte d'Ivoire : étude de géographie régionale » ; in, *L'information géographique*, volume 11, n°2, 1947, p.50.

²⁰⁹ *Idem*, p.51.

²¹⁰ CHAUVEAU J.- P. & DOZON J.-P., « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », Centre ORSTOM de Petit Bassam, sdr. Sci. Hum., vol. XXI, n°1, 1986, p.69.

essentielles les plus exportées. Toutefois, l'exploitation aurifère, de l'huile de palme et du bois était pratiquée par et pour la métropole. La construction des infrastructures de transport a également facilité l'acheminement des récoltes.

C'est au début du XIX^e siècle qu'ont débuté les premières constructions de voies de pénétrations qui se sont accentuées au XX^e siècle. Dans l'optique de faciliter ses rapports avec le pays et les commerçants, il fallait trouver, dans le temps, « les moyens pour évacuer les produits de l'agriculture et les richesses naturelles de l'arrière-pays et des côtes vers les points d'exportations »²¹¹. En effet, la Côte d'Ivoire, qui présente un ensemble complexe, bénéficiait de moyens financiers divers, publics et privés. Néanmoins, le plan FIDES « contribua en grande partie à la poursuite de l'immense effort entamé depuis les années 1930, car il s'attacha à la réalisation des conditions nécessaires au développement dont l'essentiel furent le canal de Vridi et le port d'Abidjan »²¹². Mais pour ces réalisations, les plans de développement « accordèrent la priorité à la réalisation de ces infrastructures indispensables au développement économique du pays : port, canal, routes, chemin de fer »²¹³. L'exploitation des ressources naturelles surtout avec 80% des exportations qui sont fournies par la zone forestière²¹⁴, était donc, en somme, facilitée par les voies de communications et de transport tout comme au Sénégal, ce qui est un socle de toute implantation, domination et exploitation coloniales.

L'étude de la fiscalité va mettre un terme à cette partie. Les populations ont été « maintes fois soumises à l'exploitation des cultures d'exportation et au paiement des impôts dont elles ne percevaient pas le bien-fondé »²¹⁵. Même si l'impôt a pu être un élément de « promotion » des cultures coloniales, force est de noter qu'en Côte d'Ivoire forestière, il peut être considéré comme négligeable²¹⁶. Autrement dit, si l'impôt a été utilisé pour encourager certaines cultures coloniales dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire, dans la région forestière, son rôle a été négligeable, eu égard à d'autres facteurs comme les ressources naturelles plus importantes pour déterminer les cultures à mettre en œuvre. Les avantages fiscaux pour les entreprises françaises,

²¹¹ BROU A.-K., « L'exploitation coloniale dans la mise en place du réseau routier et ferroviaire de la colonie de Côte d'Ivoire de 1893 à 1960 », Doctorant à l'Université FHB de Cocody, UFR des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), Département d'Histoire, Abidjan-Côte d'Ivoire, p.3.

²¹² GACHA P., *L'entreprise coloniale en Côte d'Ivoire : des pionniers rochelais à l'indépendance, 1861-1960*, Thèse de doctorat, Ecole doctorale : Euclide, Discipline : Histoire et civilisation des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art et de la musique, LA ROCHELLE Université, Mars 2022, p.285.

²¹³ *Idem*.

²¹⁴ CHAUVEAU J.- P. & DOZON J.-P., *op cit*, p.73.

²¹⁵ KAMATE L., « La vie politique dans un centre urbain colonial de Côte d'Ivoire : la subdivision de Mankono (1946-1960) », in, *La recherche historique au service du développement de l'Afrique. Mémoire, vie sociopolitique, économie et arts.*, (dir.) VIDO A., KAMATE L., KOUAKOU L. A., & SERI J.-J., France, Edilivre, 2019, p.256.

²¹⁶ CHAUVEAU J.- P. & DOZON J.-P., *op cit*, p.77.

les réglementations favorables et le contrôle sur la politique fiscale locale ont tous contribué à maintenir une relation économique inégale où la richesse était largement drainée vers France dans l'optique de sa reconstruction. L'impôt de capitation, entre 1946 et 1960 en Côte d'Ivoire, était utilisé pour financer certains services publics. Tout comme au Sénégal, il a été mal vu par les autochtones qui considèrent son caractère inégal et son imposition injuste.

Chapitre IV : Projets et réalisations des politiques de développement (1946-1960)

Ce quatrième chapitre ambitionne de montrer quelques politiques de développement mises en place par la métropole française en AOF. C'est aussi le lieu de montrer leurs contextes de création ainsi que les ambitions qui y sont associées. Il sera par la suite étudié les résultats desdites politiques au Sénégal. La fin et troisième sous-section de ce chapitre sera consacrée aux accomplissements dans la colonie ivoirienne entre 1946 et 1960.

1. Des Plans de développement en AOF

Il sera abordé, successivement, dans cette section, le Fonds d'Investissements pour le développement économique et social des Territoires d'Outre-mer (FIDES), le Fonds d'Équipement rural et de développement économique et social (FERDES), le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) et le Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-mer (FIDOM).

En premier lieu, le Fonds d'Investissements pour le développement économique et social des Territoires d'Outre-mer (FIDES) matérialise le vœu métropolitain français qui consistait à développer les colonies dans l'immédiat d'après-guerre. Le FIDES est ainsi créé le 30 Avril 1946²¹⁷ par le Parlement français et ratifié en 1948. Il servait à financer deux Plans successifs de développement. Le premier Plan concerne la période allant de 1948 à 1953 et la deuxième période va de 1953 à 1959. Ces Plans concernaient l'Afrique noire et Madagascar et servaient à financer la modernisation des colonies. Il était « dédié à l'équipement et à la modernisation des Territoires d'Outre-Mer »²¹⁸. La naissance du FIDES a suivi la dissolution du Fonds de Solidarité coloniale dont le solde des comptes a été versé au FIDES à sa création²¹⁹. Cet organisme naissant allait systématiser la nouvelle politique d'exploitation coloniale²²⁰.

Le comité directeur était présidé par Gaston Defferre, alors Sous-secrétaire d'État de la France d'Outre-mer sous le gouvernement de Léon Blum. Le but officiel affiché par les promoteurs du Plan était « d'assurer le perfectionnement matériel, intellectuel et moral des peuples d'outre-mer par la mise à la disposition des territoires coloniaux des moyens matériels et financiers aptes, à assurer leur mise en valeur, seule garantie de tout développement »²²¹.

Le rapport de M. Monnerville souligne que le FIDES a pour but de lutter contre l'économie mercantile et le Pacte colonial par l'industrialisation des TOM et d'assurer un

²¹⁷ Cf. Loi N° 46-860 du 30 Avril 1946, tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans.

²¹⁸ MBAYE F., *op cit*, p.36.

²¹⁹ X.X.X., *op cit*, p.48.

²²⁰ *Idem*.

²²¹ *Ibid*, p.49.

développement social parallèle au développement économique et un développement harmonieux des économies d'outre-mer grâce à des capitaux publics qui sont « désintéressés »²²². Les trois autres buts relevés par l'article sont également : « en priorité, de satisfaire aux besoins des populations autochtones et de généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social - en concordance avec les Plans établis par le Commissariat général du Plan - ; de concourir à l'exécution des Plans de reconstitution et de développement de l'économie de l'Union Française ; de participer aux échanges internationaux »²²³.

À partir de 1949, deux sous-sections sont notées, une section générale et une section outre-mer ou locale. La première est financée par le budget de la métropole en intégralité et la seconde est un fond qui émane d'une part du territoire intéressé grâce à la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer (CCFOM) et, de l'autre, de l'État. La CCFOM, outre ses autres fonctions d'émission, d'annexe du Trésor public et d'Office des changes d'outre-mer, concourt au financement des Plans d'équipement et à leur gestion comptable²²⁴. Elle investissait dans les colonies françaises soit par des subventions, soit sous forme bancaire par le biais de prêts ou prise de participation. Lorsqu'il s'agit des subventions, la CCFOM exécute des paiements décidés par les comités directeurs des trois fonds que sont le FAC, le FIDES et le FIDOM. Le parlement votait globalement les crédits du FIDES en lui laissant le soin de les répartir. Parallèlement, le FAC et le FIDOM apparurent et perdurèrent jusqu'après la décolonisation.

En deuxième lieu, le Fonds d'Équipement rural et de développement économique et social (FERDES) est un organisme français créé en 1949. Il était chargé d'encourager et de financer le développement d'actions en milieu rural dans les colonies. Il s'agit d'un programme complémentaire au FIDES. Ce dernier concernait les lourdes opérations telles que la construction des voies de communication, l'aménagement des villes, les actions rurales telles que l'hydraulique, et les infrastructures comme ceux qui concernent la santé et l'éducation. Le FERDES, est, quant à lui, un outil de financement destiné aux petites opérations en milieu rural²²⁵. Le fonds constituait le premier essai de promotion et de mise en valeur de l'espace rural en AOF avec la participation des populations concernées. Le FERDES permettait de subventionner à 70% des initiatives de développement rural, laissant ainsi les collectivités fournir en espèce ou en nature les 30%²²⁶ restant. Par exemple, les populations fournissent la

²²² X.X.X., *op cit*, p.49.

²²³ *Idem*, p.50.

²²⁴ *Ibid*, p.52.

²²⁵ CLAUZEL J. (dir), *La France d'Outre-mer (1930-1980). Témoignages d'administrateurs et de magistrats*, Paris, Karthala, 2003, p.107.

²²⁶ *Idem*.

main-d'œuvre et le FERDES s'occupe de fournir les outils qui améliorent les conditions de travail des paysans. Les microréalisations du fonds, à l'instar des « puits, petits barrages, silos à fourrage, notamment, qui furent, grâce à lui, réalisés par de nombreux villages »²²⁷, font dire à l'administrateur Meker que le FERDES est un excellent stimulant du développement économique rural des colonies²²⁸.

Toutefois, même avec la participation des populations locales, la majeure partie des dépenses financières de l'équipement étaient à la charge de la métropole. En effet, À titre d'illustration, voici quelques chiffres représentatifs concernant l'A.O.F. À la fin de 1952, le montant des crédits alloués dans le cadre du Plan d'équipement (F.I.D.E.S.) depuis son lancement dépassait légèrement, en autorisations, les 56 milliards de francs CFA, dont environ 10 milliards étaient destinés au secteur productif, 37 milliards à l'énergie, aux mines et aux transports, et 9 milliards aux équipements sociaux. Pour le nouveau Plan quadriennal (1953-1957), une somme légèrement inférieure était prévue, mais répartie autrement : 12 milliards seraient affectés à la production, une somme équivalente aux équipements sociaux, tandis qu'une vingtaine de milliards seulement serait allouée à l'énergie et aux transports, avec un accent particulier sur le secteur minier²²⁹.

Son démarrage lent n'a pas empêché l'efficacité du FERDES. Au cours des six premières années de fonctionnement (1949-1954), il a permis l'investissement de 2 500 millions de francs CFA pour aménager 26 000 hectares de terres, « creuser plus de 600 puits, construire près de 200 barrages ou citernes, 250 magasins ou silos, 71 marchés, 52 écoles, plus de 100 parcs à vaccination, abreuvoirs ou abattoirs-séchoirs, 2 500 km de pistes avec une centaine d'ouvrages d'art en matériaux définitifs »²³⁰.

Quant au Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), il a remplacé le FIDES pour les États de la communauté, en 1959. Il est alors un instrument financier qui permet de « répartir l'ensemble de l'aide et non seulement les investissements, apportés aux États indépendants »²³¹. C'est au budget du Premier ministre que figurent les crédits de son budget. Un comité directeur du FAC est créé et est présidé par le Premier ministre ou par le ministre qui à, cet effet, avait

²²⁷ CLAUZEL J. (dir), *op cit*, p. 107.

²²⁸ *Idem*.

²²⁹ LEDUC G., « L'utilisation des ressources locales dans le financement du développement économique de l'Outre-mer (avec application aux territoires d'Outre-mer de l'Union Française) », in, *Civilisations*, Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles, Vol. 3, No. 3, 1993, p.340.

²³⁰ DE BENOIST J.-R., *L'Afrique occidentale française de la conférence de Brazzaville (1944) à l'Indépendance (1960)*, Nouvelles Editions Africaines (NEAS), 1982, pp.137-138.

²³¹ VARASCHIN D., « EDF et l'Outre-mer, de 1946 au début des années 1960 », in, *Outre-mers*, tome 89, n°334-335, *L'électrification outre-mer de la fin du XIXe siècle aux premières décolonisations*, 2002, p.399.

reçu délégation. Les décisions relatives à l'utilisation des crédits du fonds étaient prises par le comité directeur. La composition et le fonctionnement de ce dernier diffèrent de celui du FIDES. À titre d'exemple, il n'y a plus de représentant parlementaire, le ministre des finances a d'importantes attributions parmi lesquelles la possibilité d'utiliser le droit de veto pour aller à l'encontre des décisions du comité directeur et la CCFOM, devenue Caisse centrale de coopération économique²³² (CCCE) est sous tutelle du Premier ministre et du ministre des finances²³³. La Caisse était l'autre grand organisme de financement. Si le FIDES offrait essentiellement des dons, la caisse, quant à elle, proposait des prêts à bons taux. L'essentiel - 85% - de ses ressources s'obtenait des prêts du Trésor, les 15% provenaient de son capital et de l'autofinancement. La caisse relevait des ministères de l'Outre-mer et des Finances²³⁴.

Enfin, le Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer (FIDOM), en 1948, le FIDOM est une section du FIDES²³⁵ qui s'attache aux Départements d'Outre-mer. Le FIDOM était en quelque sorte le FIDES des DOM. Il soutenait le développement économique et social des DOM. L'accent était mis sur l'infrastructure, l'éducation, la santé, et les secteurs clés du développement. Les ressources financières qu'il fournissait aux populations étaient sous forme de prêts bancaires à l'image de la CCFOM, des prêts à taux ou des garanties de prêt. Les partenaires commerciaux, les autorités locales des DOM et l'État français dirigeaient le FIDOM. Ce dernier aidait donc à promouvoir le développement durable des DOM par le biais d'outils de financements adaptés aux sociétés et leurs réalités. Le FIDOM a été détaché du FIDES primitif pour assurer une composition spéciale du Comité directeur²³⁶ pour les quatre nouveaux DOM²³⁷.

C'est dire que « le FIDOM est un outil majeur de la politique d'investissement dans les DOM. Créé à partir du FIDES, il est destiné à « concourir au développement économique et à l'aménagement du territoire des Départements d'Outre-Mer » par l'octroi d'aides pouvant compléter d'autres subventions d'Etat »²³⁸.

²³² La CCFOM devient CCCE en 1958.

²³³ RIGOTARD J., « De l'union française à la communauté », in, *Revue d'économie politique*, Vol. 69, No. 4/5, La France économique en 1958, Éditions Dalloz, 1959, pp.526-527.

²³⁴ VARASCHIN D., *op cit*, p.399.

²³⁵ *Idem*.

²³⁶ LEDUC G., « Réflexions sur les Plans de développement des Territoires français d'Outre-Mer », in, *Civilisations*, Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles, Vol. 6, No. 4, 1956, p.535.

²³⁷ Guadeloupe, Réunion, Guyane française et Martinique. Ils sont représentés au Parlement français et sont soumis aux mêmes lois et régulations que la métropole française.

²³⁸ PALASI J.-P., MARTINEZ C., & LAUDON A.-I., *Financements publics et biodiversité en outre-mer Quelle ambition pour le développement durable ?*, Comité français pour l'UICN, Collection Planète Nature, Paris, Karibu Editions, 2006, p.69.

Les dysfonctionnements ne manquent cependant pas. L'utilisation du FIDOM et son évolution n'a pas manqué de susciter des critiques et des questions. En effet, « selon la Cour des Comptes « le fait et le droit ne se correspondant plus, nombres de programmes réalisés ne satisfont plus que de manière incertaine aux missions du fonds et aux critères d'efficacité »²³⁹. Parmi les dysfonctionnements figurent « l'usage de crédits d'investissement pour des frais de fonctionnement, le maintien de subventions après l'achèvement des opérations, ou encore le détournement partiel des crédits alloués à la suite du cyclone Hugo au profit du défi français lors de la Coupe America de 1995 »²⁴⁰.

2. Les réalisations du FIDES dans la colonie sénégalaise

Les Plans du FIDES sont stratifiés en deux comme dans l'ensemble de l'Union française d'Outre-mer (UFOM) entre 1948 et 1957. Le premier Plan se veut quinquennal et l'autre quadriennal. Le Plan quinquennal concerne la période 1948-1952 et le second Plan va de 1953 à 1957²⁴¹. Le Pr Moustapha Kassé²⁴², lors de notre rencontre, nous informe que le Sénégal supportait la colonisation, ce qui fait de lui, en plus d'être la première colonie française, un des pôles économiques de la France métropolitaine. Il affirme que les Plans de développement à cette époque tournaient autour de l'arachide sous sa forme brute ou transformée en huile ou en savon. Toutes les activités visées concourraient à la meilleure exploitation de l'« économie arachide » pour reprendre les termes du Pr Kassé. Dans la colonie sénégalaise, les plus importantes dépenses ont été en faveur de la presqu'île du Cap-Vert et des travaux de la liaison ferroviaire Dakar-Thiès, du port de commerce, de l'adduction d'eau à Dakar²⁴³. Les moyens consentis dans les divers secteurs ont été inégalement répartis. Les régions concernées ont été ciblées et les investissements servaient l'amélioration de la production des grands domaines agricoles à l'instar du Plan Sarraut²⁴⁴.

²³⁹ PALASI J.-P., MARTINEZ C., & LAUDON A.-I., *op cit*, p.69.

²⁴⁰ *Idem*.

²⁴¹ MBAYE F., *op cit*, p.41.

²⁴² Moustapha Kassé est Doyen Honoraire de la Faculté des Sciences Économiques. Professeur agrégé, ancien Conseiller Spécial à la Présidence de la République, il dirige actuellement le Laboratoire d'Analyse, de Recherche et d'Étude du Développement (LARED).

²⁴³ TANDJIGORA A.-K., *op cit*, p.490.

²⁴⁴ *Idem*, p.490.

Figure 8: Les investissements du FIDES dans la presqu'île du Cap-Vert et à l'intérieur du Territoire par secteur (en millions de francs CFA)

SECTEURS	DAKAR				RESTE DU TERRITOIRE				TOTAL	
	1er PLAN		2e PLAN		1er PLAN		2e PLAN		MONTANT	%
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Production	380	6%	129	4%	3659	44%	4880	63,70%	9048	36,60%
Infrastructure	3921	63%	638	24,30%	3974 ⁷⁷	48,30%	1726 ⁷⁸	22,50%	10259	41,40%
Social	1931	31%	1856	70,80%	594	7,20%	1054 ⁷⁹	13,80%	5435	22%
Totaux	6232	100%	2623	100%	8227	100%	7660	100%	24742	100%

Source : ANS, 1R/62, Bilan des deux premiers plans d'investissement de développement économique et social

245

Le premier Plan avait pour objectif de mettre en état et de moderniser l'infrastructure portuaire-ferroviaire et routière du territoire. Le second visait l'accroissement de la production agricole et industrielle. Le domaine social est pris en compte, mais en dessous des secteurs précités.

Avec le Plan quinquennal, l'intérieur du pays et Dakar ont bénéficié d'un crédit à hauteur de 8227 millions de FCFA. La répartition s'est faite comme suit : « l'infrastructure en a bénéficié à hauteur de 48,3%, la production de 44,5% et le domaine social de 7,2% »²⁴⁶. L'activité des secteurs privés d'État était moindre à l'intérieur du pays, il s'agissait donc d'investissements publics dans sa globalité²⁴⁷. Toutes les zones ne sont pas ciblées par le Plan agricole du FIDES au Sénégal²⁴⁸.

Deux objectifs étaient poursuivis par le Plan. Le premier était, « d'une part, de répondre aux besoins pressants de la métropole en produit agricole particulièrement en oléagineux et, d'autre part, de relever par la même occasion les économies délabrées des TOM matérialisées par le ralentissement des exportations qui conditionne la hausse du pouvoir d'achat »²⁴⁹. Le second valorisait la production et l'exportation de l'arachide et son exportation qui augmentaient les rentrées de devises ainsi que l'importation des produits vivriers comme le riz

²⁴⁵ MBAYE F., *op cit*, p.38.

²⁴⁶ *Idem*, p.41.

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ TANDJIGORA A.-K., *op cit*, p.427.

²⁴⁹ MBAYE F., *op cit*, p.41.

pour combler le déficit arachidier et des denrées vivrières établies depuis le XIX^e siècle par la course acharnée vers l'augmentation de la production arachidière.

Figure 9: Situation économique dans la zone franc 1948-1949.

Pour l'année 1948, le déficit de la balance des paiements courants de la zone franc avec l'étranger s'est élevé à 1.737 millions de dollars (monnaie de compte) ; il a été couvert à concurrence de 820 millions par l'aide américaine directe et indirecte. Si l'on ajoute l'utilisation de prêts antérieurs et d'autres facilités, c'est la moitié de nos importations (1.275 millions de dollars sur un total, fret non compris, de 2.510 millions) que, l'an dernier, nous avons ainsi réalisée gratuitement ou à crédit.

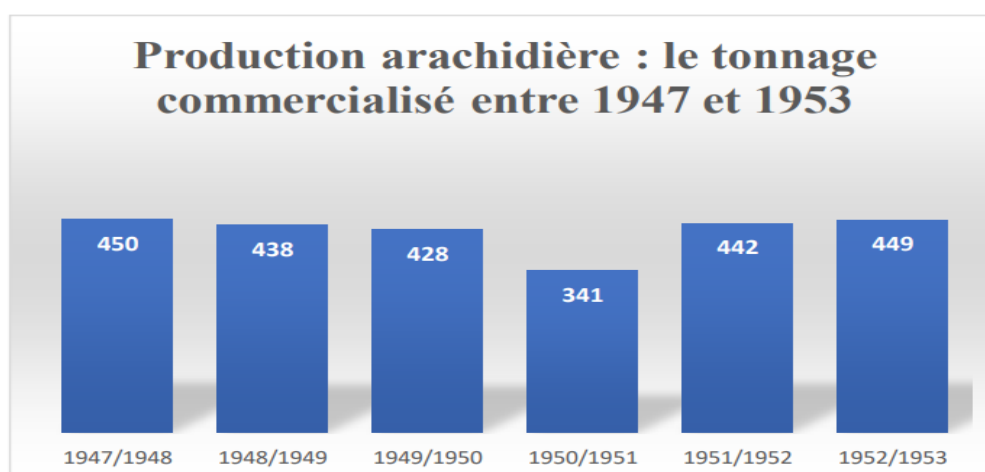
SOURCE : ANS, GI/ 8°96, Rapport du Commissaire général sur le Plan de modernisation et d'équipement de l'Union française. Réalisation 1947-1949 et Objectifs 1950-1952. Paris, 1949.

Les exportations de l'arachide de la métropole ont connu une baisse due à la Seconde Guerre mondiale. Elles passèrent de 600 000 tonnes en 1938 à 200 000 tonnes en 1945²⁵⁰. Le conflit a impliqué également l'importation du riz qui comblait le déficit alimentaire. En effet, « Les importations en riz du bloc Sénégal-Soudan-Mauritanie qui étaient à 62 183 tonnes se sont effondrées entre 3 et 4 tonnes en 1945 puis elles connaissent un pic de 145 tonnes après les hostilités en 1946 »²⁵¹. La production et les rentrées de devises du premier Plan permettaient d'effectuer les importations. Les 3659 millions de FCFA investis servaient à l'exportation de l'arachide. Pendant la guerre, la production a considérablement diminué. Toutefois, la commercialisation entre 1947 et 1953 est passée de 450.000 à 449.000 tonnes

²⁵⁰ MBAYE F., *op cit*, p.42.

²⁵¹ *Idem*.

Figure 10: Production arachidière commercialisée 1947-1953



Sources : ANS, 1R/62, Bilan des deux premiers plans de développement et d'investissement économique et social.

252

En outre, l'équipement et la modernisation des infrastructures - qui constituent 43% des investissements - était l'une des urgences du Plan. On note les axes routiers²⁵³ et portuaires améliorés. On peut citer notamment pour les routes la liaison Thiès-Kaolack, la Casamance et la Haute Gambie reliées au Sénégal ainsi que l'Est de la Casamance et de la Guinée rattachées à Tambacounda. Le port de Kaolack, le quai de port de Saint-Louis, et les études et les expériences dans la vallée du fleuve Sénégal pour les besoins en eau, en navigation et en énergie dans l'optique de l'amélioration agricole ont utilisé 244 millions de FCFA²⁵⁴. 600 millions du budget du FIDES et, bien avant, 300 millions du budget du CCFOM ont été utilisés pour les réalisations de la Centrale thermique Dakar-Thiès²⁵⁵. Pour ce qui est de Plan social, 85% de la population ne bénéficiait seulement que de 7% des subventions à volet social du fonds²⁵⁶. Ces 7% sont répartis entre la santé et l'enseignement. L'éducation et l'enseignement secondaire et supérieur concernaient le FIDES, le primaire étant exclu. Il en va de même pour la médecine de soins privilégiée au détriment de la médecine de masse.

Le Plan quadriennal avait pour objectif d'accroître la production agricole et industrielle au sein de l'UFOM, le développement infrastructurel, et une plus grande implication dans le domaine social - après les peu satisfaisantes réalisations productives du premier Plan - de

²⁵² MBAYE F., *op cit*, p.43.

²⁵³ Les axes routiers ont consommé 2909 millions de FCFA du budget du FIDES.

²⁵⁴ MBAYE F., *op cit*, p.43.

²⁵⁵ En somme, près de 4000 millions de FCFA ont été investis dans les régions de l'intérieur, la presqu'île du Cap Vert en général. Ce déséquilibre budgétaire peut-être causé par les travaux du port de Dakar et de l'axe Dakar-Niger. Cela montre que la région dite la presqu'île du Cap Vert revêt d'une place importante pour la métropole.

²⁵⁶ MBAYE F., *op cit*, p.43.

notamment dans le secteur de la santé et de l'éducation. Il était prévu pour le Sénégal dans le cadre du deuxième Plan, les opérations suivantes : « les produits vivriers (riz de Casamance) ; vallées rizicultivables du Sine (tannes de Fatick) ; encadrement des riziculteurs ; opérations arachide – mil – vallée du Fleuve : ensilage ; vallée du Fleuve, aménagement du *Collengal* de Matam travaux topographiques ; produits d'exportation Arachide et mil ; opération arachide-mil-encadrement »²⁵⁷.

La répartition des investissements du second Plan tout secteur confondu réserve « 45% à l'infrastructure, 30% au soutien de la production avec ~ 25% pour le secteur agricole – 12% pour l'agriculture, 8% pour l'élevage et 5% pour la zone forestière »²⁵⁸. Les dépenses du fonctionnement du budget ne pouvaient supporter les objectifs du Plan. Le secteur agricole devait combler cela au Sénégal. La pénurie d'huile végétale qu'a engendré la Seconde Guerre mondiale devait être remédiée par l'Institut de Recherche sur les Huiles et les Oléagineux (IRHO) qui implantait des palmiers sur les côtes²⁵⁹. La culture centrée autour des piliers de l'agriculture rurale, il s'agit de la mécanisation et de l'encadrement du paysannat²⁶⁰.

Cette surexploitation des sols a conduit comme nous l'avions préalablement évoqué, à la détérioration des sols causée par l'érosion. Ce qui a valu à la Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux (CGOT) d'envoyer René Dumont - qui s'est positionné en défendant la dégradation des sols sénégalais qui souffrent de l'arachide - puis Roland Portères. C'est après le rapport de Portères que les industriels commencent à améliorer la condition de conservation des sols. L'objectif de ces missions n'est pas clairement élucidé. Toutefois, l'objectif du Plan dans la production arachidière paraît atteindre malgré l'état des sols²⁶¹. Puisqu'il fallait, en effet « accroître de 50 000 tonnes la production commercialisée (par rapport au premier Plan qui était à 425 000 tonnes). Celle-ci était en moyenne de 538 000 tonnes durant le deuxième Plan, soit un accroissement de 113 000 tonnes »²⁶².

L'élevage, les Eaux et les Forêts ont eu leur part également de l'investissement. L'industrialisation est également centrée dans la presqu'île du Cap Vert, Thiès et une partie du Sénégal Oriental. L'industrie d'extraction des ressources naturelles minières suivait son cours ;

²⁵⁷ TANDJIGORA A.- K., *op cit*, p.426.

²⁵⁸ TOURTE R., *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone. Volume VI de l'empire colonial à l'Afrique indépendante 1945 – 1960. La recherche prépare le développement*, Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2005, p.73.

²⁵⁹ Leur travail avait été entamé au Plan quinquennal.

²⁶⁰ MBAYE F., *op cit*, p.45.

²⁶¹ *Idem*, p.46.

²⁶² *Ibid.*

L'infrastructure programmat des routes secondaires pour l'acheminement des productions vers les voies principales, ferrées et fluviales. 1054 millions de FCFA ont été octroyés au secteur social, qui se voit être plus valorisé par rapport au premier plan. Cette somme était généralement répartie entre l'éducation, la santé²⁶³ et l'urbanisme²⁶⁴. En ce qui concerne le volet infrastructurel, le port de Dakar reçoit de moins en moins de part des investissements, mais cela n'a pas empêché l'augmentation de son potentiel²⁶⁵. 2444 millions ont été fournis au secteur social, et cela a permis l'amélioration de la condition médicale, la construction, l'amélioration et l'équipement d'hôpitaux, de lycées et de bâtiments de services qui ont coûté 1200 millions de FCFA²⁶⁶.

Figure 11: Les Fonds d'investissements dans la zone subsaharienne de l'Union française

Fonds d'investissements (FIDES, FERDES, Caisse centrale) affectés aux Territoires subsahariens de l'Union française entre 1946 et 1958–1960 (en milliards de francs CFA)			
Mauritanie	8	Cameroun	45
Sénégal	35		
Mali	25	Tchad	20
Burkina Faso	12	Centrafrique	20
Niger	10	Gabon	20
Guinée-Conakry	20	Congo-Brazzaville	25
Côte d'Ivoire	30	Total AEF	85
Togo	10		
Bénin	10	Madagascar	60
Total AOF – Togo	160	Total général	350

Source : TOURTE R., *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone. Volume VI de l'empire colonial à l'Afrique indépendante 1945 – 1960. La recherche prépare le développement*, Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2005, p. 74.

3. Les accomplissements dans la colonie ivoirienne

Après la Seconde Guerre mondiale et avec l'adoption de la loi du 30 avril 1946 commence véritablement la « mise en valeur » des colonies de la France. En réalité, cette loi est la mère des plans d'équipement et de modernisation de l'UFOM. En colonie ivoirienne, ce programme avait des volets infrastructurels et sociaux comme dans toute l'union française. La Côte d'Ivoire

²⁶³ Médecine décentralisée.

²⁶⁴ Urbanisme décentralisation de l'habitat, de l'hydraulique humaine et de l'édilité.

²⁶⁵ MBAYE F., *op cit*, p.48.

²⁶⁶ *Idem*, p.49.

fait partie des régions aux économies les plus diversifiées nous disait le Pr Moustapha Kassé. C'est pourquoi le Français y développèrent le bananier, le café, le cacao, ainsi que la sylviculture²⁶⁷. Ainsi, « l'orientation vers l'exportation de l'agriculture ivoirienne constitue la donnée de base sur laquelle s'érigent les plans de développement »²⁶⁸. La concrétisation de cette orientation est attestée par les projets du FIDES puis de la FAC. Le développement de la colonie ivoirienne avait dépassé toutes les espérances de la métropole.

Dans le volet infrastructurel, la mise en valeur de l'énergie électrique a été très importante. L'économie de plantation agricole, essentiellement basée sur la culture de rentes, a fait que les besoins en énergie de la Côte d'Ivoire étaient restreints. À Abidjan, la production de l'énergie s'élevait à 1.500.000 kilowatts-heure par an, et était assurée par une centrale électrique qui fonctionnait au bois²⁶⁹. Cependant, le développement brusque de la colonie après la guerre a augmenté ses besoins en énergie. La Côte d'Ivoire était la seule colonie qui avait en réalité une balance commerciale excédentaire.

En effet,

Le brusque développement économique de la Côte d'Ivoire immédiatement après la guerre, et surtout depuis la mise en service du port, s'est traduit par un accroissement considérable des besoins en énergie. La population d'Abidjan et de ses agglomérations annexes est passée de moins de 20.000 habitants en 1939 à plus de 100.000 en 1952. La centrale thermique a été complètement renouvelée et, à l'heure actuelle, Abidjan peut disposer d'une puissance de 4.000 kilowatts. Cependant, le développement actuel de la Côte d'Ivoire a dépassé toutes les prévisions, et dès maintenant cet équipement se révèle insuffisant. On envisage de doubler immédiatement la puissance de la centrale. Pour l'avenir, on étudie la possibilité d'utiliser l'énergie thermique des mers, ou d'équiper la chute d'Ayamé sur la Bia, à 150 kilomètres d'Abidjan. Cette chute serait prévue, en première étape, pour une puissance de 12.000 kilowatts et une production, par an, de 50.000.000 de kilowatts-heure. L'extension de cet équipement permettrait d'atteindre une puissance de 70.000 kilowatts, et une productibilité de 200.000.000 de kilo watts-heure²⁷⁰.

En définitive, la Côte d'Ivoire a connu un essor économique fulgurant après la Seconde Guerre mondiale, notamment avec l'ouverture du port d'Abidjan entraînant ainsi l'augmentation des besoins en énergie. Ce développement a impliqué un boom démographique avec une population qui s'est quintuplée passant de 20.000 à 100.000 habitants entre 1939 et 1952. Tout ceci implique que la rénovation de la centrale électrique a eu ses effets. Elle

²⁶⁷ MOLARD J.-R., « À propos des plans d'équipement en Afrique noire », in, *Présence Africaine*, no. 15, Hommage posthume, 1953, p.320.

²⁶⁸ BARRÉ L., « Compter pour planifier : dénombrement de la population et « capitalisme d'État » en Côte d'Ivoire (1954-1967) », in, *Politique africaine*, vol. 145, no. 1, 2017, p.118.

²⁶⁹ ARISTIDE A., « Les problèmes de l'énergie Outre-mer », in, *Revue d'économie politique*, Vol. 62, No. 5, L'économie de l'Union française d'Outre-mer, Editions Dalloz, 1952, p.832.

²⁷⁰ *Idem*.

fournissait 4000 KWh insuffisants pour un début. Toutefois, avec l'énergie thermique de mer utilisée la production s'étend à 12.000 KWh avec une projection de 70.000 KWh.

Dans le domaine industriel, à la veille des réalisations premières du plan, en 1958, l'AOF comptait 57.500 salariés, majoritairement répartis entre le Sénégal, la Basse Côte d'Ivoire et la Basse Guinée²⁷¹. En Côte d'Ivoire, les industries des oléagineux, textiles, alimentaires et du bois ont été renforcées pour la multiplication de leurs nombres et de leur production. La nécessité de développer ce secteur se dévoile avec les plans de développement mis en place depuis 1946. La Côte d'Ivoire a donc apporté sa pierre à l'édifice de l'économie de la France métropolitaine. En effet, en « 1945, la colonie présente une industrialisation au stade embryonnaire dans la mesure où les quelques industries existantes sont quasiment liées aux activités de mise en valeur, dominées par l'exploitation agricole et forestière »²⁷². Toutefois, à partir de 1945, l'ampleur de l'industrie ivoirienne témoigne de sa vitalité entre 1946 et 1960.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, coupées des métropoles, les colonies ne pouvaient plus importer les produits bruts et l'Europe n'exportaient plus ses produits manufacturés. Ainsi, « les exportations pouvant se poursuivre, celles-ci, s'avèrent insuffisantes du fait de la réduction du tonnage disponible et de l'insécurité de la navigation »²⁷³. L'Afrique du Nord, nouvelle région à satisfaire, consommait la majeure partie de l'exploitation. Il fallait, dans ce contexte, développer les industries de transformation, celles agro-alimentaires²⁷⁴ et du bois, pour résoudre cette carence en importation, en satisfaisant les pressants besoins du Nord-africain. Cette zone africaine étant non industrialisée et dépendante des produits métropolitains dont la guerre les prive. L'obligation se pose de créer l'offre qui répond à la demande actuelle de cette partie du continent, en fabriquant en Côte d'Ivoire les produits manufacturés. Cela « contribue [...] à l'essor continu des industries agro-alimentaires et du bois observé en Côte d'Ivoire pendant la colonisation à partir de 1946 »²⁷⁵. De cet essor, on note l'amélioration des capacités industrielles ainsi que leur multiplication, mais également, « les performances de ces unités industrielles »²⁷⁶.

²⁷¹ MOLARD J.-R., *op cit*, p.317.

²⁷² KOFFI B.-L., « L'industrie en Côte d'Ivoire coloniale, une trajectoire ascendante après la deuxième guerre mondiale », in, *Revue trimestrielle des sciences sociales du PASRES*, 4^{ème} année, N° 10, RSS-PASRES, Abidjan, Janvier-Mars 2016, p.45.

²⁷³ KOFFI B.-L., *op cit*, p.45.

²⁷⁴ Les industries dites essentielles c'est-à-dire celles des oléagineux, celles alimentaires, textiles, et les industries dites secondaires sont toutes regroupées dans les industries agroalimentaires.

²⁷⁵ KOFFI B. L., *op cit*, p.45.

²⁷⁶ *Idem*.

Les nouveaux types d'industries sont également mises en place et les autres secteurs industriels connaissent une ascension rapide. L'industrie textile émergente prend racine dans la production de coton et de sisal. Bien que des unités telles que l'usine « Gonfreville » (créée en 1921) existent déjà à Bouaké, ainsi que des unités d'égrenage dans le nord de la colonie, c'est en 1950 que l'usine « Ledent » s'installe à Bouaké (spécialisée dans la filature et la câblerie), utilisant comme matière première le sisal provenant de ses propres plantations en Haute-Volta. Cette usine produit environ 350 tonnes de ficelles et de câbles par an. La production de ficelles et de cordages en sisal atteint 200 tonnes en 1952, 400 tonnes en 1954 et 590 tonnes en 1956. En 1954, une bonneterie s'installe également à Abidjan, produisant 1 152 000 articles pour les marchés locaux et extérieurs en 1956. En 1958, sa production s'élève à 2 800 000 articles (Ministère des Finances, des Affaires Économiques et du Plan-Service de la Statistique, 1960). Globalement, la production de l'industrie textile de coton représente un tonnage assez significatif²⁷⁷.

En ce qui concerne la production minière en AOF, les chiffres de l'année 1958 montrent les résultats suivants : « phosphates d'alumine brut 105.000 tonnes (90.000 en 1957) ; sables titanifères : 41.000 tonnes ; minerai de fer : 414.790 tonnes ; bauxite : 330.000 tonnes »²⁷⁸. Cela fait que parmi les traits de la balance commerciale de cette année figure l'accroissement de l'excédent de la balance commerciale de la Côte d'Ivoire.

La production agricole a également connu des variations. La production de bananes connaît un « accroissement réellement important en Côte d'Ivoire (52.000 tonnes contre 38.700 en 1957 »²⁷⁹.

Avec 50,6 milliards, les exportations de la Côte d'Ivoire surpassent largement les dépenses liées aux produits importés, qui s'élèvent à 36,7 milliards. D'ailleurs, le chiffre des exportations dépasse déjà, après dix mois, celui de l'année 1957 dans son ensemble, qui était de 48,8 milliards. L'année 1958 a été bénéfique pour la Côte d'Ivoire. À l'exception du cacao, dont les chiffres sont en baisse, la plupart des produits traditionnels d'exportation ont enregistré une hausse : café (31 milliards pour 10 mois contre 28 milliards pour 12 mois en 1957), bananes (près de 2,2 milliards contre 1,5 milliard pour 12 mois en 1957), bois (225 000 tonnes pour 10 mois contre 160 000 tonnes pour 12 mois en 1957 et 122 000 tonnes en 1956), palmistes (15

²⁷⁷ KOFFI B. L., *op cit*, p.46.

²⁷⁸ RIGOTARD J., *op cit*, p.529.

²⁷⁹ *Idem*, p.528.

500 tonnes pour 10 mois en 1958 contre 10 500 tonnes pour 10 mois en 1957), diamants (144 000 carats contre 83 000 carats pour 10 mois en 1957).²⁸⁰.

L'année 1958 a donc été très avantageuse pour la métropole, vu les chiffres qu'elle a réalisés ainsi que l'immensité de sa production. Toutefois, tous les chiffres concernant cette année ne sont pas connus.

Pour finir, en 1958, le développement du réseau routier commence à intéresser la métropole. Avant cette année, elle se contentait des routes permanentes et praticables pour acheminer la production. Deux ans plutôt, les indépendances et pour des raisons économiques, la France entame la mise en valeur des axes routiers de la Côte d'Ivoire. Les routes construites sur la base de la qualité existaient là où la production agricole était florissante. Il s'agit ici des zones de production du café, du cacao, des bananes, du coton et du bois. Les grands axes d'écoulement des produits se croisaient ainsi à Abidjan²⁸¹.

La liaison qui approvisionnait l'Ouest du pays via le cercle de Man transportait vers Abidjan l'importante production de café de cette région. À travers cette liaison, N'Douci servait de point de dédoublement en deux itinéraires qui se rejoignaient à Daloa : le tronçon sud, passant par Divo-Gagnoa-Issia, et le tronçon nord, passant par Toumodi-Yamoussoukro-Bouaflé. Concernant ces tronçons de l'Ouest, du Centre-Ouest et du Centre, leur mission principale était d'évacuer le café de cette zone, d'où le nom de "boucle du café". En ce qui concerne la liaison de l'Est, elle reliait Abidjan à Adzopé, Abengourou, Agnibilékro et Bondoukou. Cette région collectait d'importantes quantités de cacao, tant à l'aller qu'au retour, mais c'était surtout à mesure que l'on se rapprochait d'Abidjan que les tonnages augmentaient. Dans la "boucle du cacao", tout était organisé autour de grandes zones de production telles que Dimbokro, Bongouanou, Ouellé et Bocanda²⁸².

Ceci étant, la gare ferroviaire de Dimbokro servait d'entrepôt pour l'acheminement des produits au port d'Abidjan qui était le point d'arrivée et de départ des liaisons. L'importance de créer de bonnes routes devient ainsi capitale. Débute alors la recherche des produits ou des ressources à extraire pour la mise en place de ces réseaux routiers. Des expériences vont être

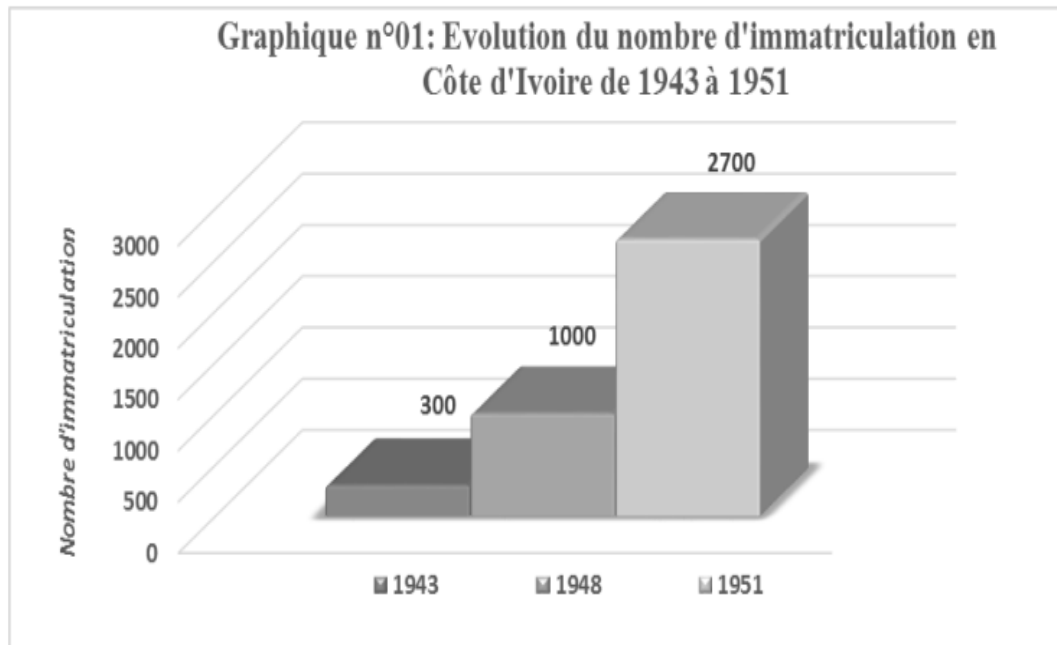
²⁸⁰ RIGOTARD J., *op cit*, pp. 530-531.

²⁸¹ KONAN A.-B., *L'exploitation coloniale dans la mise en place du réseau routier et ferroviaire de la colonie de Côte d'Ivoire de 1893 à 1960*, Doctorant, Université FHB, UFR SHS, Département d'Histoire, Côte d'Ivoire, Cocody, 2015, p.7.

²⁸² *Idem*.

réalisées à l'issue desquelles il a été choisi « la stabilisation des sols sableux ou graveleux aux cimentations qui s'est imposée ». Ce type de couches fut alors utilisé. Ce choix, bien que coûteux, assurait des routes de qualité capable d'assumer le trafic. Les résultats, au vu de l'accroissement des routes et de leur qualité, furent satisfaisants²⁸³.

Figure 12: Evolution de l'automobile en Côte d'Ivoire



Source : KONAN A. B., « L'exploitation coloniale dans la mise en place du réseau routier et ferroviaire de la colonie de Côte d'Ivoire de 1893 à 1960 », Doctorant, Article, Université FHB, UFR SHS, Département d'Histoire, Côte d'Ivoire, Cocody, 2015, p. 8.

Cette figure montre l'augmentation du nombre d'immatriculation en Côte d'Ivoire qui passe de 300 à 2700 entre 1943 et 1951. Nous pouvons dire que le développement du réseau routier a alors encouragé le développement de l'automobile dans la colonie. En effet, l'automobile était « devenue une nécessité pour les colons et les populations. Il était pratique, plus accessible et limitait les temps de déplacement »²⁸⁴. La production abondante nécessitait un transport efficace que les nouvelles routes étaient capables d'assurer.

En définitive, les plans de développement et de modernisation des colonies de la France métropolitaine ont participé, après la Seconde Guerre mondiale, au développement du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, lesquelles colonies étaient concernées par le FIDES. On retient également que les colonies fonctionnaient par et pour la France. Tout ceci a été facilité par l'abolition du travail forcé en 1946. Dans les deux colonies, cela a conduit à une amélioration des conditions de travail, et de la production, promotrice d'une croissance économique de la France.

²⁸³ KONAN A.-B., *op cit*, p.8.

²⁸⁴ *Idem*.

L'agriculture, les infrastructures et l'éducation ont été améliorées par le FIDES au Sénégal, facilitant l'intégration économique de la métropole française. La modernisation des centrales thermiques et les sources d'énergies sont des projets soutenus par le FIDES, pour les besoins d'Abidjan.

**Troisième partie : L'interventionnisme français dans
l'économie du Sénégal et de la Côte d'Ivoire après les
indépendances (1960-2000)**

Cette partie est, comme les précédentes, structurée autour de deux chapitres. Il est question d'aborder dans le premier l'interventionnisme de la France dans ses anciennes possessions coloniales. Cette coopération sera étudiée dans une première section dans le cadre de la relation franco-sénégalaise. Ensuite, les relations postindépendances entre la France et Côte d'Ivoire seront abordées dans la deuxième sous-section. Le concept de la Françafrique va intéresser la troisième et dernière sous-section du premier chapitre. S'agissant du second chapitre, il sera une analyse comparative des deux cas de figures. Trois sous-sections vont également constituer le corps du chapitre. Il sera ainsi successivement analysé, le cas du Sénégal, de la Côte d'Ivoire. La dernière partie, quant à elle, est une étude comparée des réalisations dans le but de l'amélioration du niveau de vie des deux pays.

Chapitre V : L'interventionnisme français après les indépendances

À travers la francophonie, l'aide au développement et les accords commerciaux, la France conserve certains liens avec ses anciennes colonies. Les programmes d'aide au développement qui lient la France et l'Afrique francophone promeuvent et facilitent leur coopération. Cette dernière s'étale sur plusieurs dimensions.

1. Coopération France-Sénégal

Après l'accession à l'indépendance en 1960, le Sénégal et la France conservent d'étroites relations. Léopold Sédar Senghor, connu également sous le nom de *l'homme de la France*, en devient le Premier Président et est l'un des leaders de la Négritude. Il s'est montré en vrai Francophile et proche allié de l'ancien pays colonisateur au point que Sékou Touré le traita, après le referendum de 1958, de « valet de la France ». Entre 1960 et 2000, la relation entre la France et le Sénégal a beaucoup évolué autant sur les plans politique, culturel, éducatif que militaire ou économique. Toutefois, le volet économique et de développement est l'aspect qui nous intéresse le plus dans cette coopération. Contrairement à la Grande Bretagne dans le cadre de la décolonisation de ses colonies, la France a pris le soin de transférer les affaires intérieures, politiques, sensibles ou coûteuses aux nouveaux gouvernements africains, telles que : « le développement économique et social, aux gouvernements africains, tout en signant une pléthore d'accords de coopération technique, militaire, de défense et culturelle avec les États nouvellement indépendants qui ont préservé le noyau de la relation elle-même »²⁸⁵.

Comme dans les autres anciennes colonies également, la France garde une certaine mainmise sur le Sénégal à travers la monnaie par exemple, la politique linguistique qui passe par l'éducation et les sommets franco-africains institués en 1973. Ces sommets, avec l'aide française au développement, vont continuer à soutenir les liens formels et informels convenus au lendemain des indépendances²⁸⁶.

Ces rencontres, qui n'ont traditionnellement pas d'ordre du jour formel, s'apparentent davantage à des réunions familiales qu'à des sommets diplomatiques. Elles réunissent le président français et des personnalités de la « famille » africaine francophone, offrant une occasion de renouer des liens, d'échanger sur des préoccupations communes et de sceller des

²⁸⁵ Version originale : « *such as economic and social development, to African governments, while signing a plethora of technical, military, defense, and cultural cooperation accords with the newly-independent states that preserved the kernel of the relationship itself* ». Traduit de l'anglais par mes soins (langue d'origine du texte). CHAFER T., « France and Senegal », in, *SAIS Review (1989-2003)*, Vol. 23, No. 2, The Johns Hopkins University Press, Summer–Fall 2003, p.160.

²⁸⁶ *Idem*, p.161.

accords. Même aujourd'hui, bien que ces sommets aient évolué pour inclure des représentants de la majorité des pays d'Afrique noire, des sessions spéciales sont organisées pour les alliés les plus proches de la France en Afrique – ce qu'on appelle le pré-carré, un cercle restreint constitué en grande partie des anciennes colonies françaises – garantissant ainsi que certains liens, hérités du passé, perdurent encore aujourd'hui²⁸⁷.

La Communauté a été initialement mise en place en 1958 pour établir d'étroits liens politiques institutionnalisés entre la France et ses colonies. Le Sénégal en faisait partie, et lors de l'accession à l'indépendance, la Communauté devient un échec. Les relations qu'elle a créées ont été élargies et assouplies sous une forme contractuelle qui tombent progressivement dans la désuétude sans être officiellement annulées. L'historien Abdou Karim Tandjigora, au cours de notre entretien à Dakar, nous informe que c'est l'échec de la Communauté qui a conduit à la coopération²⁸⁸. En effet, « sans doute ont disparu les rapports politiques privilégiés, de type institutionnel, mis en place par la Constitution de 1958 sous le nom de Communauté, assouplis et élargis en 1960 lors de l'octroi de l'indépendance au Sénégal et au Soudan groupés dans la Fédération du Mali »²⁸⁹.

La coopération militaire a marqué la relation des deux pays depuis 1960. Son objectif avec les accords était de contribuer à la stabilité régionale et au renforcement des capacités militaires de l'armée sénégalaise nouvellement souveraine dans le processus de création de l'État-nation. En effet, « la métropole cherche à maintenir une présence militaire sur le continent en construisant avec ses anciennes colonies une coopération dans ce domaine. Ses objectifs stratégiques et politiques ont évolué depuis le retour du général de Gaulle aux affaires en 1958 »²⁹⁰. Les accords militaires franco-africains de défense et d'assistance militaire technique (AMT) « signés entre le 22 juin 1960 et le 19 juin 1961, en constituent le maillage le plus solide et consacrent sur le terrain la notion, encore très abstraite, de coopération. L'enjeu, entre autres, est d'obtenir la signature des accords de coopération militaire dans la foulée du transfert de

²⁸⁷ Traduit de l'anglais par mes soins, VO « *These meetings, which have traditionally had no formal published agenda, resemble family gatherings more than official summit meetings. They bring together the French president and leading figures in the Francophone African "family," providing an opportunity to renew acquaintances, share problems and conduct deals. Even today, when the summits have expanded to include representatives from most of the countries of black Africa, special sessions for France's closest allies in Africa—the so-called pré-carré (closed circle) consisting mainly of France's former colonies—ensure that something of the old-style ties still survives today* ». CHAFER T., *op cit*, p.161.

²⁸⁸ Dr Abdou Karim TANDJIGORA, Entretien, 10 Mai 2024, Dakar.

²⁸⁹ GAUTRON J.-C., « L'évolution des rapports franco-sénégalais », in, *Annuaire français de droit international*, volume 10, 1964, p.837.

²⁹⁰ EVRARD C., « Retour sur la construction des relations militaires franco-africaines », in, *Relations internationales*, vol. 165, no. 1, 2016, p.23.

compétences »²⁹¹. Il fallait maintenir les accords initialement signés lorsque la Communauté était encore en vigueur maintenant ainsi la structure militaire coloniale²⁹².

Figure 13: Naissance des Etats issus des colonies françaises

Tableau n° 1 : Calendrier de la naissance des États issus des colonies subsahariennes de la France.

	Proclamation des Républiques	Transfert des compétences	Indépendance	Signature accords de défense	Signature accords d'AMT	Adhésion à la Communauté renouvelée	Admission à l'ONU
Cameroun	1 ^{er} /1/1958	Pays sous mandat, déjà virtuellement indépendants	1 ^{er} /1/1960	NON	13/11/1960	NON	20/9/1960
Togo	5/12/1958		27/4/1960	10/7/1963	26/10/1961		20/9/1960
Fédération du Mali	24/11/1958 (Soudan) 25/11/1958 (Sénégal)	4/4/1960	20/6/1960	22/6/1960	22/6/1960	Éclatement 20/8/1960	
Sénégal			20/8/1960	22/6/1960 Garde les accords signés dans le cadre de la Fédération		OUI	28/9/1960
Mali			22/9/1960	Rupture après l'éclatement de la Fédération, renoncement aux accords de défense et d'AMT et à la C. renouvelée			28/9/1960
Madagascar	14/10/1958	2/4/1960	26/6/1960	27/6/1960	27/6/1960	OUI	20/9/1960
Entente							
Dahomey	4/12/1958	11/7/1960	1 ^{er} /8/1960	Accord quadripartite du 24/4/1961	24/4/1961	NON	20/9/1960
Niger	18/12/1958		3/8/1960		24/4/1961		
Côte d'Ivoire	4/12/1958		7/8/1960		24/4/1961		
Haute-Volta	11/12/1958		5/8/1960	NON	24/4/1961		
Mauritanie	28/11/1958	19/10/1960	28/11/1960	18/6/1961	18/6/1961	NON	27/10/1961
URAC							
Tchad	28/11/1958	12/7/1960	11/8/1960	Accord quadripartite du 15/8/1960	11/8/1960	OUI	20/9/1960
Centrafrique	1 ^{er} /12/1958	12/7/1960	13/8/1960		13/8/1960	OUI	
Congo	28/1/1958	12/7/1960	15/8/1960		15/8/1960 rupture en 1964	OUI	
Gabon	28/11/1958	15/7/1960	17/8/1960	17/8/1960 Refuse la défense commune	17/8/1960 Maintien de l'ordre : 18/3/1961	OUI	

D'après SHD, 10T211, affiches récapitulatives ; CHETOM, 15H80 : Capitaine René Massip, « Évolution de l'assistance militaire technique dans les pays d'expression française d'Afrique Noire au sud du Sahara et à Madagascar », 1973.

Source : EVRARD C., « Retour sur la construction des relations militaires franco-africaines », in, *Relations internationales*, vol. 165, no. 1, 2016, p. 31.

Ce tableau nous montre qu'après avoir célébré l'indépendance le 20 juin 1960, le Sénégal garde les accords militaires signés dans le cadre de la Fédération du Mali. Ces accords devaient garantir la sécurité de ladite fédération avec l'assistance de l'armée française. Leur présence, notamment à Dakar, assure l'élargissement de la puissance militaire en Afrique de l'Ouest. En effet, « en matière de défense, le gouvernement français participe à l'organisation, à l'encadrement et à l'équipement de l'armée sénégalaise, il met à la disposition du Sénégal des

²⁹¹ EVRARD C., *op cit*, p.29.

²⁹² *Idem*.

officiers et sous-officiers français, participe à la formation dans les établissements français des cadres des forces armées du Sénégal »²⁹³. Cela s'inscrit dans le sillage des accords-cadres conclus avec l'ex Fédération du Mali le 4 avril 1960 « portant transfert des compétences de la Communauté entre le gouvernement de la République française et les gouvernements du Sénégal et du Soudan groupés au sein de la Fédération du Mali »²⁹⁴.

S'agissant des sommets franco-africains, ils font partie des instruments majeurs de la coopération. Ils ont pour précurseurs Léopold Sédar Senghor et Hamani Diori, respectivement Présidents du Sénégal et du Niger, « comme une sorte de « Commonwealth à la française »²⁹⁵. Pour la première fois, ces conclaves ont été organisés en 1973 à Niamey avec une participation de six chefs d'États et de gouvernements. Les thèmes remettent toujours sur la table l'enjeu et l'évolution des relations franco-africaines.

Depuis 1990, chaque sommet franco-africain s'est tenu autour d'un thème principal, reflétant les préoccupations majeures du moment. Ainsi, les six derniers sommets ont abordé des sujets tels que les défis à relever pour l'Afrique à l'aube du XXI^e siècle lors du sommet de La Baule en juin 1990, suivi en octobre 1992 à Libreville par la solidarité comme un impératif pour sortir de la crise. En novembre 1994 à Biarritz, le thème était une solidarité renforcée pour un nouvel élan en faveur de la croissance et du développement, tandis qu'à Ouagadougou en décembre 1996, il s'agissait de la bonne gouvernance et du développement. Le sommet de Paris en décembre 1998 s'est concentré sur la sécurité en Afrique, et enfin, en janvier 2001 à Yaoundé, les discussions ont porté sur l'Afrique face aux défis de la mondialisation²⁹⁶.

La coopération économique et le développement passent par les politiques de développement à travers l'aide au développement, les investissements, ainsi que les programmes et les projets spécifiques. L'assistance financière résulte des accords entre les deux pays précisément dans les conventions d'applications réparties entre l'assistance en personnel et en financement. En effet, elle « est réalisée au moyen de conventions de financement, au

²⁹³ GAUTRON J.-C., « L'évolution des rapports franco-sénégalais », in, *Annuaire français de droit international*, volume 10, 1964, p.840.

²⁹⁴ *Idem*.

²⁹⁵ PONDI J.-E., « La coopération franco-africaine vue d'Afrique », in, *Revue internationale et stratégique*, IRIS, vol. 45, no. 1, 2002, p.128.

²⁹⁶ *Idem*.

nombre de trois ou quatre chaque année. La structure de la convention de financement a été modifiée en 1962 et en 1964 »²⁹⁷.

La France a financé de nombreux projets d'infrastructures ainsi que d'autres programmes dans le domaine de la santé, de l'éducation et du développement rural. Pour se détacher du cercle colonial, le Sénégal met en place de nouveaux organismes au profit des sept nouvelles régions. Il s'agit de l'Office de la commercialisation agricole (OCA), des Centres régionaux d'assistance pour le développement du Sénégal (CREDS) et de la Banque Sénégalaise de développement (BSD), tous créés par le décret du 30 mai 1960²⁹⁸. Débute alors l'ère du plan entre 1960 et 1979. En effet, « après l'indépendance, l'État du Sénégal a lancé de nouvelles structures de base au Plan qui sous-tendront les projets politiques et surtout économiques. L'abolition des cercles coloniaux au profit de sept nouvelles régions a été traduit sur le plan économique par la création de l'OCA, les CRAD et de la BSD »²⁹⁹. Ces plans ont connu leurs limites. Les limites de ces plans étaient d'une telle acuité que ni l'assistance technique, ni la coopération internationale n'ont pu régler le déséquilibre.

Figure 14: Chiffres de l'assistance technique française au Sénégal 1961-1971

Tableau 35 : Total annuel du chiffre de l'assistance technique française au Sénégal de 1961 à 1971 (millions de francs CFA)

	Éducation	Administration	Total
1961	582	861	1 443
1962	723	671	1 394
1963	823	557	1 380
1964	896	518	1 414
1965	948	551	1 499
1966	983	540	1 523
1967	969	551	1 520
1968	959	556	1 515
1969	880	322	1 202
Jan 1971	891	318	1 209

Source : Rita Cruise O'Brien, "Colonisation to Co-operation ? French Technical Assistance in Senegal", *Journal of Development Studies*, n°1, volume 8, Londres, Frank Cass, octobre 1971, pp. 45-58.

Source : TANDJIGORA A.-K., L'évolution économique et sociale comparée de deux régions sénégalaises dans le processus de colonisation, décolonisation et développement : le Boundou et le Gadiaga, 1885-1980, thèse de doctorat, Université Montesquieu, 2012, p. 562.

La période de crise économique des années 1970 a également impliqué au Sénégal un déficit budgétaire, une forte inflation et un endettement croissant, notamment avec la sécheresse. Les conséquences combinées de la dévaluation du FCFA et de la sécheresse des années 1970 ont été néfastes pour l'économie sénégalaise, la perturbant avec l'inflation ainsi

²⁹⁷ GAUTRON J.-C., *op cit*, p.842.

²⁹⁸ TANDJIGORA A.-K., *op cit*, p.555.

²⁹⁹ MBAYE F., *op cit*, p.63.

que la baisse de la production agricole. Les deux chocs pétroliers³⁰⁰ ont engendré un déséquilibre macroéconomique. Pour atténuer ces impacts, les réponses politiques à travers les interventions internationales ont joué un rôle crucial. Les politiques d'ajustement structurels sont ainsi proposées au Sénégal par le FMI et la BM « dans le but de réduire les déficits budgétaires, de stabiliser les économies nationales et d'encourager la croissance économique »³⁰¹. Le pays tend vers une autonomisation de l'économie, même si ses relations de coopération avec la France sont toujours présentes.

2. Coopération France-Côte d'Ivoire

En 1958, avec la création de la Communauté, la Côte d'Ivoire devient une République autonome. Le 7 Aout 1960, l'indépendance est effective et le pays a à sa tête Félix Houphouët Boigny resté au pouvoir jusqu'à sa mort en 1993. Comme le Sénégal, le pays garde cependant des relations étroites avec l'ancienne puissance coloniale. Boigny était un allié des français qui a toujours prôné pour des relations privilégiées entre la France et son empire colonial, d'où son concept de Françafrique. La nouvelle Constitution ivoirienne est inspirée de celles françaises et américaines. Elle a donc un puissant exécutif et une Assemblée transformée en chambre d'enregistrement avec des députés favorables au Président et surveillés de près par le Parti démocratique de Côte d'Ivoire³⁰².

Félix H. Boigny, acquis à la cause française, signe avec la France des accords de coopération au lendemain juste des indépendances, accords qui couvrent plusieurs domaines tels que la défense, l'éducation, la santé et les infrastructures. L'armée ivoirienne, en termes d'organisation militaire classique, n'a jamais réellement existé³⁰³. Boigny, sous son règne, avait tout mis en œuvre pour avoir un « service armée minimum »³⁰⁴ pour ainsi éviter une vague de coups d'États comme cela se passait dans les États voisins. En effet, pour réaliser cela, Félix Houphouët Boigny « avait mis sur pied une armée d'opérette, avec une bonne prise en charge, financière et matérielle, des officiers supérieurs »³⁰⁵. C'est dans le cadre de sa coopération avec l'ancienne métropole que « la Côte d'Ivoire a signé des traités ou accords bilatéraux avec la

³⁰⁰ 1973 et 1979.

³⁰¹ MBAYE F., *op cit*, p.69.

³⁰² ROCHE C., *50 ans d'indépendance dans les anciennes possessions françaises d'Afrique noire*, Harmattan, Collection Racines du présent, Paris, 2011, p.56.

³⁰³ UNDP., *Rapport national sur le développement humain en Côte d'Ivoire 2004. Cohésion sociale et reconstruction nationale*, Côte d'Ivoire, 2004, p.84.

³⁰⁴ *Idem*.

³⁰⁵ *Ibid*.

France »³⁰⁶. Cela implique que la France garde une présence militaire en Côte d'Ivoire avec des bases et troupes stationnées contribuant ainsi à la stabilité du régime de Boigny.

Enfin, une police, mais surtout une gendarmerie bien équipée, fut mise en place pour garantir l'ordre public. Les successeurs d'Houphouët-Boigny, par peur ou par prudence, ont continué à suivre ce modèle. L'armée ivoirienne, toujours basée sur la conscription, est restée dans un état embryonnaire, avec pour principe le leitmotiv « pas d'arme, pas de coup d'État ». Les autorités se sont davantage appuyées sur les accords de défense avec la France et surtout sur la présence militaire pour sécuriser leur pouvoir. Cette armée n'a jamais démontré de manière concrète son caractère républicain. Toutefois, il est important de noter qu'en Côte d'Ivoire, les différents régimes qui se sont succédé ont largement compté sur le corps de la gendarmerie pour stabiliser leur pouvoir³⁰⁷.

La relation étroite entre la France et la Côte d'Ivoire sous Boigny est également prouvée par la position de la Côte d'Ivoire dans la guerre du Biafra. Il s'agit d'une guerre civile qui s'est déroulée de 1967 à 1970 au Nigéria. Boigny prit position pour le lieutenant-colonel sécessionniste Ojukwu et lui donne des armes fournies par la France³⁰⁸, ce qui a contribué à renforcer la Françafrique, c'est-à-dire la politique française dans ses anciennes colonies.

Elle entraîna plus d'un million de morts et débuta avec la sécession de la région orientale du Nigeria, une zone très convoitée en raison de ses gisements pétroliers et peuplée principalement par les Ibo, animistes et chrétiens. Très contrarié par le gouvernement nigérian, qui avait expulsé l'ambassadeur de France après un essai nucléaire au Sahara, le général de Gaulle prit parti pour les sécessionnistes, en partie pour affaiblir l'influence britannique dans la région. Des armes furent alors fournies aux Biafrais, qui firent appel à des mercenaires européens, les opérations étant coordonnées par Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon, et Maurice Robert, chef du SDECE en Afrique³⁰⁹.

Néanmoins, en 1974, Boigny et Senghor s'opposent au Nigéria qui voulait créer une organisation inter linguistique (CEDEAO). Ils créent le Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) qui remplace les anciennes institutions douanières de la zone francophone.

³⁰⁶ *Ibidem*.

³⁰⁷ UNDP, *op cit*, p.84.

³⁰⁸ ROCHE C., *op cit*, p.57.

³⁰⁹ *Idem*.

Le Nigéria leur assure qu'il n'y aura pas de suppression des anciennes organisations francophones et c'est seulement après cela ils rejoignent la CEDEAO³¹⁰.

Ayant opté pour le libéralisme économique, Boigny accorde des conditions très avantageuses aux entreprises étrangères pour encourager l'investissement. Entre 1960 et 1970, la balance commerciale largement excédentaire. On parle même du *miracle ivoirien*³¹¹ vu les succès économiques que le pays a accumulé vingt ans après les indépendances. C'était une période de prospérité où Abidjan était une ville très modernisée. L'augmentation de la production du café et du cacao représente avec le bois l'essentiel des exportations. Il y avait un flux migratoire abondant avec la présence d'une forte main-d'œuvre étrangère (Burkina Faso principalement)³¹². Toutefois, l'économie ivoirienne connaît un réel ralentissement dû à la chute brutale des cours mondiaux de café et de cacao en 1978. L'État tente tout de même de boycotter les cours mondiaux, en s'opposant à la tarification des matières premières, ce qui va lui coûter une perte de 700 milliards de FCFA³¹³.

Entre 1980 et 1990, les marchés boursiers africains ont été particulièrement rentables, en grande partie grâce aux politiques de marché mises en place et aux progrès en gouvernance. De nombreux pays ont affiché des taux de croissance proches de 5 %, en raison de la hausse des prix des matières premières. Cependant, cette explication semble douteuse, car les effets d'une hausse des prix se font ressentir avec un décalage, et il n'y a pas forcément de corrélation directe entre la hausse des prix et l'augmentation de la production. En outre, les statistiques économiques en Afrique étant peu fiables, les taux de croissance avancés suscitent des interrogations³¹⁴.

Plus tôt, entre 1983 et 1984, la Côte d'Ivoire est victime d'une sécheresse qui ravage près de 400.000 hectares de forêts et 25000 hectares de café et de cacao. L'État s'endette alors lourdement en achetant des récoltes des planteurs le double des prix pratiqués sur le marché³¹⁵.

Le pays entre alors dans une crise économique et financière. La Côte d'Ivoire connaît, au début des années 1990, une période d'instabilité politique, économique et social, après avoir

³¹⁰ ROCHE C., *op cit*, p. 57.

³¹¹ PESNOT P., & X M., *Les dessous de la Françafrique. Les dossiers secrets de Monsieur X*, Nouveau monde éditions, Paris, Novembre 2008, Chap XV, p.1.

³¹² ROCHE C., *op cit*, p.58.

³¹³ *Idem*.

³¹⁴ FREUD C., « L'aide au développement », in, *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 51, Cahier 202/203, Les sciences sociales au miroir du développement (2011), 2011, p.655.

³¹⁵ *Idem*.

été pendant longtemps la vitrine de l'Afrique³¹⁶. Instabilité politique et sociale avec notamment la mort de Félix Houphouët Boigny, dont la succession a été compliquée, laisse le pays dans une crise sociale. L'éphémère présidence d'Henri Konan Bédié (1995-1999)³¹⁷ n'a pas empêché de secouer le pays avec le concept de l'*ivoirité* qui a été introduit pour séparer l'ivoirien dit de souche de l'étranger immigré. En effet, l'*ivoirité* « est sans doute l'un des concepts qui a contribué le plus à la rupture du contrat social. Ce concept était pourtant censé donner un souffle nouveau au modèle ivoirien »³¹⁸.

Bédié l'a cependant utilisé dans son parti pour éliminer ses adversaires comme Alassane Ouattara, homme politique influent, choisi par Boigny qui l'a nommé Premier ministre pour résoudre la crise financière, d'autant plus qu'il revenait de son poste au FMI³¹⁹, mais sa nationalité était mise en doute, ce qui lui avait valu d'être déclaré inéligible aux élections. Ce concept a abouti à une division sociale entre les « vrais » Ivoiriens et les « étrangers », des exclusions politiques, des tensions ethniques, l'exclusion économique de certaines communautés, donc des conflits communautaires, de la marginalisation de certaines couches de la population nationale, entre autres, qui mènent plus tard à la guerre civile entre 2002 et 2007. Le traité de Ouagadougou, en 2007, a mis un terme à ces tensions. La France entre dans ce nouvel imaginaire et se retrouve dans le camp des « étrangers » aux yeux des Ivoiriens³²⁰.

Les perceptions ivoiriennes de l'implication française vont au-delà de la politique, car la France fait partie de l'imaginaire collectif ivoirien et ses valeurs républicaines résonnent profondément. Rejeter la France revient à se rejeter soi-même, en partie. Le différend découle du fait que la France, en raison de son passé colonial, ne peut être neutre. Une solution exclusivement « française » n'aurait pas fonctionné, et le président Gbagbo, stratège avisé, l'a compris. En prenant en otage les populations et l'armée française, il a réussi à isoler et disqualifier Paris³²¹.

L'instabilité était également économique à cause de la pression qui était tout de même présente depuis les années 1980. Cela avait conduit à la mise en place des programmes de redressement économique et financier. D'où les politiques d'ajustement structurels (PAS). Les

³¹⁶ JARRET M.-F. & MAHIEU F.-R., « Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d'Ivoire », in, *Tiers-Monde*, tome 32, n°125, 1991, p.39.

³¹⁷ ROCHE C., *op cit*, p.60.

³¹⁸ UNDP, *op cit*, p.83.

³¹⁹ ROCHE C., *op cit*, pp.58-59.

³²⁰ MARSHALL R., « La France en Côte d'Ivoire : l'interventionnisme à l'épreuve des faits », in, *Politique africaine*, vol. 98, no. 2, 2005, p.23.

³²¹ *Idem*, p.24.

crises qui émergent au début des années 1990 invitent à s'interroger sur l'efficacité de ces plans qui ont été des réponses du FMI et de la BM pour résoudre ces dysfonctionnements économiques. En effet, « à bien des égards, les présupposés tant économiques que sociaux sont mis en doute par les économistes ivoiriens eux-mêmes »³²². L'optimisme qu'affichait la BM sur ces PAS entre 1985 et 1987 « a dû être tempéré à la lumière de l'effondrement économique que connaît ce pays depuis 1988 »³²³. En 1990, l'ajustement structurel servait de « détonateur politique, déstabilisant le système du parti unique ivoirien »³²⁴.

Figure 15 : Evolution de la masse monétaire.
Tableau I - Evolution de la masse monétaire et taux d'inflation

	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Masse monétaire en milliards FCFA fin de période	639651	660358	691921	829650	939411	964918
Taux d'accroissement		3,2%	4,7%	19,9%	13,2%	
Taux d'inflation		7,3%	5,9%	4,3%	1,9%	6,6%

Source: Zone franc rapport 1986.

SOURCE : ECHIMANE M.-V. & NIAMKEY A.-M., « Ajustement structurel et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire », in, *Africa Development / Afrique et Développement*, Codesria, 1988, Vol. 13, No. 4, 1988, p.61.

Ce tableau montre l'évolution de l'accroissement économique et de l'inflation lors du deuxième plan d'ajustement structurel.

Bien que les organisations internationales aient qualifié ce programme de succès, en raison des résultats supérieurs aux prévisions, les conditions de vie de la population se sont considérablement détériorées, avec une baisse supplémentaire du niveau de vie. Le ralentissement de l'inflation observé n'était pas tant le fruit d'une politique volontariste de lutte contre l'inflation, mais plutôt une conséquence directe de la baisse du pouvoir d'achat et du ralentissement économique. La situation s'apparentait davantage à un phénomène de déflation (par exemple, la baisse de la demande de logements de moyen standing entraînant une réduction des loyers). Le chômage a également augmenté. C'est dans ce climat social difficile que la Côte d'Ivoire a mis en œuvre son troisième programme d'ajustement³²⁵.

³²² JARRET M.-F. & MAHIEU F.-R., *op cit*, p.40.

³²³ *Idem*.

³²⁴ *Ibid*.

³²⁵ ECHIMANE M.-V. & NIAMKEY A.-M., « Ajustement structurel et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire », in, *Africa Development / Afrique et Développement*, Codesria, 1988, Vol. 13, No. 4, 1988, p.61.

Le troisième PAS, mis en place en 1986-1988, n'empêche pas l'inflation, même si les prix augmentent et les salaires stagnent. Le pays avoue ne plus pouvoir soutenir ses dettes et dépenses. En effet, « cette déclaration d'insolvabilité, émanant surtout d'un bon élève du FMI ne peut qu'inquiéter au plus haut niveau »³²⁶. Malgré le fait que son hégémonie en Côte d'Ivoire ne soit plus à son paroxysme, la France « volait au secours de la Côte d'Ivoire par une aide de 1,6 milliards de francs supplémentaires pour soutenir le programme d'ajustement structurel »³²⁷.

Nous retiendrons alors que la relation entre la France et la Côte d'Ivoire juste après les indépendances était au beau fixe. Elle a néanmoins connu des périodes de crises qui n'ont pas empêché l'existence d'une certaine coopération, malgré l'idéologie nouvelle des Ivoiriens sur la France. Le premier putsch de l'histoire de la Côte d'Ivoire³²⁸ du 24 Décembre 1999 marque une nouvelle rupture dans la stabilité politique marquant le début d'une grande période de turbulences et de conflits. Dans le cadre de leur coopération, la diplomatie française va intervenir en médiateur pour encourager des efforts de réconciliation et de rétablissement de la démocratie.

3. La Françafrique

Ce concept, qui serait élaboré par Félix Houphouët Boigny et développé par François Xavier Verschave, essaie de mettre en relief qu'au lieu de l'indépendance immédiate, il fallait pour une séparation « en douce » au sein de ce que Verschave appelle *l'ensemble français*. Son homologue sénégalais Léopold Sédar Senghor et lui furent ministre et député dans le gouvernement français avant les indépendances³²⁹. En effet, « dans l'esprit de Félix Houphouët-Boigny, la Françafrique désignait une communauté de destin entre l'ancienne puissance coloniale et les États africains »³³⁰. La Françafrique a connu son apogée à une période où la France jouait le rôle de gendarme dans certains pays africains, et ce au nom de l'Occident. Elle « reposait sur un système totalement intégré recouvrant les aspects politiques, diplomatiques, économiques et financiers »³³¹ et de réseaux d'intérêts. Cette relation n'a pas disparu notamment avec le contrôle de la monnaie du FCFA, franc des colonies françaises d'Afrique

³²⁶ECHIMANE M.-V. & NIAMKEY A.-M., *op cit*, p.62.

³²⁷ *Idem*.

³²⁸ BANEGAS R. & LOSCH B., « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion », *in, Politique africaine*, vol. 87, no. 3, 2002, p.139.

³²⁹ Rappelons que certains présidents africains après les indépendances avaient également servi la France c'est le cas d'Omar Bongo au Gabon né Albert-Bernard Bongo ancien agent des services secrets français.

³³⁰ GLASER A. & STÉTA A., « De la Françafrique à l'Africafrance », *in, Revue des Deux Mondes*, Entretien, Revue des Deux Mondes, Septembre 2014, p.91.

³³¹ GLASER A. & STÉTA A., *op cit*, pp 91-92.

devenu franc des communautés financières africaines ainsi que le contrôle du jeu politique africain. Elle opère à travers les réseaux Foccart et les réseaux du pouvoir.

Après avoir rendu en 1960, l'indépendance à quatorze colonies africaines, De Gaulle ne lâcha entièrement ces dernières. Dans son idéal, la France ne peut prétendre à la puissance sans autosuffisance en matière première. Ce qui a été en quelque sorte à l'origine de la Guerre d'Algérie. En 1961, il s'interrogeait en ces termes : « tous les pays sous-développés, qui, hier, dépendaient de nous et qui sont aujourd'hui nos amis préférés, demandent notre aide et notre concours. Mais cette aide et ce concours, pourquoi les donnerions-nous si cela n'en vaut pas la peine ? »³³². Il s'agissait d'une part de garder la main sur les matières premières stratégiques à l'égard du pétrole et des cultures de rente comme les plantations agricoles. D'autre part, il faut assurer des débouchés pour les entreprises françaises. Dans un contexte de guerre il fallait également garder l'Afrique dans le camp occidental, c'est-à-dire utiliser ces pays comme des « États clients » préservant ainsi sa place au sein de l'ONU et financer sa propre politique comme l'a divulgué l'affaire Elf³³³.

Pendant que les pays nouvellement indépendants entamaient le processus de création de l'État nation, Jacques Foccart organisait le maintien de l'influence française en Afrique francophone.

Le retour au pouvoir de De Gaulle en 1958, en pleine guerre d'Algérie, l'a poussé à accorder officiellement l'indépendance aux anciennes colonies françaises d'Afrique. Cependant, en parallèle, il a chargé son homme de confiance, Jacques Foccart, de maintenir la dépendance de ces pays, marquant ainsi le début de la Françafrique. Cette politique contradictoire entre légalité internationale (l'indépendance) et maintien de la domination nécessitait des actions secrètes et occultes. La Françafrique est ainsi représentée par une façade visible de coopération amicale et de défense des droits de l'Homme, tandis que la majeure partie des relations repose sur des mécanismes cachés de domination et de collaboration avec des alliés africains³³⁴.

³³² De Gaulle dans un de ses discours, 5 septembre 1961.

³³³ L'affaire Elf, qui passe pour le plus gros scandale politico financier depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, a révélé des pratiques de corruption dans le secteur pétrolier des relations économiques internationales enracinées de détournement de fonds et de pots-de-vin, impliquant des dirigeants d'entreprise et des politiciens de haut rang. Les conséquences de ce scandale ont été significatives, entraînant des réformes et une prise de conscience accrue de la nécessité de transparence et de gouvernance éthique dans les affaires internationales. Elf Aquitaine est aujourd'hui Total Energies. Cf. DREYFUS-GAMELON Simone, « Les Sateré-Mawé et les Mundurucu : l'affaire Elf-Aquitaine », *Journal de la Société des Américanistes*, Tome 70, 1984.

³³⁴ VERSCHAVE F.-X., *De la Françafrique à la Mafïafrique*, Bruxelles, Tribord, 2004, p.12.

En effet, la France a accordé l'indépendance à ses colonies, mais a conservé sa domination, un empire postcolonial qui refuse de dire son nom. Les anciennes colonies signaient des accords de coopération, donnaient à la France l'autorisation d'y laisser ses troupes armées, et liaient leurs devises à la monnaie de la France. Il s'agit, pour la monnaie, du Franc appelé plus tard FCFA³³⁵. Tout ceci en échange de l'aide française. Les autorités au pouvoir étaient donc des « pions » de la France et, plus précisément, des membres du réseau Foccart, facilitant ainsi les opérations du système. Hormis la Guinée de Sékou Touré qui a rejeté l'accord de coopération, les autres ex colonies francophones ont tous embarqué dans ce bateau³³⁶, « avec un certain nombre de chefs d'Etat auxquels on disait, en contrepartie de leur soumission : « Servez-vous dans les caisses publiques, confondez l'argent public et l'argent privé, bâtissez-vous des fortunes. » »³³⁷. Les accords étaient officiellement présentés comme étant un choix. Toutefois, la désobéissance engageait des conséquences. Déclarant qu'il préférerait être pauvre dans la liberté que riche dans l'esclavage, le socialiste Sékou Touré a subi les répercussions de son choix avec plusieurs coups d'État et d'agressions ordonnés par Foccart³³⁸ qui voulait l'utiliser comme exemple pour les autres pays. Le gouvernement français a coupé toute aide étrangère à la Guinée et déstabilisé le gouvernement, en lançant une campagne d'impression de faux billets distribués dans le pays. L'économie de la Guinée déjà faible peinait alors à se rétablir. Seuls les régimes favorables à la France étaient soutenus.

Jacques Foccart, ce nommé Monsieur Afrique, organisait ainsi ses activités dans la cellule africaine de l'Élysée³³⁹, comme nous l'avions mentionné *supra* dans la définition conceptuelle. Il est à noter ici pour passer que cette institution, dont l'existence était méconnue pendant plusieurs années, échappait au contrôle du premier ministre et du ministre des affaires étrangères. Elle opérait à travers l'import et l'export par l'entreprise SAFIEX (Société Africaine d'Import-Export). Elle « importe des produits tropicaux et représente outre-mer des firmes exportatrices de matériaux de construction, de produits alimentaires et de produits de luxe »³⁴⁰.

³³⁵ GOUTTEBRUNE F., « La France et l'Afrique : le crépuscule d'une ambition stratégique ? », in, *Politique étrangère*, Vol. 67, No. 4, Institut Français des Relations Internationales (IFRI), Hiver 2002-2003, p.1036.

³³⁶ Verschave F.-X., *op cit*, p.12.

³³⁷ *Idem*, p.13.

³³⁸ *Ibid*, p.12.

³³⁹ La « cellule Afrique de l'Élysée » est une sorte d'objet non identifié au sein de l'administration française, dont aucun document officiel n'atteste l'existence. Pourtant, il s'agit d'un véritable lieu de pouvoir. Et si de Jacques Foccart à Franck Paris le bureau est resté le même, beaucoup de choses ont changé entre-temps.

³⁴⁰ MARY S., « Renseignement, propagande et réseaux gaullistes outre-mer. Jacques Foccart et les Antilles-Guyane sous la IV^e République », in, *Histoire, économie & société*, vol. 34, no. 4, 2015, p.113.

Il joue un rôle également important dans le financement des caisses électorales par le biais de la SAFIEX. L'intérêt est de mettre les colonies dans une position avantageuse pour les intérêts des Français, ce que Jacques Foccart a supervisé pendant trente ans tissant un vaste réseau clientéliste avec les dirigeants africains. Corruption et opérations secrètes étaient ainsi utilisées pour en faire de loyaux subordonnés. Lorsque ces dirigeants étaient menacés, il n'hésitait pas à les protéger, et si un leader venait à gêner Foccart, il n'hésitait pas à l'éliminer physiquement comme dans le cas de Thomas Sankara³⁴¹. Ces « marionnettes » de Foccart offraient les ressources africaines sur une table d'or à la France, moyennant de l'argent et de la protection. Foccart assurait leur règne en contrepartie. En définitive, Foccart se veut et est vu comme, « un soutien tenace et efficace de la spécificité du traitement des affaires africaines et malgaches »³⁴².

Figure 16: Aide française en Afrique 1970-2009(en millions de dollars aux prix de taux de change de 2008).

Périodes	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009
Moyenne annuelle France	3 070	4 219	5 097	4 403
Moyenne annuelle pays OCDE	10 345	18 969	20 031	24 943
Rapport	29,6%	22,2%	25,4%	17,6%

Source : JACQUEMOT P., « Cinquante ans de coopération française avec l'Afrique subsaharienne. Une mise en perspective », in, *Afrique contemporaine*, vol. 238, no. 2, 2011, p. 46.

De 1970 à 1999, l'aide française est passée de 3070 à 5097 millions de dollars soit une augmentation de 2027 millions en 29 ans. Au début de l'histoire,

les acteurs de la coopération française se sont mobilisés pour convaincre les Africains du caractère dépolitisé de leur démarche. Formellement, elle fut conduite sur le mode d'une noble « cause sans adversaire », opportunément technicisée par 8 700 agents censés l'incarner, nombreux étant ceux issus de l'administration coloniale. Pourtant, ses instruments furent pour une part non négligeable placés au service sinon d'une dynamique hégémonique, au moins pour la préservation des intérêts stratégiques³⁴³.

En outre, le contrôle de la monnaie est au cœur de la Françafrique. Après la Seconde Guerre mondiale, l'économie française est touchée, mais la France a tenté vaille que vaille de garder le contrôle sur ses colonies. Le franc français est dévalué pour faire face aux problèmes financiers, ce qui a des répercussions sur l'économie coloniale. La métropole crée alors, dans les colonies, une monnaie qui leur est propre. La cause de la création du FCFA est certes issue des difficultés économiques, « mais l'appréciation de ces facteurs économiques s'est

³⁴¹ Cf International Crisis Group, *Burkina Faso : avec ou sans Compaoré, le temps des incertitudes*, International Crisis Group, 2013.

³⁴² TURPIN F., « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches », in, *Histoire Politique*, vol. 8, no. 2, 2009, p.4.

³⁴³ JACQUEMOT P., « Cinquante ans de coopération française avec l'Afrique subsaharienne. Une mise en perspective », in, *Afrique contemporaine*, vol. 238, no. 2, 2011, p.46.

opérée dans une optique politique bien déterminée, définie par la Conférence de Brazzaville qui concluait à la prise en considération des caractères et des besoins spécifiques des territoires d'outre-mer »³⁴⁴. Besoin de stabilité, la France a unifié la monnaie de ses colonies et a créé la zone franc.

En effet, à l'exception de la Guinée, qui crée sa propre monnaie et sa propre banque centrale le 1er mars 1960, les autres États africains choisissent de maintenir les unions monétaires existantes et de rester au sein de la Zone Franc, avec quelques ajustements. Ainsi, en août 1960, les États d'Afrique centrale signent, les uns après les autres, des accords de coopération avec la France. De leur côté, les États d'Afrique de l'Ouest entament des négociations avec la France, qui aboutissent aux accords du 12 mars 1962, incluant le traité instituant formellement l'Union Monétaire Ouest-Africaine³⁴⁵.

Cela a valu à François Mitterrand de dire que en 1957 que « sans l'Afrique, il n'y aura pas d'histoire de France au XXI^e siècle »³⁴⁶. La conséquence majeure de ce système est la souveraineté très limitée des États africains concernés par l'unité monétaire. Le FCFA est la dernière monnaie issue de la colonisation encore largement utilisée, sa valeur dépend de l'euro et elle est contrôlée par la France. Ces pays n'ont aucune souveraineté monétaire. Cela veut dire que les exportations de ces pays sont moins compétitives à chaque appréciation de l'euro. La valeur de leur monnaie a diminué de 50 %. En effet, « un franc français valait alors 100 au lieu de 50 CFA - en réalité une augmentation de 100 pour cent du coût des marchandises achetées sur le marché international avec le franc CFA »³⁴⁷. C'est le cas au Sénégal, lorsque l'euro s'est apprécié par rapport au dollar en 2000, la valeur du FCFA a augmenté, rendant le riz thaïlandais moins cher que le riz local sénégalais. Le Sénégal voit ainsi s'envoler toute espérance du développement de son industrie rizicole.

Cette partie va se clore en abordant l'intervention française dans certains États d'Afrique. Le gouvernement français à travers son réseau place plusieurs dirigeants africains

³⁴⁴ KEREVER A.-J., « Le régime monétaire des territoires africains de l'Union Française », in, *La Revue administrative*, 8^e Année, No. 45, Presses Universitaires de France, MAI-JUIN 1955, p.273.

³⁴⁵ MARTIN G., « Zone franc, sous-développement et dépendance en Afrique noire francophone », in, *Africa Development / Afrique et Développement*, Codesria, 1987, Vol. 12, No.1, 1987, p.59.

³⁴⁶ Cité par DJIMI Y.-J., « L'Afrique a-t-elle encore une importance stratégique pour la France au XXI^e siècle ? », in, *Géoéconomie*, vol. 82, no. 5, 2016, p.99.

³⁴⁷ CREEVEY L., VENGROFF R., & GAYE I., « Devaluation of the CFA Franc in Senegal: The Reaction of Small Businesses », in, *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 33, No. 4, Cambridge University Press, Dec. 1995, p.669. Traduit de l'anglais par de mes soins. VO : « *the value of their currency decreased by 50 per cent. One French franc now became worth 100 instead of 50 CFA - in reality a 100 per cent increase in the cost of goods purchased on the international market with the CFA franc* ».

qui garantissent l'exploitation française. Il s'agit d'afficher officiellement une aide française et faire tourner le réseau en toute discrétion. Le soutien des dictateurs légitimés par des élections truquées comme le cas au Gabon, pays surnommé *Foccardland*³⁴⁸, tant c'est la base arrière des opérations du réseau. Jacques Chirac affirmait dans une de ses interviews que la majorité de la fortune française découle des exploitations et de celles africaines en particulier.

Nous, avec notre argent, on aide les gens à se doter d'instruments de démocratie; au même moment, les réseaux de la Françafrique arrivent à faire en sorte que ces peuples aient encore pire qu'un dictateur, un dictateur « légitimé démocratiquement ». Et ça ne s'est pas passé que dans un pays; ça s'est passé cinquante fois entre 1991 et 2003, avec chaque fois le même système, chaque fois le même discours, que ce soit au Togo, au Cameroun, au Congo-Brazzaville, au Gabon, à Djibouti, en Mauritanie, etc.³⁴⁹.

Somme toute, la Françafrique, telle qu'elle est conçue par Félix Houphouët Boigny, est inventée « pour glorifier la relation franco-africaine avant d'être dévoyé par Verschave pour en stigmatiser les dérives »³⁵⁰. Dans le sens connoté du terme, elle désigne l'abus du gouvernement français dans l'exploitation des pays francophones. Elle est vue sous un angle néocolonial comme étant une suite légalisée et plus fructueuse de la colonisation au dépend du développement politique et économique de l'Afrique subsaharienne. Elle demeure un sujet controversé qui représente les enjeux de la souveraineté et de la décolonisation du monde postcolonial.

³⁴⁸ VERSCHAVE F.-X., *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998, p.134.

³⁴⁹ VERSCHAVE F.-X., *De la Françafrique à la Mafrafrique*, Bruxelles, Tribord, 2004, p.21.

³⁵⁰ GOUNIN Y., « Jean-Pierre Bat. *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours* », in, *Afrique contemporaine*, vol. 247, no. 3, 2013, p.152.

Chapitre VI : Évaluation des trajets économiques des deux pays

Depuis les indépendances, le Sénégal a navigué entre les réformes économiques, les ajustements structurels et les initiatives de développement pour stimuler ainsi sa croissance. La Côte d'Ivoire, un des moteurs économiques de l'Afrique subsaharienne, a traversé des hauts et des bas qui s'illustrent à travers une période de croissance économique et de crises politiques qui ont poussé le pays à adopter des stratégies économiques qui impactent son développement socio-économique. C'est en ce sens que nous avons jugé nécessaire d'étudier leurs deux trajectoires, dans le contexte africain, en mettant en lumière leurs dynamiques économiques et leur efficacité.

1. Le parcours économique du Sénégal

Après son indépendance en 1960, le Sénégal hérite d'une économie essentiellement agricole, faisant de lui une économie rentière même après la décolonisation. Les politiques de développement sont alors axées sur la production agricole dès les premières décennies. Léopold Sédar Senghor, alors Président de la République, met en place des programmes qui se réclamaient d'une « voie africaine du socialisme »³⁵¹. Avec l'application du socialisme africain³⁵², le Sénégal promeut le développement et le contrôle progressif des secteurs clés, notamment les « monopoles naturels (eau, électricité, télécommunication, etc.) »³⁵³. Le principe de l'État-providence ou l'État-maximal fut ainsi adopté et appelé l'« État développeur »³⁵⁴.

Ainsi en 1960, le Sénégal faisait partie des pays les plus industrialisés et les mieux dotés en infrastructures en Afrique francophone faisant ainsi jouir du pays d'une relative stabilité politique. Le PIB du pays dépassait aussi largement la plupart des pays d'Afrique et même d'Asie de l'Est comme la Corée du Sud³⁵⁵. Cependant, l'État-providence sénégalais s'investit dans des charges qui l'alourdissent à cause de différentes fonctions qu'il s'approprie. En effet, l'État a des fonctions régaliennes, développeurs, une fonction de creuset de la *sénégalisation* face au secteur privé étranger et une fonction dans le mode de régulation politique qui se met progressivement en place avec des élites de provenances urbaines comme rurales³⁵⁶.

³⁵¹ KASSÉ M., *L'économie du Sénégal. Les 5 défis d'un demi-siècle de croissance atone*, Harmattan, 2015, p.56.

³⁵² Ce principe, qui émerge dans la décennie qui suit l'indépendance, vise à synthétiser les traditions et valeurs africaines telles que la solidarité l'entraide, la coopération déjà présentes dans nombre de pays africains, et le principe du socialisme marxiste pour créer ainsi un modèle de socialisme propre à l'Afrique. Il s'agit là d'une alternative au socialisme marxiste et du capitalisme libéral.

³⁵³ *Idem*, p.56.

³⁵⁴ DURUFLÉ G., *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Doux ans d'ajustement structurel au Sénégal.*, Karthala, Col. Les Afriques, 2000, p.65.

³⁵⁵ KASSÉ M., *op cit*, pp.56-57.

³⁵⁶ DURUFLÉ G., *op cit*, p.65.

Figure 17: Taux de croissance au Sénégal 1960-2000

Année	1960-1969	1970-1979	1980-1984	1985-1993	1994-2000
Indicateurs					
PIB	2,2	3,0	1,8	2,2	4,9
PIB/tête	-0,5	0,3	-0,9	-0,4	2,1

Source : KASSÉ M., *L'économie du Sénégal. Les 5 défis d'un demi-siècle de croissance atone*, Paris, Harmattan, 2015, p. 57.

L'on observe que malgré son bel envol économique, le Sénégal peine à garder une croissance économique stable. Cela aboutit à l'adoption des programmes d'ajustement structurel. Rappelons d'abord les contraintes que l'économie sénégalaise a rencontrées.

De prime abord, depuis les années 1930, la France institue avec ses colonies une relation commerciale privilégiée³⁵⁷. Elle achetait les produits de rente à des prix garantis, stabilisés et supérieurs aux cours mondiaux. Elle se réserve ainsi le marché d'importations de ses colonies en se mettant à l'abri de fortes protections douanières³⁵⁸. Ce pacte résulte à un essor rapide des cultures rentières, de l'économie de traite et au début de l'industrialisation du pays destiné au marché de l'AOF, entre 1945 et 1965³⁵⁹. Ces accords furent démantelés lors de la Conférence de Yaoundé en 1965, marquant l'entrée de la France dans le marché commun. Le Sénégal s'ouvre aux autres partenaires européens et les prix de soutien aux économies de rentes sont éliminés.

Les effets de ces changements, certes amortis par les programmes d'aide à la modernisation de l'agriculture « financés par le FED, ont eu des conséquences immédiates négatives pour l'économie sénégalaise »³⁶⁰. En effet, elle a impliqué la baisse des revenus en devises, une répercussion sur les prix payés aux producteurs, une position défavorable du Sénégal face aux marchés internationaux. Sur le plan agricole, le marché oléagineux est dominé par les USA qui produisent de l'arachide et du soja en période de baisse du dollar. C'est le même cas pour le coton. Les rendements restant constants au Sénégal, cela a causé des contraintes dans la vente et l'exportation des produits sénégalais sur le marché international³⁶¹.

³⁵⁷ DURUFLÉ G., *op cit*, p.49.

³⁵⁸ *Idem*.

³⁵⁹ *Ibid*.

³⁶⁰ *Ibidem*.

³⁶¹ DURUFLÉ G., *op cit*, pp 50-51.

La dégradation de ses termes d'échange crée, dès lors, des handicaps de compétitivité pour le reste de son économie.

En outre, une démographie galopante est également l'une des premières contraintes. Entre 1960 et 1970, le Sénégal est marqué par une baisse progressive de la mortalité surtout celle infantile, une baisse du taux de naissance et une population juvénile de plus en plus nombreuse³⁶². En effet, le taux de croissance naturellement croissant depuis les années 1960, connaît une stabilisation supérieure à 3%³⁶³ dans la décennie suivante, cette évolution entraîne dans les années 1980 l'augmentation du chômage³⁶⁴. En quinze ans, « entre 1965 et 1980, la population actuelle s'accroîtrait donc de 524.000 habitants, c'est à dire de près de 35.000 habitants par an, en moyenne »³⁶⁵. Cette démographie explosive, en négligeant le sous-emploi actuel³⁶⁶ pose de nombreux défis à l'économie du pays, notamment l'infrastructure, l'agriculture, et le travail aux besoins d'une population en augmentation constante.

Figure 18: Tableau des valeurs des taux de fertilité par femme, de natalité et de mortalité par 1000 habitants au Sénégal entre 1960 et 2000³⁶⁷.

ANNEES	Taux de fertilité (valeurs naissance par femme)	Taux de natalité brut (valeur par 1000 habitants)	Taux de mortalité brut (valeur par 1000 habitants)
1960	6,996	50,391	24,944
1969	7,269	49,485	23,971
1970	7,262	49,478	23,627
1978	7,279	48,578	18,454
1986	6,902	44,514	13,487
1993	6,049	40,474	11,291
1994	5,915	39,848	11,287
2000	5,498	39,169	11,181

Sources des données : Perspective monde, École de politique appliquée, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université de Sherbrooke, Québec, Canada.

À cela s'ajoute l'agriculture, le moteur économique qui ne « s'emballe » pas pour autant³⁶⁸. La production agricole s'est relativement accrue entre 1945 et 1967, « au rythme de 4,7% l'an (3,9% pour les surfaces et 0,7% pour les rendements) »³⁶⁹. Depuis l'indépendance, plusieurs programmes économiques ont été entrepris, en trois phases successives, dans le

³⁶² DURUFLÉ G., *op cit*, p.21.

³⁶³ *Idem*.

³⁶⁴ *Ibid*, p.22.

³⁶⁵ VERRIÈRE L., *La population du Sénégal (Aspects quantitatifs)*, Thèse pour le Doctorat en Sciences Economiques, Université de Dakar, Faculté de droit et des sciences économiques, 12 Juillet 1965, 173 p.

³⁶⁶ *Idem*.

³⁶⁷ Tableau réalisé par mes soins.

³⁶⁸ KASSÉ M., *op cit*, p.78.

³⁶⁹ DURUFLÉ G., *op cit*, p.29.

domaine agricole. La première est celle de l'État développeur, la deuxième concerne l'ajustement structurel et la dernière est celle de l'alternance³⁷⁰.

Cependant, dans les années 1960, il y a une cassure avec des rendements erratiques³⁷¹. Les cultures céréalières s'effondrent. Différents facteurs concourent à expliquer le plafonnement du secteur agricole. Il y a notamment la dégradation du climat, la saturation et la dégradation des terroirs qui menacent la fertilité des sols. Il y a en outre la dégradation des revenus paysans et le gonflement des prix des filières³⁷². Cela a conduit à la rupture des tendances agricoles à la fin des années 1960. L'ampleur des contraintes indique les conditions nécessaires d'un redémarrage agricole au Sénégal lesquelles sont reprises comme étant les principaux axes des réformes adoptées en 1980 pour réformer les filières agricoles et revaloriser les revenus des paysans³⁷³.

Enfin, d'autres contraintes peuvent être énumérées, notamment une faible croissance du marché qui rend l'industrie étroite. En effet, la sortie de la Guinée de Sékou Touré de la zone franc, de la rupture de la Fédération du Mali et les projets d'industrialisation en Côte d'Ivoire ont réduit, au Sénégal, le marché Import-substitution élargi à l'AOF dans les années 1950³⁷⁴. Il y a également une déconnexion croissante entre la création, d'une part, et la redistribution et la production des revenus, d'autre part³⁷⁵. L'État comble ainsi les déficits avec l'euphorie des années 1970, une augmentation des salaires, du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc., fut possible entre 1970 et 1978³⁷⁶. Une telle situation implique sans doute l'économie d'endettement international et les soutiens aux exportations des pays industriels qui vont faciliter le maintien de la dette. Le relais sera pris en 1980 par l'aide publique, bilatérale et multilatérale³⁷⁷. Les politiques d'ajustement structurels vont être adoptées avec le soutien de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de la CCCE.

Lors des années 1970, la sécheresse, le dérèglement du Système monétaire international³⁷⁸ et les chocs pétroliers, sont des événements majeurs, qui viennent se greffer aux problèmes de l'économie sénégalaise. À cela s'ajoute « la crise de l'arachide et des phosphates

³⁷⁰ KASSÉ M., *op cit*, pp.78-80.

³⁷¹ *Idem*.

³⁷² DURUFLÉ G., *op cit*, p.33.

³⁷³ *Idem*, p.39.

³⁷⁴ *Ibid*, p.43.

³⁷⁵ *Ibidem*, p.59.

³⁷⁶ DURUFLÉ G., *op cit*, p.58.

³⁷⁷ *Idem*, p.59.

³⁷⁸ KASSÉ M., *op cit*, p.116.

qui sont les principales productions d'exportation »³⁷⁹ qui mettent à genoux la production nationale basée essentiellement sur l'agriculture, suivie du tourisme et de la pêche, ce qui abaisse le PIB et annihile les efforts de stabilisation économique de l'État.

Le Sénégal, « avait été le premier pays d'Afrique subsaharienne à signer, dès 1980, un accord de facilité élargie avec le FMI et un programme d'ajustement structurel avec la Banque mondiale »³⁸⁰. Le but étant « le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et surtout macrofinanciers »³⁸¹. En effet,

il devenait impératif de mettre en œuvre une stratégie corrective destinée à stabiliser, redresser et ajuster l'économie, accroître les investissements dans les secteurs productifs, augmenter l'épargne interne, libéraliser le commerce et jeter les bases d'un nouveau mode de régulation économique et d'allocation des ressources exclusivement fondé sur l'efficacité. Dans ces conditions, le F.M.I. apparaît comme un interlocuteur incontournable et le gestionnaire de la crise financière, d'abord parce qu'il est un organisme important de prêts directs et ensuite parce qu'il rassure et mobilise les divers créanciers qui considèrent que les programmes d'ajustement sont les seules voies pour restaurer les équilibres, surtout celui de la balance des paiements³⁸².

L'avènement d'Abdou Diouf « succédant à Senghor en 1981 a été marqué par la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel sur le plan économique, et financier et par l'instauration d'un multipartisme intégral »³⁸³, ainsi que quelques conflits tels que l'irrégentisme casamançais et des conflits avec des pays frontaliers tels que la Mauritanie et la Guinée Conakry. La politique interventionniste et protectionniste que l'État appliquait jusqu'aux années 1970 expliqueraient les difficultés de l'économie du Sénégal, selon ceux qui ont initié les PAS³⁸⁴. En effet, « les stratégies d'industrialisation adoptées sont non seulement coûteuses [...], mais elles ont engendré d'importantes distorsions dans le fonctionnement du marché »³⁸⁵. Toutefois, l'impact de ces politiques paraissent positifs et négatifs à la fois. Positifs dans le cadre de la libéralisation de l'économie, de sa stabilité, sa compétitivité et du développement du secteur privé.

Cependant, selon « Eliot Berg, consultant à la Banque mondiale, et son équipe, l'ajustement a été ajourné au Sénégal. C'est un constat d'échec »³⁸⁶. Les deux accords avec Le

³⁷⁹ DIOUF M., « L'échec du Modèle Démocratique du Sénégal, 1981-1993 », in, *Africa Spectrum*, Sage Publications, Ltd., Vol. 29, No. 1, 1994, p.50.

³⁸⁰ DURUFLÉ G., *op cit*, p.5.

³⁸¹ KASSÉ M., *Sénégal: Crise économique et ajustement structurel*, Barbès, Editions Nouvelles du Sud, 1990, p.8.

³⁸² *Idem*, p.12.

³⁸³ DIENG A.-A., « Le Sénégal au-delà de l'ajustement structurel: pour une stratégie de développement fondée sur des forces populaires », in, *Africa Development / Afrique et Développement*, Volume 21, Numéro 2/3, *The African and Middle East Crisis: An Alternative Une alternative à la crise de l'Afrique et du Moyen Orient*, 1996, p.49.

³⁸⁴ KASSÉ M., *L'économie du Sénégal. Les 5 défis d'un demi-siècle de croissance atone*, Paris, Harmattan, 2015, p.117.

³⁸⁵ *Idem*.

³⁸⁶ DIENG A.-A., *op cit*, p.49.

FMI et la BM seront alors annulés³⁸⁷. Il faut tout de même considérer, chez la population, une classe bourgeoise, encouragée par le multipartisme, qui refuse de s'ajuster pour équilibrer les revenus. Cela cause en partie l'*ajustement déflationniste* tel que l'appelle Gilles Duruflé. Entre 1980 et 1982, l'équipe gouvernementale est changée et la nouvelle est chargée de rétablir la crise économique. D'encourageants résultats furent obtenus en lisant les indicateurs traditionnels. On note une baisse du déficit budgétaire, une baisse de l'inflation et des dépenses publiques.

Le déficit budgétaire a diminué de 8 pour cent du PIB en 1982-1983 à 2 pour cent en 1987-1988. Le déficit du compte courant qui accuse la même tendance est passé de 18 pour cent du PIB à 10 pour cent pendant la même période. Le taux d'inflation qui se situait à 15 pour cent en 1982-1983 était de moins zéro en 1987-1988³⁸⁸.

Des Nouvelles Politiques Industrielle et Agricole, respectivement appelées NPI et NPA, visant à améliorer la productivité de l'agriculture et de l'industrie, ont été adoptées par la suite, mais ne connaîtront pas de succès. L'industrie sénégalaise en souffre et, « en 1990, cinq banques ont été liquidées »³⁸⁹.

En ce qui concerne la troisième étape, avec l'alternance en mars 2000, sous le régime d'Abdoulaye Wade, la succession des crises agricoles et les défis du développement du milieu rural poussent l'État à mettre en place des programmes portés par plusieurs plans³⁹⁰. Enfin, cette période sera « celle des stratégies non synchronisées, Stratégie de Croissance accélérée avec les grappes agricoles, la SNDES et des projets souvent informels comme la GOANA, le Plan REVA et le flop du projet biocarburant »³⁹¹.

2. L'évolution économique de la Côte d'Ivoire

Dans les années 1960 et 1980, sous Félix Houphouët Boigny, la Côte d'Ivoire a vécu une période d'une croissance économique forte et soutenue, avec une économie diversifiée. Le pays étant naturellement très riche, a découvert également d'autres ressources minières qui enrichissent la Côte d'Ivoire et diversifient son économie. L'économie a évolué depuis l'indépendance en quatre phases différentes : « croissance (1960-1980), crise (1980-1993), reprise de la croissance (1994-1998) et, depuis 1999, crise à nouveau »³⁹². Le « miracle

³⁸⁷ DURUFLÉ G., *op cit*, p.5.

³⁸⁸ DIENG A.-A., *op cit*, p.50.

³⁸⁹ *Idem*, p.52.

³⁹⁰ KASSÉ M, *op*, p.83.

³⁹¹ *Idem*, p.80.

³⁹² DAGO G.-J. & EL KAROUNI I., « Économie et instabilité politique en Côte-d'Ivoire : une analyse en termes de coordination destructive », in, *Économie appliquée*, tome 63 n°3, Septembre 2010, p.149.

ivoirien » découle d'une marche forcée vers la croissance amorcée dans la décennie qui précède l'indépendance. L'industrialisation qui repose sur l'agriculture exportatrice a été favorisée par cette forte croissance.

Les performances du jeune État ivoirien, remarquables dans la plupart des secteurs économiques, sont « saluées comme des « performances à la japonaise ». Les superficies agricoles mises en valeur entre 1960 et 1980 ont considérablement triplé³⁹³. Outre le Sénégal, au début de l'implantation arachidière, la Côte d'Ivoire devient le seul pays à avoir une balance commerciale excédentaire. Elle devient le premier producteur mondial de cacao, le troisième de café et d'huile de palme. « Le trinôme café-cacao-bois assure toujours l'essentiel des exportations, même si, par volonté politique, on commence à vouloir préserver le manteau forestier »³⁹⁴. Les « vingt glorieuses » sont ainsi caractérisées par une croissance annuelle moyenne du PIB de l'ordre de 7%³⁹⁵.

Entre 1967 et 1970, la Côte d'Ivoire met en place le premier plan économique. Dans ce premier plan triennal, l'accent a été mis sur le développement des industries de substitution à l'importation, et l'impulsion a été donnée au développement des cultures vivrières et à leur diversification. Il s'agissait de fabriquer localement les produits pour ainsi promouvoir l'autonomie et l'indépendance. Cette stratégie fut un échec compte tenu des capacités d'absorption du marché intérieur limité³⁹⁶. Cependant, « comme les importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires ont augmenté sur la période, le niveau global des importations n'a finalement pas véritablement baissé. Elles ont seulement changé de nature »³⁹⁷.

Pour remédier à cette situation, des politiques favorables aux marchés étrangers et aux investissements étrangers directs sont entreprises, une nouvelle stratégie de croissance de type *export-led growth*³⁹⁸. En effet, « les marchés extérieurs vont être privilégiés comme débouchés des produits nationaux, cela se repose principalement sur les secteurs du café et du cacao. La diversification de l'économie vers l'huile de palme, le coton, le caoutchouc et les fruits tropicaux enrichissent la Côte d'Ivoire et attirent les investisseurs. Le pays peut ainsi développer son industrie, ses infrastructures de base et renforcer son économie qui se montre jusqu'ici

³⁹³ FABRE R., & TIREFORT A., *La Côte d'Ivoire : regard croisés sur les relations entre la France et l'Afrique*, Ouest Editions, Université de Nantes, 2000, p.21.

³⁹⁴ *Idem*.

³⁹⁵ DAGO G.-J. & EL KAROUNI I., *op cit*, p.149.

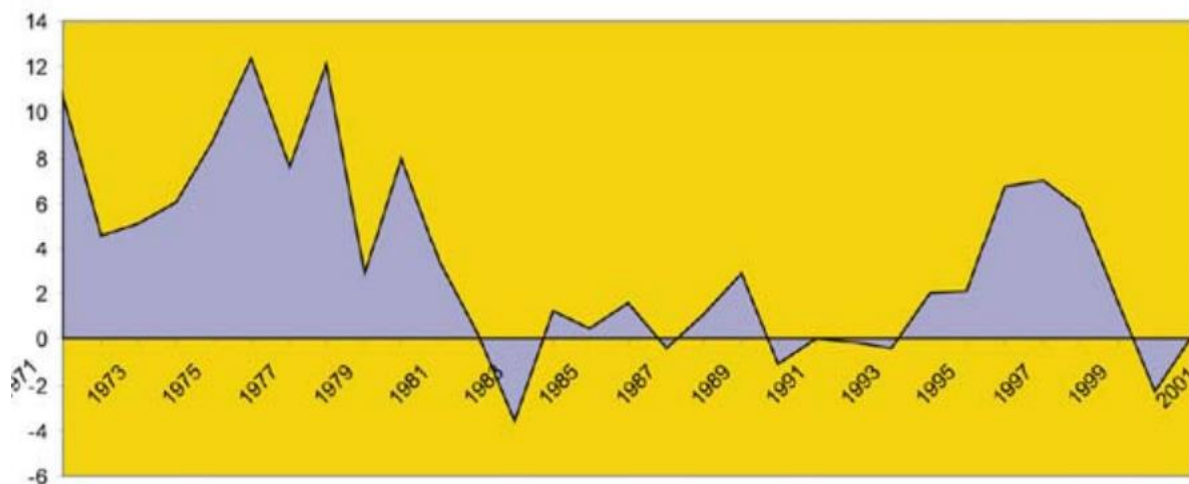
³⁹⁶ *Idem*, p.150.

³⁹⁷ *Ibid*.

³⁹⁸ De l'anglais. Signifie : Croissance axée sur l'exportation.

résiliente. Jusqu'en 1983, période de crises durant laquelle les « termes de l'échange défavorables aux exportations précipitent le pays dans une crise financière, le pari ivoirien réussit »³⁹⁹.

Figure 19: Evolution du taux de croissance du PIB de la Côte d'Ivoire (1971-2001)



Source : UNDP., *Rapport national sur le développement humain en Côte d'Ivoire 2004. Cohésion sociale et reconstruction nationale*, Côte d'Ivoire, lu2004, p. 69

À partir des années 1980, la Côte d'Ivoire commence à connaître une période de crise économique et politique. En 1979, le pays entame une longue période de récession économique due aux changements des cours mondiaux des matières premières, notamment l'effondrement de ceux du café et du cacao⁴⁰⁰. En effet, cette situation remet en cause la durabilité du modèle ivoirien « dont le maître d'œuvre qu'est l'Etat doit se plier aux exigences des institutions de Bretton Woods à travers la mise en œuvre de Programmes d'Ajustement Structurel dès 1981 »⁴⁰¹. Cela implique, en effet, « la réduction drastique des investissements publics, la déflation des personnels de la fonction publique et des Sociétés d'Etat »⁴⁰².

Rappelons les contraintes de l'économie ivoirienne. À l'interne, notons que l'agriculture est la base de la croissance du pays et elle voit ses productions fléchir aussi bien pour l'huile de palme, l'ananas, la banane que pour le café et le cacao surtout. La sécheresse fait également des ravages avec une large étendue de la brousse affectée par les feux. La lente modernisation de l'agriculture pose également problème avec le système bancaire incapable de soutenir le financement agricole et un tissu industriel peu performant et pas étoffé⁴⁰³. Au niveau externe,

³⁹⁹ FABRE R. & TIREFORT A., *op cit*, p.21.

⁴⁰⁰ UNDP., *op cit*, p.72.

⁴⁰¹ *Idem*.

⁴⁰² *Ibid*.

⁴⁰³ ECHIMANE M.-V. & NIAMKEY A.-M., *op cit*, pp.52-53.

le pays subit la pression internationale. La baisse des cours rend la balance commerciale ivoirienne déficitaire. La hausse du dollar hisse la dette ivoirienne avec la hausse des taux d'intérêts. Le service de la dette « représente en pourcentage des exportations respectivement pour les années 1980, 1983 et 1984, 25%, 37% et 21,3% »⁴⁰⁴. Toutes ces raisons étaient telles que l'ajustement était jugé nécessaire. Ainsi, en 1981, la Côte d'Ivoire expérimente les PAS pour stabiliser et relancer son économie avec le soutien de la FMI, la BM et la CCCE. Deux plans sont mis en place.

Un premier programme de stabilisation est signé pour une période de trois ans (1981-1983). Il se concentre principalement sur les finances publiques, avec une réduction importante des dépenses d'investissement, un plan de restructuration des entreprises publiques, l'introduction de nouvelles mesures fiscales et une politique monétaire restrictive. Un second programme d'ajustement est ensuite adopté, également pour trois ans (1984-1986). Ce programme impose de nouvelles restrictions budgétaires et une augmentation des recettes fiscales. En 1985, les dépenses d'investissement ne représentent plus que 3,2 % du PIB, tandis que les dépenses courantes sont réduites de plus d'un point du PIB, malgré une augmentation de la part du budget consacrée aux remboursements des intérêts de la dette publique : 28 % des dépenses courantes en 1985 contre 9 % en 1980⁴⁰⁵.

En 1987, il y a un recul de la libéralisation commerciale. Avec le soutien de la France, « les autorités ivoiriennes se placent dans une situation d'attente d'une nouvelle hausse de cours, et stockent la récolte de cacao pour faire pression sur les prix, en vain »⁴⁰⁶. Comme nous l'avions dit plus haut, la même année, l'État ivoirien refuse de payer les dettes et boycotte les cours mondiaux, ce qui fut insoutenable pour l'économie ivoirienne. Par conséquent, entre 1990 et 1993, la crise endigue le pays dans la pauvreté. Ainsi, « 11% de la population était considérée comme pauvre ; ce taux a ensuite triplé passant de 11% à 32% entre 1985 et 1993 »⁴⁰⁷.

En 1994, la dévaluation du FCFA serait une mesure nécessaire pour le pays et ses partenaires. Après cette phrase, l'économie s'est soudainement améliorée « sous les trois effets combinés du changement de parité, de la remontée des cours du cacao et du café, et de l'afflux

⁴⁰⁴ ECHIMANE M.-V. & NIAMKEY A.-M., *op cit*, p.53.

⁴⁰⁵ COGNEAU D. & MESPLE-SOMPS S., *L'économie ivoirienne, la fin du mirage ?*, Document de Travail, Unité de Recherche CIPRE, Décembre 2002, pp.16-17.

⁴⁰⁶ *Idem*, p.18.

⁴⁰⁷ DAGO G. J. & EL KAROUNI I., *op cit*, p.151.

d'aide extérieure »⁴⁰⁸. En quatre ans, ces trois facteurs ont permis ce « mini boom » : un environnement extérieur favorable, la forte hausse de la production de cacao et les mesures d'ajustement financier employées. Cependant, la fonction distributive de l'État est remise en cause. En effet, « la part de la santé publique dans le total des dépenses primaires (hors charge de la dette) passe de 7,2 % en 1993 à 5,8 % en 1997, celles consacrées à l'éducation de 32 % à 25 % »⁴⁰⁹. À cela s'ajoutent les cours des principales matières premières qui commencent à baisser en 1999 et la dégradation du climat politique et social⁴¹⁰.

À partir de 1999, la crise socioéconomique replonge le pays dans la crise surtout avec le coup d'État de Henry K. Bédié marquant ainsi une transition politique en Côte d'Ivoire. Déjà en 1998, le pays montre des signes d'essoufflement : l'endettement, la baisse de l'activité économique, « cela tient à une multiplication des exemptions fiscales, à un relâchement dans le contrôle des dépenses engagées et aux tensions de trésorerie qui s'ensuivent »⁴¹¹. L'« État ivoirien n'est pas en mesure d'honorer ses dettes, ce qui se traduit en 1998 par la suspension du programme de soutien du FMI »⁴¹².

Les investisseurs étrangers ne sont plus rassurés du climat instable. D'où un arrêt de la croissance. Cette « dernière est tombée à 1,6 % en 1999 (contre 5,7 % en 1997) jusqu'à devenir négative (-3,7 %) en 2000, en 2002 (-1,4 %) et 2003 (-1,6 %) »⁴¹³. Le mauvais système de redistribution crée, quant à lui, des tensions sociales. En Octobre 2000, les élections présidentielles se tiennent dans un cadre violent. Bédié perd le pouvoir au profit de son opposant Laurent Gbagbo. La balance est toujours déficitaire, car le pays vient fraîchement de sortir d'une crise. Le nouveau gouvernement tente désespérément de stabiliser une économie décroissante.

Figure 20: Croissance du PIB ivoirien 1987-1993.

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Croissance du PIB	-0.4	1.1	2.9	-1.1	0.0	-0.2	-0.2
Croissance des prix à la consommation En % du PIB	0.4	7.1	1.0	-0.7	1.6	3.8	0.8

Source : COGNEAU D. & MESPLE-SOMPS S., « L'économie ivoirienne, la fin du mirage ? », in, *Document de Travail, Unité de Recherche CIPRE*, Décembre 2002, p. 43.

⁴⁰⁸ COGNEAU D. & MESPLE-SOMPS S., *Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et crise politique*, Dossier, Afrique contemporaine, Été 2003, p.88.

⁴⁰⁹ DAGO G.-J. & EL KAROUNI I., *op cit*, p.152.

⁴¹⁰ COGNEAU D. & MESPLE-SOMPS S., *L'économie ivoirienne, la fin du mirage ?*, *op cit*, p.22.

⁴¹¹ *Idem*, p.21.

⁴¹² DAGO G.-J. & EL KAROUNI I., *op cit*, p.152.

⁴¹³ *Idem*.

3. Quel bilan en tirer ?

L'analyse du parcours économique des deux pays ainsi soulevée requiert de retenir quelques points qui permettent de comprendre le développement inégal des deux régions.

De prime abord, il faut rappeler que le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont été tous les deux des colonies françaises marquées par l'économie de plantation et une certaine dépendance vis-à-vis de la France à cause de sa politique d'assimilation coloniale. Leurs économies essentiellement agricoles font qu'ils sont aussi soumis aux dérèglements climatiques, comme le Sénégal qui dépend du climat du Sahel. Cette dépendance concerne aussi les cours mondiaux du cacao et du café, mais aussi de ceux de l'arachide aussi bien pour la Côte d'Ivoire que pour le Sénégal. Ils ont des économies extraverties dépendantes des investissements étrangers.

Ensuite, entre 1960 et 1980, les deux pays ont connu une stabilité politico-économique avec la Côte d'Ivoire qui connaît une période de rapide croissance sous le régime d'Houphouët Boigny. En effet, « le pays se dote d'une vision de développement par un plan décennal (1960-1970) et des plans quinquennaux (1971-1975, 1976-1980 et 1981-1985) et développe un modèle économique qui débouchera pendant la décennie 1970 sur le « miracle ivoirien »⁴¹⁴. L'exportation étant la base de leur croissance, plusieurs chocs externes et internes vont en conséquence briser l'élan économique du pays dès les années 1980 après des années de croissance sans précédent. L'héritage colonial lègue une monoculture arachidière au Sénégal qui, à son indépendance, modernise son économie autour de cette culture.

Le pays adopte un modèle d'économie mixte, en associant l'agriculture de subsistance et la culture d'exportation des oléagineux. Sous Senghor, le pays connaît une certaine stabilité économique. Il faut tout de même souligner que cette stabilité a pu être réelle qu'avec l'aide de la France qui lui assure une stabilité financière, en les gardant dans la zone franc et en leur assurant une aide technique avec une présence militaire, la coopération et l'aide au développement. Pour la Côte d'Ivoire, Boigny aurait demandé selon les sources officielles françaises, « une assistance technique pour faire une sorte d'audit sur l'état des forces armées et de sécurité ivoiriennes dont les carences ont sauté aux yeux »⁴¹⁵.

⁴¹⁴ Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales, *L'économie africaine une politique de développement en pratique - Les leçons de l'expérience de développement de la Corée du Sud, étude sur l'économie ivoirienne La politique de développement dans la pratique : les enseignements tirés de l'expérience de la Corée du Sud, Étude de cas pays 2 : CÔTE D'IVOIRE*, CIREs, Côte d'Ivoire, Abidjan, 2021, p.16.

⁴¹⁵ Marché tropicaux et méditerranéens, 25 Mai 1990, p.1459.

Toutefois, dans les années 1970, les chocs pétroliers et les méfaits de la sécheresse provoquent l'effondrement de leurs économies respectives. Cette situation place les deux pays dans une période de crise économique et politique qui s'accroît dans les années 1980. Les institutions internationales ont dû intervenir pour remédier à cette situation. Ainsi, les pays connaissent l'avènement des programmes d'ajustement structurel, liés à l'APD, mais aussi la dévaluation du FCFA. Cela a créé à son tour des bouleversements économiques dans les deux pays notamment dans les années 1990.

Après les événements de 1980, l'adoption de l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne paraissait évidente selon le FMI, la Banque mondiale et la CCCE⁴¹⁶. Les PAS visaient à modifier en profondeur, mais graduellement, « la structure opérationnelle de l'économie pour en améliorer l'efficacité »⁴¹⁷. Ils combinent à cet objectif la stabilisation et la compétitivité des économies des pays en crise, la croissance et des perspectives réelles de développement. C'est pour cette raison que cela a suscité dans la plupart des États, de grandes espérances⁴¹⁸.

Ces programmes ont joué un rôle important dans le redressement économique au Sénégal et en Côte d'Ivoire, notamment dans la libéralisation économique, la réduction des dépenses publiques et la stabilisation macroéconomique. Cependant, l'ajustement a eu des impacts négatifs et violents à telle enseigne que l'on parle de son échec.

Il a paru très coûteux, si l'on prend le cas de la Côte d'Ivoire, en 1990. « Ce pays a reçu de ses partenaires 261 milliards de francs CFA pour son programme d'ajustement révisé en Juin 1990, et 328 milliards de francs CFA de dettes extérieures ont été rééchelonnés »⁴¹⁹.

Le programme 1991-1993, visant des réformes économiques et financières, a été lancé par le Premier ministre en juin 1991. Le FMI a approuvé un accord permettant à la Côte d'Ivoire de bénéficier de 113 millions de dollars. La CFD a accordé deux prêts, dont un pour la réforme bancaire. D'autres bailleurs ont contribué au programme, en particulier pour la privatisation et la promotion des exportations. Bien que des progrès aient été réalisés pour corriger les

⁴¹⁶ Pour la CCCE, c'était spécifiquement pour le cas des anciennes colonies françaises.

⁴¹⁷ Marchés tropicaux et méditerranéens, 14 février 1992, p.361.

⁴¹⁸ *Idem*.

⁴¹⁹ Marchés tropicaux et méditerranéens, *op cit*, p.363.

déséquilibres économiques, ces ajustements se sont révélés coûteux avant d'aboutir à la croissance⁴²⁰.

Ce qui fait que ces politiques d'ajustement donnent peu de résultats, augmentent les dépenses et donnent à l'État et à ses dirigeants des coudees franches pour vivre au-dessus de leurs moyens. L'endettement que cela implique ne fait qu'enliser les pays dans des crises économiques profondes. Cette situation associée à la pauvreté, à l'endettement extérieur dû au désir de ces pays de financer les projets pour leurs achèvements, aux méfaits des deux chocs pétroliers et à la sécheresse, à l'impossible réduction des dépenses budgétaires et au creusement des déficits a encouragé l'aide publique au développement (APD) et la dévaluation du FCFA.

En premier lieu, l'aide publique au développement reste la principale source de financement de l'Afrique subsaharienne⁴²¹. Cette aide était estimée à 13,3 milliards de dollars en 1987⁴²². La France se présente comme étant le premier bailleur de fond. En 1991, l'aide publique développement bilatérale française atteint 32,5 milliards de francs⁴²³.

Des années 1960 à celles de 1990, la Côte d'Ivoire a reçu comme tous les pays de l'Afrique francophone, l'aide de la Banque mondiale et de la France.

L'aide de la BM couvre la période de 1968 à 1997, et ce en quatre phases⁴²⁴. D'abord, la première phase 1968-1980, se caractérise par de l'âge d'or de l'économie ivoirienne. Avec les cours mondiaux qui flambent, les chocs pétroliers et l'endettement qui allait crescendo, le pays utilise ces fonds dans des investissements peu rentables. Ensuite, 1987-1988, c'est la stagnation avec l'accroissement de la dette et la montée des taux d'intérêt. Puis, 1988-1993, la récession, les cours se dégradent et l'appréciation du taux de change du FCFA, ce qui handicape lourdement la compétitivité de l'économie de la Côte d'Ivoire. Enfin, 1994-1997, la reprise économique s'annonce avec la dévaluation. Globalement, « la BM de 1968 à juin 1997 a prêté à la Côte d'Ivoire l'équivalent de 2,2% de son PIB contre seulement 0,9% au reste de l'Afrique subsaharienne »⁴²⁵.

Cependant, l'évaluation montre que la performance de cette aide n'a « rien de performant » et que les réussites dépendent des secteurs. Deux secteurs ont jugé insatisfaisants les résultats : il s'agit des institutions financières et de l'éducation, respectivement à 100% et 75% d'insatisfaction.

⁴²⁰ Marchés tropicaux et méditerranéens, *op cit*, p.363.

⁴²¹ ADDA J. & SMOUTS M.-C., *La France face au Sud. Le miroir brisé*, Paris, Karthala, 1989, p.272.

⁴²² *Idem*.

⁴²³ MICHAÏLOF S. (dir), *La France et l'Afrique. Vade-mecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala, 1993, p.482.

⁴²⁴ Marché tropicaux et méditerranéens, N° 2863, 22 Septembre 2000, p.1847.

⁴²⁵ *Idem*.

La France, quant à elle, a globalement fourni 28,5 milliards d'APD et 1,5 milliards d'aide militaire sur la période 1980-1997. Pour des secteurs comme la santé, l'administration et la construction de l'État de droit, la culture, l'industrie et les mines, l'aide de la France a été relativement faible. La Côte d'Ivoire paraît être favorisée par la BM et la France. Celle de la France est nettement plus élevée que celle de la BM qui n'est composée que des prêts. L'on peut considérer que l'enjeu, pour la France, de la réussite du modèle ivoirien pourrait mériter une priorité de son aide bilatérale⁴²⁶.

Le Sénégal aussi a joui de ces financements extérieurs. Si la Côte d'Ivoire semble être favorisée, le Sénégal paraît être aussi privilégié. En effet, « sur l'ensemble de la période 1981-1990, les transferts par nets totaux par tête au Sénégal sont montés à 21 000 FCFA de 1987 par an, soit deux fois plus que ceux dont ont bénéficié les Ivoiriens »⁴²⁷. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, notamment, la « détérioration des conditions économiques et climatiques, [...], les liens privilégiés qu'il entretient avec l'ancienne métropole depuis les temps de l'AOF, son image de « vitrine de la démocratie », sa position géostratégique », la place du pays et de l'habileté de ses dirigeants sur la scène géopolitique⁴²⁸.

Cependant, la situation a évolué rapidement dans les années 1980 : la plupart des autres pays de la région, y compris ceux du littoral, se trouvent confrontés à des difficultés économiques similaires ; beaucoup d'entre eux cherchent à progresser vers la démocratie ; la fin de la guerre froide transforme l'environnement stratégique ; et les pays d'Europe de l'Est deviennent également bénéficiaires d'aides. Dans ce contexte, il pourrait devenir de plus en plus difficile pour le Sénégal de maintenir un flux annuel de dons d'environ 10 000 FCFA par habitant, un montant bien supérieur à celui reçu par des pays comparables⁴²⁹.

Enfin, il y a la dévaluation la plus significative du FCFA qui eut lieu à Dakar en 1994⁴³⁰. Pour contextualiser, le franc CFA est une monnaie, rattachée au franc français, initialement créée en 1939, puis officiellement reconnue en 1945. La France ratifie les accords de Bretton Woods et fait sa première déclaration de parité au FMI. La CEMAD⁴³¹ (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) et l'UEMOA⁴³² (Union Économique et

⁴²⁶ *Marché tropicaux et méditerranéens*, N° 2863, 22 Septembre 2000, p.1848.

⁴²⁷ DURUFLÉ G., *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Doux ans d'ajustement structurel au Sénégal.*, Paris, Karthala, Col. Les Afriques, 2000, p.97.

⁴²⁸ *Idem*, p.99.

⁴²⁹ *Ibid.*

⁴³⁰ Il y a eu avant une double dévaluation du FCFA en 1958 et en 1969. Leurs objectifs respectifs étaient ajuster la parité monnaie pour montrer les réalités économiques et stimuler la compétitivité de l'économie des pays concernés.

⁴³¹ Les pays de la CEMAC : Cameroun, Tchad, République centrafricaine, République du Congo, Guinée équatoriale et Gabon.

⁴³² Les pays qui forment l'UEMOA : Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Guinée Bissau, Mali et Niger.

Monétaire Ouest Africain) qui utilisent ces monnaies⁴³³ forment désormais la zone franc. Rappelons-le, le FCFA est créé dans un contexte colonial, avec l'obligation de déposer 50% de change au trésor africain, dans un compte rémunéré. Il est donc passé de Franc des Colonies Françaises d'Afrique à Franc de la Communauté Financière Africaine après la décolonisation. L'appartenance de ces pays à cette zone apparaît sous une « forme de coopération sans équivalent entre la France et quatorze pays africains. [...] La France garantit la convertibilité des deux francs CFA à un taux de change fixe par rapport au franc français »⁴³⁴. Dans les années 1970, ces pays, « bénéficièrent d'un taux de croissance supérieur à celui de leurs voisins du sud du Sahara »⁴³⁵.

Cependant, pendant les années 1980, la monnaie perd sa performance à cause de la combinaison de plusieurs facteurs. On a la phase turbulente de l'économie, l'échec de l'ajustement structurel, l'augmentation de la dette et encore de creusement des déficits. Au-delà de cela, « cette perte de performance aurait été causée par la détérioration des termes de l'échange de ces pays au début des années quatre-vingt et à l'appréciation du FF vis-à-vis du dollar américain après 1985 »⁴³⁶.

Pour remédier à cette situation, les institutions africaines se tournent vers celles de Bretton Woods, « qui ont, depuis un certain moment, fait de la dévaluation une condition préalable à toute aide financière »⁴³⁷. Elles avaient suspendu leur aide envers les pays de la zone franc, sauf pour le Bénin et le Burkina Faso qui ont respecté leurs accords avec le FMI. Quant à la France, elle affirme que son soutien financier avec celui du FMI sera accompagné par des programmes économiques et financiers plausibles. Ainsi, « sous la direction de la France et avec assistance de ces institutions, les pays africains se réunissent le 11 Janvier 1994 à Dakar pour le changement de la parité entre le franc français et le franc CFA »⁴³⁸. Une dévaluation de 50% s'est imposée, ainsi « un franc CFA vaut désormais 0.01 FF au lieu de 1F CFA = 0,02 FF ».

Les effets directs de cette dévaluation montrent une baisse de l'importation, une croissance productive de l'exportation et la priorisation de l'économie de marché interne. En

⁴³³ Parce qu'il y a deux FCFA, celui de l'Afrique de l'ouest et l'autre de l'Afrique centrale.

⁴³⁴ MICHAILOF S. (dir), *op cit*, p.412.

⁴³⁵ TANDIAN D., « Les suites de la dévaluation du franc CFA de janvier 1994 », *in, L'économie du développement*, Volume 74, N° 3, septembre 1998, p.562.

⁴³⁶ TANDIAN D., *op cit*, p.562.

⁴³⁷ OUGUEHI K.-P., « Évolution des relations économiques franco-Africaines et du franc CFA de l'ère précoloniale à aujourd'hui : Bilan et perspectives », *in, Revue Internationale du Chercheur*, vol 4, n° 1, 2023, p.544.

⁴³⁸ *Idem*.

Côte d’Ivoire, la dévaluation et la hausse des cours de ses matières exportées « ont entraîné une embellie temporaire de la situation économique ivoirienne »⁴³⁹. En fait, les finances publiques retrouvent un solde positif. Désormais, « le gouvernement peut de nouveau utiliser une partie de ses revenus pour payer ses fonctionnaires, assurer le fonctionnement de l’administration, et dégager un excédent afin d’enrayer la chute de l’investissement public »⁴⁴⁰. Cependant, à court puis à moyen terme, la dévaluation semble « engendrer des difficultés économiques et sociales pour la population, à cause de la hausse des prix qu’elle provoque »⁴⁴¹. Cette embellie prend fin aussi à cause la crise politique que le pays connaît en 1999 avec le coup d’état de Robert Gueï.

Également au Sénégal, les premiers impacts de la dévaluation paraissent positifs et l’impact de la dévaluation a été atténué. En effet, elle a permis la compétitivité et l’amélioration des exportations, sans oublier le développement de la production des produits locaux. Néanmoins, « les résultats positifs se reflètent le plus clairement dans l’industrie manufacturière et les services »⁴⁴². D’autres secteurs comme l’électricité dont le prix croissait avant la dévaluation continuent d’augmenter.

Cependant, l’augmentation des prix impliquent une inflation qui entraîne une baisse considérable du pouvoir d’achat, la corruption, l’instabilité politique et le dysfonctionnement du système économique. Il faut rajouter à cela les petites entreprises travaillant dans le marché intérieur qui jugent que les impacts sont négatifs, voire très négatifs pour eux, au vu de leur croissance modérée⁴⁴³.

La cause semble être l’inflation qui n’a pas épargné les tensions sociales et des protestations de la part du peuple touché directement par ce fait. Tout ceci n’empêche pas le gouvernement de nouer avec le FMI des liens pour mettre en place des réformes de développement qui soutiennent sa croissance économique. Au bout du compte, « les effets de l’évaluation sur le développement du Sénégal ont été modérés, car les réformes économiques les plus larges n’ont pas suffisamment favorisé la réduction de la pauvreté et de l’inégalité »⁴⁴⁴.

⁴³⁹ EHRHART H., « Une croissance ivoirienne dynamique : chiffres et défis », in, *Afrique contemporaine*, vol. 263-264, no. 3-4, 2017, p.218.

⁴⁴⁰ SETTIE L.-E., « La dévaluation du franc CFA et ses effets en Côte d’Ivoire », in, *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell’Istituto italiano per l’Africa e l’Oriente*, Istituto Italiano per l’Africa e l’Oriente (IsIAO), vol 62, n° 3, Septembre 2007, p.463.

⁴⁴¹ *Idem*, p.465.

⁴⁴² CREEVEY L., VENGROFF R., & GAYE I., *op cit*, p.676. Traduit de l’anglais. VO : « *The positive results are most clearly reflected in manufacturing and services* ».

⁴⁴³ *Idem*, p.679.

⁴⁴⁴ MBAYE F., *op cit*, p.86.

L'évolution économique de ces pays, bien que similaire par moments, est unique à chacun d'entre eux et met en lumière deux exemples de la nature économique de l'Afrique de l'Ouest. Ils représentent, selon notre analyse, un grand enjeu pour la France et les institutions internationales, de par leurs aspects géostratégiques. Ils ont connu une croissance soutenue après les indépendances puis sont plongés dans des périodes de crises. Ils s'en remettent grâce notamment à l'APD, les institutions internationales et l'interventionnisme français. De ce fait, jusqu'aux années 2000, face aux défis, le Sénégal essaye de maintenir sa stabilité économique et la Côte d'Ivoire montre une remarquable résilience.

CONCLUSION

L'analyse de notre sujet étant ainsi achevée, nous pensons avoir apporté modestement des éléments de réponse à même de résoudre notre problématique. En effet, cette analyse nous a permis de constater l'importance de l'interventionnisme français au Sénégal et en Côte d'Ivoire entre 1946 et 2000 et de comprendre les enjeux stratégiques, économiques et géopolitiques de cette mainmise qui s'inscrit dans la durée. Ce phénomène illustre la complexité des relations qu'entretiennent ces nations ainsi que leurs contradictions. Force est donc de retenir que, durant la colonisation, la France, avec sa politique qui se présente sous la forme d'un système d'assimilation⁴⁴⁵, a bien compris l'enjeu géostratégique du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Leurs positions de carrefour offrent à la France une chance de mener à bien la croissance de son économie. L'évolution de cette relation entre la France et ces deux pays se structure en trois séquences. Tout d'abord, entre 1946 et 1960, la France avait ses projets de mise en valeur coloniale, dans un contexte d'après Seconde Guerre mondiale et de Guerre froide. Elle entamait ainsi, en s'appuyant sur le FIDES et d'autres plans de redressement à travers l'exploitation, sa Renaissance économique et hégémonique sur l'échiquier mondial.

Après les indépendances, suite à l'échec de l'Union française et de la Communauté, la nature de leur relation change en devenant une coopération. Cette dernière s'illustre avec l'assistance et l'aide technique, militaire et financière. La présence française continue dans ces périodes a bien joué son rôle avec la naissance de la Françafrique qui, avec l'aide de certains dirigeants africains, devient la clef du soft power français. Ce statut de la France dans ses désormais anciennes colonies ne cache rien de son idéologie néocolonialiste, notamment avec la zone franc qui remet en cause la souveraineté des États francophones. Le but de sa présence alors couvre ses intérêts de « maintenir son « rang » sur la scène mondiale »⁴⁴⁶. L'aide française et les institutions internationales ont ainsi joué un rôle important, dans les années 1980, lorsque les deux pays étaient en pleine crise. Mais, parce qu'étant appliquées souvent sans tenir compte des réalités africaines, les politiques d'ajustement structurel avaient échoué, ce qui a rendu plus aiguës les phases de crises ivoiriennes et sénégalaises. Enfin, les parcours économiques du Sénégal et de la Côte d'Ivoire présentent de notables similitudes et divergences. Ils ont connu des réformes économiques pour favoriser le développement jusqu'aux années 2000, date d'alternance dans ces deux pays et d'espoir d'un nouvel ordre économique et politique.

⁴⁴⁵ Contrairement au système d'association britannique, qui incluait les dirigeants autochtones, l'assimilation est la politique que la France a appliquée montrant ainsi ouvertement ses ambitions coloniales en étendant sa culture, ses valeurs ainsi que les institutions françaises dans le but de l'intégrer aux populations colonisées. Cependant avec la mouvance des décolonisations, ses limites ont été affichées.

⁴⁴⁶ ADDA J. & SMOUTS M.-C., *op cit*, p.331.

Cela nous permet de confirmer nos hypothèses énumérées dès l'entame de ce travail. En effet, les fondements des relations qui lient la France au Sénégal et à la Côte d'Ivoire ne se justifient pas seulement par le passé colonial. Outre ces relations historiques, il y a également un intérêt géopolitique et stratégique ainsi qu'une certaine dépendance inavouée qui sous-tendent l'implantation française dans ces pays. Ensuite, la France s'est basée sur les leviers internationaux, bilatéraux, constructivistes accompagnant les acteurs dans les politiques de développement. Puis, la pluralité des stratégies d'intervention est une réalité. Enfin, l'intervention de la France dans ces pays a réellement créé un impact sur les tissus socio-économiques, ces pays faisant toujours partie en 2000 des pays dits sous-développés⁴⁴⁷.

Cette situation justifie alors la différence de développement entre les deux pays, à savoir le Sénégal et la Côte d'Ivoire, résiderait dans la diversification de leurs économies, la position géographique et la démographie. En 2000, la Côte d'Ivoire a un PIB plus élevé que celui du Sénégal, grâce à une agriculture productive et lucrative⁴⁴⁸, une meilleure infrastructure, et une attractivité des investissements étrangers plus grande. Le Sénégal, au contraire, malgré le fait qu'il présente une meilleure stabilité politique avait une agriculture moins diversifiée, moins d'investissements étrangers et une dépendance arachidière, notamment avec le bassin arachidier et des dérivés de cette culture. Contrairement au Sénégal, la Côte d'Ivoire se trouve dans le Golfe de Guinée, la découverte et l'exploitation plus précoce du pétrole et une plus grande richesse en ressources minières font sa particularité. Cela n'empêche pas que Dakar et Abidjan font partie des portes d'entrée de l'Afrique pour les autres continents. Les deux pays sont dépendants des cours mondiaux des oléagineux, de l'exploitation et du climat. En soutenant les accords commerciaux, les investissements, et en renforçant ses liens économiques et politiques, la France joue ainsi un rôle crucial dans l'économie de ces deux pays et dans celles de toutes ses anciennes colonies.

Cette étude se distingue de par sa pluridisciplinarité et sa temporalité. En fait, elle réalise une analyse diachronique qui s'étend sur cinquante-quatre années. L'approche économique de ce travail, combinée à la méthode de la discipline historique et son attention sur les impacts sociaux font l'intérêt et l'originalité de ce travail. En mettant la lumière sur les trajectoires économiques du Sénégal et de la Côte d'Ivoire à côté de la France, l'étude permet de

⁴⁴⁷ Ce concept qu'est le sous-développement est développé dans la revue critique mais rappelons que le vocable, tel qu'il est utilisé aujourd'hui, a été popularisé par le président des USA de l'époque Harry TRUMAN, le 20 janvier 1949, dans son discours connu sous le nom de « Point Quatre ». Le discours a eu lieu à Washington sur les marches du Capitole des États-Unis.

⁴⁴⁸ Notamment le café et le cacao.

comprendre l'enjeu des politiques économiques de développement. L'analyse montre aussi comment ces interventions ont, au cours de l'histoire, façonné les dynamiques internes et influencé la perception des populations locales sur la France. Le sujet facilite également la compréhension des relations entre les pays du champ et les pays de l'OCDE.

Malgré les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés dans le cadre de ce travail, force est toutefois de souligner qu'il n'est pas sans limites. Il y a tout d'abord l'aspect incomplet du travail dû à des documents non accessibles, voire confidentiels, qui sont essentiels pour une meilleure compréhension des relations complexes entre la France et ses anciennes colonies. L'impact sur les populations ne peut être étudié que sur la base de données statistique. Hors depuis l'an 2000 à nos jours, il s'est passé plus de deux décennies et nous n'avons donc pas pu ou eu la chance d'interroger les couches de la population concernée par cette étude. Enfin, puisqu'il s'agit d'investissements, ils touchent plusieurs domaines. Toutefois, le choix est porté sur certains d'entre eux pour privilégier l'aspect qualitatif.

Alors que les tendances du XXI^e siècle appellent à une redéfinition des relations internationale, de l'ordre mondial et de la mondialisation, cette étude souligne des perspectives d'une marche vers une nouvelle dynamique de partenariat. Ce sujet ouvre également une brèche pour étudier la présence française dans ces deux pays. La crise ivoirienne qui resurgit en 2002 et la position de la France face à cette situation ainsi que la naissance de certains mouvements anti-français au Sénégal sous le régime de Wade mettent au goût du jour l'utilité de poursuivre ce travail dans une réflexion ultérieure. Cela requiert d'apprendre des erreurs passées, de repenser la géopolitique de l'aide, la nature des relations. D'où la nécessité d'un *New Deal* pour un avenir plus équitable, transparent, coopératif et collaboratif, dans un respect mutuel. Cela ouvrirait un nouveau chapitre dans le grand livre des relations franco-africaines.

L'indépendance peut se réaliser dans l'amitié. C'est cet exemple que nous voudrions que la France donne au monde.

Mr Mahamane HAÏDARA clôturant la Conférence de l'Union Soudanaise à Bamako. Le Vendredi 2/10/1959.
Journal Paris-Dakar.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

A. Sources

I. Sources écrites

- Sources d'archives

❖ ANS : SÉNÉGAL

ANS/20G.62 : Synthèses et rapports politiques, 1956.

ANS/2G1.102 : Rapport du 10 février 1954.

ANS/2G 46 (19) : Sénégal. Rapports politiques annuels 1945-1946.

ANS/ 2G 41/92 : Côte d'Ivoire. Travaux publics et transports. Port d'Abidjan.

ANS 2G 46 (28) : Colonie de la Côte d'Ivoire. Rapport politique. Année 1946.

ANS 2G 46 (37) : SENEGAL. Service de l'agriculture. Rapport annuel 1946.

ANS po I (4^e 111) : Programme Quadriennal d'Equipelement. 1953-1957.
Elevage/Animales/Pêches/Maritimes.

❖ ANC : CÔTE D'IVOIRE

ANC/ H33 : Accord de coopération entre la France et les Etats africains et Malgache d'expression française.

ANC/ H652 : Afrique noire de 1800 à nos jours.

ANC/ HBD 436 : Afrique noire et l'Europe face à face.

ANC/ H 1183 : Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire.

ANC/ 1QQ219 : Colonie de la Haute-Volta. Collecte d'objets d'art indigène et d'ouvrages d'industries locales destinés.

ANC/ 1QQ249 : Achat d'arachides par De Chanaud, 1935.

ANC/ 1QQ 239 : Fermeture des guichets de la Banque française de l'Afrique 1930-1931.

ANC/ 3.34/12 : Mémoire pour le D.E.S. du droit public. Présenté par Jean-Laurent PERALLAT, Université Abidjan, octobre 1972. Titre : Les structures françaises de coopération en Afrique noire et à Madagascar, 144 pages.

ANC/ Série Q_ Sous séries 1Q 25 U 12 : 1952 et 1Q (651) U 165

II. Webographie

ANSD, *Présentation du Sénégal*, consulté le 9/11/2023.

Présidence de la République de Côte-d'Ivoire, *Données sur la Côte-d'Ivoire*, consulté le 21 Aout 2022.

Publication Archives nationales d'Outre-mer, Aix en Provence, disponible en ligne, consulté le 20 Aout 2022.

CNRTL, disponible en ligne consulté le 12/01/2023.

Dictionnaire du droit privé, disponible en ligne, consulté le 12/01/2023.

Définition tirée du Petit Larousse illustré, Larousse, Paris, 2017, p.300.

Définition de Bilan du siècle de l'Université de Sherbrooke, 2023, consulté le 12/01/2023.

Mémoire on line, Le concept coopératif, consulté le 12/01/2023.

Dictionnaire, Larousse, disponible en ligne consulté 20/01/2023.

Dictionnaire juridique de Serge Braudo, Définition de Bilatéral, consulté le 19/01/2023.

Coopération concept, « Coopération bilatérale », consulté le 07/09/2022.

Glossaire, « Accords bilatérales », consulté le 07/09/2022.

Définition tirée du Petit Larousse illustré, Larousse, Paris, 2017, p.300.

Dictionnaire, Larousse, consulté le 4/2/2023.

CNRTL, en ligne, 2012, consulté le 7/2/2023.

AFD, en ligne, consulté le 7/2/2023.

Définition donnée par l'OCDE, consulté le 20/08/2022.

Agence française de développement, « Notre histoire », disponible en ligne, consulté le 10/02/2023.

Coopération concept, Politique de développement, consulté le 21/08/2022.

Finance de marché, Ajustement structurel, consulté le 21/8/2022.

I. Documents généraux

AMIN S., *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Les éditions de minuit, 1973, 365 p.

ASSIDON E., « L'ajustement structurel », in, *Les théories économiques du développement*, Elsa Assidon éd, Paris, La Découverte, « Repères », 2002, pp. 58-75.

BARÉ J.-F., « L'anthropologie et les politiques de développement » Quelques orientations, in, *Terrain*, 28, 1997, pp. 139-152.

BARJOT D., « Reconstruire la France après la Seconde Guerre mondiale : les débuts d'Électricité de France (1946-1953) », in, *Entreprises et histoire*, vol. 70, n°1, 2013, pp. 54-75.

BLANCHETON B., « 28. Nationalisations et privatisations en France », in, *Histoire des faits économiques. De la Révolution industrielle à nos jours*, sous la direction de Blancheton Bertrand, Dunod, 2020, pp. 92-95.

BOSSUAT G., « L'aide américaine à la France après la seconde guerre mondiale », in, *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, n°9, janvier-mars 1986, pp. 17-36.

Cambridge University Press, *West african states: failure and promise. A study in comparative politics*, Cambridge, John DUNN, 1978, 259 p.

CLING J.-P. & ROUBAUD F., « II. Des projets à l'ajustement structurel », in, *La Banque mondiale*. Paris, La Découverte, « Repères », 2008, p. 28-46.

DIOP C.-A., *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique*, Paris, Présence africaine, 2000, 124 p.

DIOUF M., « La crise de l'ajustement », in, *Politique africaine. Enfants, jeunes et politiques*, Paris, Karthala, 1992, pp. 62-85.

DREYFUS F.-G., « Chapitre VI - Les conséquences de la seconde guerre mondiale : la guerre froide et la division de l'Europe », in, *Histoire générale de l'Europe (3). L'Europe de 1789 à nos jours*, Georges Livet éd., Presses Universitaires de France, 1980, pp. 411-421.

DURUFLÉ G., *L'Ajustement Structurel en Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala, 2008, 222 p.

ELSA A., « L'ajustement structurel », in, *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, « Repères », 2002, pp. 58-75.

FEIERTAG O., « Le nerf de l'après-guerre : le financement de la reconstruction entre l'Etat et le marché (1944-1947) », in, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, Lendemain de libération. Lendemain de guerre, n°39-40, 1995, pp. 46-51.

FREUD C., « L'aide au développement », in, *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 51, Cahier 202/203, Les sciences sociales au miroir du développement (2011), 2011, pp. 649-657.

HUGON P., *L'économie de l'Afrique*, Paris, La découverte, Coll. Repères, no, 117 » 1993, 128 pages.

International Crisis Group, *Burkina Faso : avec ou sans Compaoré, le temps des incertitudes*, International Crisis Group, 2013.

JACQUET P., « Les enjeux de l'aide publique au développement », in, *Politique étrangère*, 2006/4 (Hiver), Paris, Institut français des relations internationales, pp. 941-954.

KUHNE W., « L'Afrique et la fin de la guerre froide : de la nécessité d'un « nouveau réalisme » », in, *Afrique : la déconnexion par défaut*, Études internationales, vol 22, n°2, pp. 287-306.

LANNES X. & ADLER-BRESSE M., "Les conséquences démographiques: de la seconde guerre mondiale en Europe", in, *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 5e Année, N°19, Les relations anglo-allemandes (1938-1939), (Juillet 1955), pp. 1-16.

MAINGUY C., *L'Afrique peut-elle être compétitive ?*, Paris, Karthala, 1998, 215 p.

Marché tropicaux et méditerranéens, N° 2324, 25 Mai 1990.

Marché tropicaux et méditerranéens, N°2863, 22 Septembre 2000.

Marchés tropicaux et méditerranéens, N° 2414, 14 février 1992.

OIT & COOP., *Les coopératives et les Objectifs du développement durable. Une contribution au débat sur le développement pour l'après-2015*, Note de Synthèse, 24 pages.

PALIER B., « 2. La Sécurité sociale de 1945 : l'empreinte originelle », in, *Gouverner la sécurité sociale. Les réformes du système français de protection sociale depuis 1945*, sous la direction de Palier Bruno, Presses Universitaires de France, 2005, pp. 63-106.

SAUVY J., *Initiation à l'économie des pays en voie de développement*, Paris, I.I.A.P., 1968, 280 p.

SEBBANE M., *L'interventionnisme étatique et le clivage politique en termes de dépenses publiques au Québec*, Mémoire de master, Université du Québec à Montréal, Avril 2017, 121p.

SINDZINGRE A., « La dépendance vis-à-vis de l'aide en Afrique subsaharienne: éléments d'économie politique », in, *La dépendance (Afrique subsaharienne)*, Centre national de la recherche scientifique, Paris. 2000, pp 51-69.

SOMBO N., « Caractéristiques du pays et méthodologie de l'enquête », in, *Enquête démographique et de santé. Côte d'Ivoire 1994, 1995*, 14p.

TANDIAN D., « Les suites de la dévaluation du franc CFA de janvier 1994 », in, *L'économie du développement*, Volume 74, N° 3, septembre 1998, pp. 561-581.

VANDER BORGHT C., « Coopération : (cooperation – cooperación) », *Dictionnaire de sociologie clinique*, Érès, 2019. p.160-161.

VIDROVITCH C.-C., « La mise en dépendance de l'Afrique noire », Essai de périodisation, 1800-1970, in, *Cahiers d'études africaines*, vol. 16, n°61-62, Histoire africaine : constatations, contestations, 1976, pp. 7-58.

WAGUÉ C., *Mise en dépendance de l'Afrique : marginalisation et pauvreté*, Rapport de DEA, UCAD, 20p.

HUE G.-B., « Le secteur informel doit vivre », rubrique Economie, in, *Fraternité matin*, 13 juillet 1993, p. 7.

II. Relations France-Afrique

- Ouvrages :

ADDA J. & SMOUTS M.-C., *La France face au Sud. Le miroir brisé*, Paris, Karthala, 1989, 363 p.

BAT J.-P., *Le système Foccart : la politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Folio, 2012, 848 p.

BORREL T., BOUKARI-YABARA A., & alii, *L'empire qui ne veut pas mourir- Une histoire de la Françafrique*, Paris, Seuil, 2021, 101 p.

BOURGI R., « Françafrique. Les dessous d'un grand déballage », in, *Jeune Afrique*, Rubrique Grand angle, N° 2645, 18-24 septembre 2011, p. 24.

BOURGI R., *Ils savent que je sais tout : Ma vie en Françafrique*, Paris, MAX MILO, 2024, 512p.

GLASER A., *AfricaFrance. Quand les dirigeants africains deviennent maîtres du jeu*, Fayrad, Paris, 2014, 352 p.

MICHAÏLOF S. (dir), *La France et l'Afrique. Vade-mecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala, 1993, 510 p.

NJEHI A., *L'interventionnisme économique public. Étude de droit comparé franco-tunisien*, Thèse de doctorat, Lyon 2; TUNIS EL-MANAR, 2018, 490p.

PESNOT P., & X M., *Les dessous de la Françafrique. Les dossiers secrets de Monsieur X*, Nouveau monde éditions, Paris, Novembre 2008, 400p.

ROCHE C., *50 ans d'indépendance dans les anciennes possessions françaises d'Afrique noire*, Harmattan, Collection Racines du présent, Paris, 2011, 275 p.

VERSCHAVE F.-X., *De la Françafrique à la Mafrafrique*, Bruxelles, Tribord, 2004, 72 p.

VERSCHAVE F.-X., *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Stock, Paris 1998, 379 p.

VERSCHAVE F.-X., *Noir Chirac- Secret et impunité*, Paris, Les Arènes, 2002, 307 p.

VERSCHAVE F.-X., *Noir silence. Qui arrêtera la françafrique ?*, Les Arènes, Paris 2000, 598p.

- Articles

BORLOO J.-L., « Les relations entre la France et l'Afrique. Sortir de la confusion d'une histoire pesante pour entrer dans le cercle vertueux d'une reconstruction », *in, Géoéconomie*, 2013/3 (n° 66), pp. 7-20.

DE MONTFERRANT B., « L'évolution des relations franco-africaines », *in, Politique étrangère*, n°3 - 1988 - 53^eannée, pp. 681- 691.

DJIMI Y.-J., « L'Afrique a-t-elle encore une importance stratégique pour la France au XXI^e siècle ? », *in, Géoéconomie*, vol. 82, no. 5, 2016, pp. 99-107.

DRAMÉ P. & SAUL S., « Le projet d'Eurafrrique en France (1946-1960) : quête de puissance ou atavisme colonial ? », *in, Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 216, no. 4, 2004, pp. 95-114.

EVARD C., « Retour sur la construction des relations militaires franco-africaines », *in, Relations internationales*, vol. 165, no. 1, 2016, pp. 23-42.

GLASER A. & STÉTA A., « De la Françafrique à l'Africafrance », *in, Revue des Deux Mondes*, Entretien, Revue des Deux Mondes, Septembre 2014, pp. 91-99.

GOUNIN Y., « Jean-Pierre Bat. *Le Syndrome Foccart. La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours* », *in, Afrique contemporaine*, vol. 247, no. 3, 2013, pp. 151-153.

GOUTTEBRUNE F., « La France et l'Afrique : le crépuscule d'une ambition stratégique ? », *in, Politique étrangère*, Vol. 67, No. 4, Institut Français des Relations Internationale (IFRI), Hiver 2002-2003, pp. 1033-1047.

HUGON P., « La politique économique de la France en Afrique. La fin des rentes coloniales ? », *in, Politique africaine*, 2007/I, vol 105, Paris, Karthala, 2007, p. 54-69.

JACQUEMOT P., « Cinquante ans de coopération française avec l'Afrique subsaharienne. Une mise en perspective », *in, Afrique contemporaine*, vol. 238, no. 2, 2011, pp. 43-57.

MARTIN G., « Continuity and Change in Franco-African Relations », *in, The Journal of Modern African Studies*, Vol. 33, No. 1, Cambridge University Press, Mar. 1995, pp. 1-20.

MARTIN G., « Zone franc, sous-développement et dépendance en Afrique noire francophone », in, *Africa Development / Afrique et Développement*, Codesria, 1987, Vol. 12, No.1, 1987, pp. 55-100.

MARY S., « Renseignement, propagande et réseaux gaullistes outre-mer. Jacques Foccart et les Antilles-Guyane sous la IV^e République », in, *Histoire, économie & société*, vol. 34, no. 4, 2015, pp. 110-122.

MEIMON J., « L'invention de l'aide française au développement. Discours, instruments et pratiques d'une dynamique hégémonique », Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, N° 21, 2007, 44 p.

OUGUEHI K.-P., « Évolution des relations économiques franco-Africaines et du franc CFA de l'ère précoloniale à aujourd'hui : Bilan et perspectives », in, *Revue Internationale du Chercheur*, vol 4, n° 1, 2023, pp. 527-554.

PACQUEMENT F., « Le système d'aide au développement de la France et du Royaume-Uni : points de repère sur cinquante ans d'évolutions depuis la décolonisation », in *Dossier / Afrique : 50 ans d'indépendance — Bilan / Tendances majeures des politiques de développement*, Revue | Évolutions des politiques de développement, pp. 55-80.

PONDI J.-E., « La coopération franco-africaine vue d'Afrique », in, *Revue internationale et stratégique*, IRIS, vol. 45, no. 1, 2002, pp. 127-136.

BOURCY L., « Françafrique entre passé et... passé », stagiaire Gresea, rubrique Vu de paris, 09, in, *GRESEA Echos (Revue trimestrielle)*, N°72 ? Oct/Nov/Dec 2012, pp. 9-11.

III. Afrique occidentale française

- Ouvrages :

BECKER C., MBAYE S., & THIOUB I. (dir), *AOF : réalités et héritages Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895 – 1960*, Tome 1, Dakar, Direction des archives, 1997, 1285p.

BRASSEUR G., *Initiations africaines. XIII. L'A.O.F.*, Dakar, IFAN, 1957, 69 p.

CLAUZEL J. (dir), *La France d'Outre-mer (1930-1980). Témoignages d'administrateurs et de magistrats*, Paris, Karthala, 2003, 880 p.

DE BENOIST J.-R., *L'Afrique occidentale française de la conférence de Brazzaville (1944) à l'Indépendance (1960)*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines (NEAS), 1982, 618 p.

DEHERME G., *L'Afrique occidentale française – Action politique, action économique, action sociale*, Paris, Librairie BLOUD et G1, 1908, 534 pages.

DRAMÉ P.-P., *L'impérialisme colonial français en Afrique. Enjeux et impacts de la défense de l'AOF 1918-1940*, L'Harmattan, Paris, 2007, 480 p.

GIRAULT A., *Les colonies françaises avant et après 1815, notions historiques, administratives, juridiques, économiques et financières*, 6^e édition, Paris, Sirey, 1943, 202 p.

TOURTE R., *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone. Volume VI de l'empire colonial à l'Afrique indépendante 1945 – 1960. La recherche prépare le développement*, Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2005, 1049 p.

- **Articles**

ARISTIDE A., « Les problèmes de l'énergie Outre-mer », *in, Revue d'économie politique*, Vol. 62, No. 5, L'économie de l'Union française d'Outre-mer, Editions Dalloz, 1952, pp. 827-844.

AGÉRON C.-R., La survivance d'un mythe : la puissance par l'empire colonial (1944-1947), *in Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 72, n°269, 4e trimestre, 1985, pp. 387-403.

BARTHÉLEMY J.-C., « L'économie de l'Afrique occidentale française et du Togo : 1946-1960 », *in, Revue française d'histoire d'outre-mer*, Outre-mers, Revue d'histoire, Année 1980/248-249, pp. 301-337.

CHAVEAU J.-P., « Mise en valeur coloniale et développement : perspective historique sur deux exemples ouest-africains », *in, Paysans, experts et chercheurs en AFRIQUE NOIRE. Sciences sociales et développement rural*, dir BOIRAL P., LANTERI J.-F., DE SARDAN J.-P., Paris, Karthala, 1985, pp. 143-166.

CLEMENT A., « “Du bon et du mauvais usage des colonies” : politique coloniale et pensée économique française au XVIIIe siècle », *in, Cahiers d'économie Politique*, vol. 56, no. 1, 2009, pp. 101-127.

Le HUNSEC M., « De l'AOF à la CEDEAO. La France et la sécurité du golfe de Guinée, un essai d'approche globale », *in, Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, pp. 91-107.

LE MASSON A., « La CCFOM, le FIDES et la direction du Budget 1946-1958 », *in « La direction du Budget face aux grandes mutations des années cinquante, acteur... ou témoin ? »*, Nathalie Carré de Malberg (dir), Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 1998, pp. 537-547.

LEDUC G., « L'utilisation des ressources locales dans le financement du développement économique de l'Outre-mer (avec application aux territoires d'Outre-mer de l'Union Française) », *in, Civilisations*, Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles, Vol. 3, No. 3, 1993, pp. 331-342.

MOLARD J.-R., « À propos des plans d'équipement en Afrique noire », *in, Présence Africaine*, no. 15, Hommage posthume, 1953, pp. 307-334.

RIGOTARD J., « De l'union française à la communauté », *in, Revue d'économie politique*, Vol. 69, No. 4/5, La France économique en 1958, Éditions Dalloz, 1959, pp. 477-540.

SANNER P., « Budgets et fiscalité des territoires d'outre-mer », *in, Revue d'économie politique*, Vol. 62, No. 5, L'économie de l'Union française d'Outre-mer (1952), 1952, pp.907-926.

TURPIN F., « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches », in, *Histoire Politique*, vol. 8, no. 2, 2009, 12 p.

VARASCHIN D., « EDF et l'Outre-mer, de 1946 au début des années 1960 », in, *Outre-mers*, tome 89, n°334-335, L'électrification outre-mer de la fin du XIXe siècle aux premières décolonisations, 2002, pp. 387-408.

- **Mémoires, thèses et rapports :**

Haut-commissariat en A.O.F., *Le développement économique et sociale de l'Afrique Occidentale française*, La documentation française, 14 Rue Lord Byron, Paris, 1958, 16 p.

KEREVER A.-J., « Le régime monétaire des territoires africains de l'Union Française », in, *La Revue administrative*, 8e Année, No. 45, Presses Universitaires de France, MAI-JUIN 1955, pp. 273-275.

IV. Histoire, données et économie du Sénégal

- **Ouvrages :**

BOONE C., *Merchant Capital and the Roots of State Power in Senegal. Cambriges Studies in Comparative Politics*, illustrated, reprint, Cambridge University Press, 2006, 320 p.

CAMBOULIVES M., *L'organisation coopérative au Sénégal*, Paris, Éditions A. Pedone, 1967, 402 p.

DURUFLÉ G., *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Doux ans d'ajustement structurel au Sénégal.*, Paris, Karthala, Col. Les Afriques, 2000, 222 p.

FALL B. (dir), *Situation économique et sociale du Sénégal*, Dakar, ANSD, 2006, 141 pages.

KASSÉ M., *L'économie du Sénégal. Les 5 défis d'un demi-siècle de croissance atone*, Paris, Harmattan, 2015, 271 p.

KASSÉ M., *Sénégal: Crise économique et ajustement structurel*, Barbès, Editions Nouvelles du Sud, 1990, 488 pages.

TIQUET R., *De la civilisation par le travail à la loi du travail : acteurs, économie de contrôle et ordre social au Sénégal (Années 1920 – Années 1960)*, Histoire, Humblot University zu Berlin, Français, 2016, 536 p.

TOURÉ A., *Fiscalité indigène et dépenses sociales dans le budget colonial du Sénégal. 1905-1946.*, Paris, Harmattan, 2015, 262 p.

- **Articles :**

CHARREAU C.-I. & FAUCK R., « Les sols du Sénégal », in, *Études sénégalaises*, Fascicule 3, deuxième partie, n°29248, Sénégal, Saint-Louis, ORSTOM, 1965, pp.115-154.

CHAFER T., « France and Senegal », in, *SAIS Review (1989-2003)*, Vol. 23, No. 2, The Johns Hopkins University Press, Summer–Fall 2003, pp. 155-167.

CHAFER T., « Partir pour mieux rester : le cas du Sénégal », in *Pouvoirs anciens, pouvoirs modernes, dans l'Afrique d'aujourd'hui*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 19-37.

CREEVEY L., VENGROFF R., & GAYE I., « Devaluation of the CFA Franc in Senegal: The Reaction of Small Businesses », in, *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 33, No. 4, Cambridge University Press, Dec. 1995, pp. 669-683.

DAHOU T. & FOUCHER V., « Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions », in, *Politique africaine*, Paris, Karthala, 2004, 18 p.

DIENG A.-A., « Le Sénégal au-delà de l'ajustement structurel: pour une stratégie de développement fondée sur des forces populaires », in, *Africa Development / Afrique et Développement*, Vol. 21, No. 2/3, *The African and Middle East Crisis: An Alternative Une alternative à la crise de l'Afrique et du Moyen Orient*, 1996, pp. 43-65.

DRAMÉ P.-P., « La base stratégique de Dakar, de l'aménagement au maintien (1942-1962) », in, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°4, vol 264, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, p. 111-134.

DUMONT G.-F. & KANTE S., « Le Sénégal : une géopolitique exceptionnelle en Afrique », in, *Géostratégiques*, Sénégal, 2009, 25, pp.107-133.

GASTELLU J.-M., « Politique coloniale et organisation économique des pays serer, Sénégal, 1910-1950 », in, *AOF : réalités et héritages Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Tome 2, sous la direction de Charles Becker, Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub, Dakar, Direction des Archives du Sénégal, pp. 564-576.

GAUTRON J.-C., « L'évolution des rapports franco-sénégalais », in, *Annuaire français de droit international*, volume 10, 1964, pp. 837-850.

GAYE A., « Présentation du Sénégal et cadre de l'enquête », in, *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (EDS-III)*, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan Direction de la Prévision et de la Statistique Division des Statistiques Démographiques, Dakar, 1997, pp.1-8.

LERICOLLAIS A., « Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal », in, *Cahiers, ORSTOM*, sér, Sci. Hum, vol, XII, no 2, Dakar, 1975, pp. 123-135.

PESSIS C., « Les sols sénégalais malades de l'arachide, 1944-1952 », in, *Monde(s). Histoire, Espaces, Relations*, 2013, pp.127-144.

SÈNE D., « Du rôle et de la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal », in, *Sciences & Actions Sociales*, Suisse, Association des Chercheurs des Organismes de la Formation et de l'Intervention Sociales, 2016/3 (N° 5), 2016, pp. 124-138.

- **Mémoires, thèses et rapports :**

Centre de suivi écologique, *Annuaire sur l'Environnement et les Ressources Naturelles du Sénégal*, deuxième édition, Sénégal, 2009, 320 p.

DIAGNE A., *Revue des politiques publiques menées au Sénégal sur la période 1960-2016*, ENSAE, Sénégal, 2017, 13 p.

MBAYE F., *Les politiques de développement au Sénégal : du FIDES à la dévaluation du franc CFA (1946-1994)*, Mémoire de master II, U.A.S.Z., UFR Lettres Arts et Sciences Humaines, Département d'Histoire, 98 p.

PASQUIER R., *Le Sénégal au milieu du XIXe siècle. La crise économique et sociale*, Thèse de doctorat, Tome 1, Université Paris Sorbonne (Paris IV), 1987, 491 p.

TANDJIGORA A.-K., *L'évolution économique et sociale comparée de deux régions sénégalaises dans le processus de colonisation, décolonisation et développement : le Boundou et le Gadiaga, 1885-1980*, Thèse de doctorat, Université Montesquieu, 2012, 698 p.

VERRIÈRE L., *La population du Sénégal (Aspects quantitatifs)*, Thèse pour le Doctorat en Sciences Economiques, Université de Dakar, Faculté de droit et des sciences économiques, 12 Juillet 1965, 173 p.

V. Histoire, données et économie ivoiriennes

- Ouvrages :

AVENARD J.-M., & alii, *Le milieu naturel de la côte d'ivoire*, Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer (ORSTOM), Paris, 1971, 391 p.

GADE C. S., KAMAN K. & ZOUZOU A.-K., *Étude et mission exploratoire sur les causes et dynamiques des conflits dans la Région de la chaîne des Monts Nimba entre la Guinée forestière, l'Ouest ivoirien et le Nord du Liberia*, CERAP & ACORD, Cocody, 2017, 82p.

- Articles

AUBERTIN C., « Histoire et création d'une région « sous développée ». Le Nord ivoirien », Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, Mai 1980, 99 pages.

BAMBA N., CONTAMIN B., DIOMANDE K. & KOULIBAL.Y. M., « Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire », in, *Crises, ajustements en Côte-d'Ivoire. Les dimensions sociales et culturelles*, GIDIS-CI, ORSTOM, Bassam, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1992, pp. 10-23.

BANEGAS R. & LOSCH B., « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion », in, *Politique africaine*, vol. 87, no. 3, 2002, pp. 139-161.

BARRÉ L., « Compter pour planifier : dénombrement de la population et « capitalisme d'État » en Côte d'Ivoire (1954-1967) », in, *Politique africaine*, vol. 145, no. 1, 2017, pp. 109-128.

BONNECASE V., « L'État, les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire sous la colonisation : la construction d'une autochtonie à échelle variable », in, *Enjeux identitaires en mutation*, Tolan J., El Annabi H., Lebdaï B. et alii (dir.), Paris, Peter Lang, 2014, p. 61-96.

BOUTILLIER L., « Croissance démographique et croissance économique en Côte-d'Ivoire », *in, Cahiers O.R.S.T.O.M.. sér. Sci. hum., vol. VIII, no 1 – 1971, pp 73-79.*

BROU A.-K., « L'exploitation coloniale dans la mise en place du réseau routier et ferroviaire de la colonie de Côte d'Ivoire de 1893 à 1960 », Doctorant à l'Université FHB de Cocody, UFR des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), Département d'Histoire, Abidjan-Côte d'Ivoire, 14 p.

BROU K. & CHARBIT Y., « La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire », *in, Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10, n°3, CERPAA CERPOD ORSTOM – Migrations africaines, 1994, pp. 33-59.

CAMPBELL B., « Ivory Coast », *in, West african states: failure and promise. A study in comparative politics*, by, Cambridge University Press, Edited by John DUNN, Cambridge, pp. 66-116.

CHAUVEAU J.-P. & DOZON J.-P., « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », Centre ORSTOM de Petit Bassam, sdr. Sci. Hum., vol. XXI, n°1, 1986, pp. 63-80.

ECHIMANE M.-V. & NIAMKEY A.-M., « Ajustement structurel et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire », *in, Africa Development / Afrique et Développement*, Codesria, 1988, Vol. 13, No. 4, 1988, pp. 45-73.

EHRHART H., « Une croissance ivoirienne dynamique : chiffres et défis », *in, Afrique contemporaine*, vol. 263-264, no. 3-4, 2017, pp. 218-220.

FAURE Y.-A., « Sur la démocratisation et Côte-d'Ivoire : passé et présent », ORSTOM, Fonds documentaire, 1990-1991, pp. 115-160.

FAURE Y.-A., « Le quatrième plan d'ajustement structurel de la Côte d'Ivoire : de la technique économique à l'économie politique », *in, Revue canadienne d'études du développement*, Vol. XIII, N° 3, 1992, pp. 411-431.

KOFFI B.-L., « L'industrie en Côte d'Ivoire coloniale, une trajectoire ascendante après la deuxième guerre mondiale », *in, Revue trimestrielle des sciences sociales du PASRES*, 4^{ème} année, N° 10, RSS-PASRES, Abidjan, Janvier-Mars 2016, pp. 44-50.

KONAN A.-B., « L'exploitation coloniale dans la mise en place du réseau routier et ferroviaire de la colonie de Côte d'Ivoire de 1893 à 1960 », Doctorant, Article, Université FHB, UFR SHS, Département d'Histoire, Côte d'Ivoire, Cocody, 2015, 14 p.

MARSHALL R., « La France en Côte d'Ivoire : l'interventionnisme à l'épreuve des faits », *in, Politique africaine*, vol. 98, no. 2, 2005, pp. 21-41.

MEILLASSOUX C., « L'économie coloniale et le travail forcé », *in, Anthropologie économique des Gouro de Côte-D'Ivoire ; De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Chapitre XIII, Paris, Mouton, 1987, pp. 291-317.

PLANHOL X., « Le cacao en Côte d'Ivoire : étude de géographie régionale », in, *L'information géographique*, volume 11, n°2, 1947, pp. 50-57.

SETTIE L.-E., « La dévaluation du franc CFA et ses effets en Côte d'Ivoire », in, *Africa: Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente (IsIAO), vol 62, n° 3, Septembre 2007, pp. 457-465.

TRICART J., « Le café en Côte d'Ivoire », in, *Cahiers d'outre-mer*, N° 39 - 10e année, Juillet-septembre 1957, pp. 209-233.

FABRE R., & TIREFORT A., *La Côte d'Ivoire : regard croisés sur les relations entre la France et l'Afrique*, Ouest Editions, Université de Nantes, 2000, 216 p.

- **Mémoires, thèses et rapports :**

B.A.D., *Rapport d'achèvement du programme d'ajustement du programme d'ajustement macro-économique et structurel*, Côte-d'Ivoire, PAMES, 1994-1996, 44 pages.

COGNEAU D. & MESPLE-SOMPS S., Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et crise politique, Dossier, Afrique contemporaine, Eté 2003, 18 pages.

COGNEAU D. & MESPLE-SOMPS S., L'économie ivoirienne, la fin du mirage ?, Document de Travail, Unité de Recherche CIPRE, Décembre 2002, 98 pages.

GACHA P., *L'entreprise coloniale en Côte d'Ivoire : des pionniers rochelais à l'indépendance, 1861-1960*, Thèse de doctorat, Ecole doctorale : Euclide, Discipline : Histoire et civilisation des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art et de la musique, LA ROCHELLE Université, Mars 2022, 511 p.

JARRET M.-F. & MAHIEU F.-R., « Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d'Ivoire », in, *Tiers-Monde*, tome 32, n°125, 1991, pp. 39-62.

KAMATE L., « La vie politique dans un centre urbain colonial de Côte d'Ivoire : la subdivision de Mankono (1946-1960) », in, *La recherche historique au service du développement de l'Afrique. Mémoire, vie sociopolitique, économie et arts.*, (dir.) VIDO A., KAMATE L., KOUAKOU L. A. & SERI J.-J., France, Edilivre, 2019, pp. 245-275.

Plan national d'action pour l'environnement (PNAE-CI), *Livre blanc de l'environnement de Côte-d'Ivoire*, Tome 1, Côte-d'Ivoire, 1994, 179 p.

Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères charge de la coopération, *Dossier d'information économique. Côte d'Ivoire 1972-1973*, Secteur Information Economique et Conjoncture 20, rue Monsieur, Paris-VII^e, Février 1974, pp. 31-36.

UNDP., *Rapport national sur le développement humain en Côte d'Ivoire 2004. Cohésion sociale et reconstruction nationale*, Côte d'Ivoire, 2004, 170 p.

Secrétariat d'État aux affaires étrangères charge de la coopération, *Côte d'Ivoire 1972-1973. Dossier d'information économique*, février 1974, pp. 31-36.

ANNEXES

Sources orales

Liste des personnes interviewées

PRENOMS	NOM	PROFESSION	DATE
Moustapha	KASSÉ	ÉCONOMISTE	02/05/2024
Abdou Karim	TANDJIGORA	HISTORIEN	10/05/2024
Ibrahima	NGOM	ÉCONOMISTE	06/05/2024
Chikouna	CISSÉ	HISTORIEN	Durant le voyage en Côte d'Ivoire
Patrick	SERY	Doctorant en histoire	Durant le voyage en Côte d'Ivoire

QUESTIONNAIRE

1. Qu'est-ce qu'une politique de développement ?
2. Quel sont les objectifs de ces politiques ?
3. Dans quel contexte des plans de développement ont été mis en place en AOF ?
4. En quoi le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont d'importantes colonies pour la France ?
5. Comment le France aide-t-elle au développement de ses colonies ? Notamment le Sénégal et la Côte d'Ivoire.
6. Quels plans de développement ont été mis en place dans ces deux colonies entre 1960 et 2000 ?
7. Y-a-t-il eu des résultats satisfaisants pour la métropole ?
8. Comment les populations ont accueilli ces politiques de développement ?
9. Y-a-t-il eu un impact sur l'évolution du niveau de vie des populations ?
10. Des politiques de développement ont-ils été adoptées au Sénégal et en Côte d'Ivoire après les indépendances ? Si oui, pourquoi ?
11. Quelles sont ces politiques et leurs effets ?
12. Qu'est-ce que la Françafrique ?
13. Quelle est l'étendue de son influence dans les pays africains francophones ?
14. En quoi consiste les politiques d'ajustement structurel ?
15. Dans quel but le Sénégal et la Côte d'Ivoire les ont appliqués ?
16. D'autres plans ont-ils été adoptés ? Si oui, est-ce-que des résultats ont été notés ?
17. Ces résultats ont-ils touché le niveau de développement des populations ?
18. Qu'est-ce que l'aide au développement ?
19. Quel est son objectif ?
20. Quelle est la nature des relations franco-sénégalaises et franco-ivoiriennes pendant et après la colonisation ?
21. Est-ce qu'il y a des accords signés entre la France et chacun de ces deux pays ?
22. Quels intérêts et enjeux accompagnent l'intervention de la France dans ces nouveaux pays indépendants ?

V-RENTABILITE des OPERATIONS PORTEES au PLAN QUADRIENNAL.

-159-

Pour situer l'importance et la valeur des propositions portées au présent plan pour dégager les perspectives d'avenir et chiffrer la rentabilité des opérations certains rappels sont indispensables.

Il est nécessaire:

- 1°/ de définir l'importance et la valeur de l'objet auquel s'applique le plan c'est-à-dire l'élevage et les productions qui en dérivent.
- 2°/ de préciser la productivité de l'élevage, son rendement, les revenus qu'il procure aux éleveurs, exploitants de produits animaux, collectivités et budgets divers.
- 3°/ de connaître l'importance de l'effort financier précédemment et actuellement effectué pour sauvegarder, développer et utiliser l'élevage : investissements divers, entretien et fonctionnement du Service de l'Elevage.

Compte tenu de ces indications et des données générales exposées en tête de ce rapport il nous sera enfin possible de conclure quant à l'opportunité et à la rentabilité des travaux projetés.

EXAMEN COMPARE des DEPENSES PREVUES AU PLAN DE LA
VALEUR du CHEPTEL et des REVENUS ISSUS de l'ELEVAGE.

I - PREVISIONS DE DEPENSES. PLAN QUADRIENNAL.

Investissements.....	3.650.000.000
1) Demandés au FIDES.....	196.000.000
2) Budgets locaux.....	100.000.000
3) Secteur privé.....	3.946.000.000

.../...

dépenses de fonctionnement et d'entretien. -160-

Budgets locaux..... 284.000.000

Ensemble des dépenses...4.230.000.000
=====

Les investissements prévus se répartissent comme suit par catégories d'emplois et importance.

Amélioration du milieu.....2.554 M. 65 %
Hydraulique pastorale.....2.474 M.
Amélioration des pâturages 80 -

Exploitation du bétail et des produits animaux..... 734 M. 18,6%
Exploitation bétail sur pied. 60 M.
Exploitation des viandes.....470
Exploitation cuirs et peaux..204

Protection sanitaire..... 306 M. 7,8 %

Amélioration du bétail..... 212 M. 5,3 %

Amélioration des moyens de travail du Service de l'élevage..... 112 M. 3 %

Service de l'élevage..... 30 M.

Equipement technique..... 82 M.

Transports..... 28 M. 0,3 %

Divers.....
3.946 M. 100 %

Troupeau - Valeur estimée.

Valeur estimée.

	Nombre de têtes	Valeur estimée.
ovins.....	8.780.000	40.000.000.000 frs
ovins caprins.....	17.800.000	9.000.000.000 "
chèvres.....	470.000	4.000.000.000 "
chevaux.....	250.000	2.500.000.000 "
ânes.....	660.000	1.500.000.000 "
porcs.....	300.000	300.000.000 "
volailles.....	12.000.000	500.000.000 "
TOTAL.....		57.800.000.000 "
		.../...

Les investissements prévus représentent 6,8%
 et la totalité des dépenses 7,3 % de la valeur
 du cheptel.

II - REVENUS ISSUS DE L'ELEVAGE.
 =====

1°) Revenus restant à l'éleveur.

Rendement annuel du troupeau - Valeur estimée.

	<u>Nombre de têtes</u>	<u>Valeur estimée</u>
Bovins.....	641.000	4.480.000.000
Ovins Caprins.....	4.545.000	3.180.000.000
Chameaux.....	47.000	500.000.000
Chevaux.....	25.000	350.000.000
Ânes.....	66.000	170.000.000
Porcs.....	230.000	270.000.000
Volailles.....	10.000.000	300.000.000
Total.....		9.250.000.000

Autres revenus.

Travail:

Le revenu travail peut être calculé sur les bases
 suivantes:

1 bovin sur 100 travaillant 100 jours par an à 30 francs par jour.....	260.000.000 frs env.
1 âne sur 10 travaillant 150 jours par an à 20 francs par jour.....	200.000.000
1 chameau sur 15 travaillant 100 jours par an à 50 frs par jour.....	160.000.000
1 cheval sur 20 travaillant 100 jours par an à 50 frs par jour.....	60.000.000
Total.....	680.000.000

Lait: En ne comptant que la production de lait de vache
 et en comptant 100 litres par an pour 10 bovins et 10 frs le
 litre, le lait récolté et consommé représente une valeur de
 878.000.000
 .../...

Liste des figures

Figure 1 : Carte des colonies de l'A.O.F. _____	36
Figure 2 : Colonie du Sénégal - à l'usage des écoles de la SÉNÉGAMBIE - _____	41
Figure 3: Plan de la ville de Dakar par le cartographe Edouard Martonne (1925). _____	50
Figure 4: La France d'après Seconde Guerre mondiale 1. _____	56
Figure 5: La France d'après Seconde Guerre mondiale 2. _____	58
Figure 6: Impôt personnel au Sénégal période 1945-1952. _____	65
Figure 7: Les implantations de café en Côte d'Ivoire. _____	69
Figure 8: Les investissements du FIDES dans la presqu'île du Cap-Vert et à l'intérieur du Territoire par secteur (en millions de francs CFA) _____	77
Figure 9: Situation économique dans la zone franc 1948-1949. _____	78
Figure 10: Production arachidière commercialisée 1947-1953 _____	79
Figure 11: Les Fonds d'investissements dans la zone subsaharienne de l'Union française __	81
Figure 12: Evolution de l'automobile en Côte d'Ivoire _____	86
Figure 13: Naissance des Etats issus des colonies françaises _____	92
Figure 14: Chiffres de l'assistance technique française au Sénégal 1961-1971 _____	94
Figure 15 : Evolution de la masse monétaire. _____	99
Figure 16: Aide française en Afrique 1970-2009(en millions de dollars aux prix de taux de change de 2008). _____	103
Figure 17: Taux de croissance au Sénégal 1960-2000 _____	107
Figure 18: Tableau des valeurs des taux de fertilité par femme, de natalité et de mortalité par 1000 habitants au Sénégal entre 1960 et 2000. _____	108
Figure 19: Evolution du taux de croissance du PIB de la Côte d'Ivoire (1971-2001) _____	113
Figure 20: Croissance du PIB ivoirien 1987-1993. _____	115

Table des matières

DÉDICACES.....	I
REMERCIEMENTS	II
ACRONYMES	III
INTRODUCTION.....	1
Problématique.....	5
Hypothèses	8
Objectifs	8
Première partie : Cadre méthodologique et enjeux géostratégiques du Sénégal et de la Côte d’Ivoire sous l’ère coloniale.....	10
Chapitre I : Cadre conceptuel et méthodologique.....	12
1. Définition des concepts	12
2. Cadre méthodologique.....	20
3. La revue critique de la littérature et des sources	21
Chapitre II : Enjeux politico-économiques et géostratégiques de Sénégal et de la Côte d’Ivoire en AOF	35
1. Aspect géostratégique de la Côte-d’Ivoire et spécificités par rapport au Sénégal	35
2. Aspect géostratégique du Sénégal et spécificités par rapport à la Côte-d’Ivoire.....	40
3. Enjeux des deux régions pour la métropole française	44
Deuxième partie : Politiques de développement dans les colonies du Sénégal et de la Côte d’Ivoire (1946-1960).....	54
Chapitre III : Contexte et enjeux de la mise en place des politiques de développement au Sénégal et en Côte d’Ivoire (1946-1960)	56
1. L’état de la France au sortir de la Seconde Guerre mondiale	56
2. La colonie du Sénégal comme moyen de redressement économique.....	61
3. La Côte d’Ivoire, une colonie productrice-exportatrice.....	66
Chapitre IV : Projets et réalisations des politiques de développement (1946-1960)	72
1. Des Plans de développement en AOF	72
2. Les réalisations du FIDES dans la colonie sénégalaise	76
3. Les accomplissements dans la colonie ivoirienne	81
Troisième partie : L’interventionnisme français dans l’économie du Sénégal et de la Côte d’Ivoire après les indépendances (1960-2000)	88
Chapitre V : L’interventionnisme français après les indépendances	90
1. Coopération France-Sénégal.....	90

2. Coopération France-Côte d'Ivoire	95
3. La Françafrique	100
Chapitre VI : Évaluation des trajets économiques des deux pays.....	106
1. Le parcours économique du Sénégal	106
2. L'évolution économique de la Côte d'Ivoire	111
3. Quel bilan en tirer ?.....	116
CONCLUSION	123
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	127
A. Sources	128
I. Sources écrites	128
- Sources d'archives.....	128
II. Webographie.....	128
I. Documents généraux	129
II. Relations France-Afrique.....	131
- Ouvrages :	131
- Articles.....	132
III. Afrique occidentale française.....	133
- Ouvrages :	133
- Articles.....	134
- Mémoires, thèses et rapports :.....	135
IV. Histoire, données et économie du Sénégal	135
- Ouvrages :	135
- Articles :	135
- Mémoires, thèses et rapports :.....	136
V. Histoire, données et économie ivoiriennes	137
- Ouvrages :	137
- Articles.....	137
- Mémoires, thèses et rapports :.....	139
ANNEXES	140
Liste des figures.....	145
Table des matières.....	148